

ANNÉE ACADÉMIQUE 2016-2017

**RÈGLEMENT
DES ÉTUDES**

**ARTS VISUELS
MUSIQUE
THÉÂTRE**

ARTS²

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS
ACADEMY OF ARTS

ARTS VISUELS

MUSIQUE

THÉÂTRE

Conservatoire royal

Siège social : Rue de Nimy, 7 à 7000 MONS

PRÉLIMINAIRE	3
RECOMMANDATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL	3
PROGRAMME DES ÉTUDES	
Objectifs et description des programmes d'études	3
ANNÉE ACADÉMIQUE ET INSCRIPTION	
Année académique	4
Inscription aux études	4
Montant des droits d'inscription	6
Des équivalences, valorisations et admissions personnalisées	6
RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE	
Règlement disciplinaire et procédures de recours	7
Présence aux activités d'apprentissage	8
EXAMENS, ÉVALUATIONS ARTISTIQUES ET JURY	
Accès aux évaluations artistiques et aux examens	8
Organisation des évaluations artistiques et des examens	8
Modalités d'évaluation	9
Composition du jury de fin de cycle	9
Modalités de notification des décisions du jury	10
Dispositions particulières aux étudiants inscrits en BLOC 1(PE1)	10
Dispositions particulières aux étudiants inscrits en PE2	10
INFORMATIONS PRATIQUES	11
ANNEXES	
1. Projet pédagogique et artistique	13
2. Calendrier académique	15
3. Documents à fournir lors de l'inscription	16
4. Règlement de l'épreuve d'admission	17
5. Recours - Année académique 2016-2017	22
6. Décharge en vue de l'inscription aux études sur base d'un titre d'accès provisoire	24
7. Jeunes talents	25
8. Propriété intellectuelle et droit d'auteur	26
9. ROI - Bibliothèque - Site : rue de Nimy	27
10. Prêt de matériel - Domaine des Arts visuels	29
11. Conseil social	31
12. Étudiants de condition modeste	32
13. De l'étudiant bénéficiaire d'un enseignement inclusif	33
14. Master - Organisation des mémoires	35
15. Domaine des Arts visuels - CASO et Bouquets	36
16. La liste des cours	37
17. Programmes d'études par domaine	44

PRÉLIMINAIRE

Le présent règlement (RE) concerne tous les étudiants inscrits à ARTS² pour l'année académique 2016-17. Il est établi en référence aux textes en vigueur applicables à l'enseignement supérieur artistique. Il appartient à chaque membre du corps enseignant et de la communauté étudiante d'ARTS² d'en prendre connaissance.

RECOMMANDATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

1. L'affichage aux valves dans les trois domaines est la voie ordinaire et **officielle** de l'information aux étudiants et aux enseignants. Ceux-ci sont tenus de les consulter régulièrement.
2. L'utilisation des équipements et des locaux d'ARTS² est interdite entre 20h et 8h30 en semaine et en fin de semaine, sauf en cas d'**autorisation écrite** du directeur, d'un directeur de domaine ou de l'administrateur-secrétaire.
3. Toute dégradation est réparée aux frais de son auteur.
4. Il est interdit de fumer dans les locaux d'ARTS² (cf. Arrêté royal du 19 janvier 2005).
5. Les téléphones portables seront éteints pendant les activités d'enseignement.

PROGRAMME DES ÉTUDES

ARTICLE 1

Objectifs et description des programmes d'études

Les objectifs généraux des programmes études sont définis par le projet pédagogique et artistique de l'établissement. Ils sont établis en conformité avec le référentiel de compétences du décret du 07.11.2013, compétences déclinées en acquisitions spécifiques pour l'enseignement supérieur artistique.

- Le programme des études de chaque cursus organisé par ARTS² comprend la liste détaillée des unités d'enseignement activités, leur charge horaire, les crédits ECTS (European Credits Transfer System) qui y sont attachés, leur pondération et leur rapport au référentiel de compétences fixé par l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur de la Communauté Française de Belgique (ARES, www.ares-ac.be).
- Chaque *Unité d'enseignement (UE)* fait l'objet d'une *fiche* reprenant les *Activités d'Apprentissage (AA)*, leurs objectifs, les méthodes pédagogiques, les modalités d'évaluation de AA et le nom du/de la/des responsable(s) de l'AA, la charge horaire, les crédits, les prérequis ou corequis de l'ensemble des AA constituant l'UE, les modes d'évaluation et de pondération, et le nom du/de la responsable d'UE.
- Les *fiches d'UE* sont disponibles au secrétariat et sur l'Intranet de l'École.
- Par jury, on entend dans ce règlement le jury de cycle, chargé de délibérer de la réussite de l'étudiant dans un cycle d'études, mais aussi de la réussite en BLOC 1(PE1). Il est présidé par la direction dans chaque domaine ; son secrétaire est l'administrateur-secrétaire (sans voix délibérative) et il comprend les responsables de toutes les UE figurant au programme d'études validé de l'étudiant(e).

Le jury comprend également, s'il échoit, un membre du jury externe de cours artistique principal si ce jury est exclusivement externe (cf. dernier point *infra*), les responsables des activités d'apprentissage constitutives des différentes UE suivies en BLOC 1(PE1) ou au cours du cycle ayant sanctionné son travail par une note. Le/la Déléguée aux affaires étudiantes y a voix non délibérative, sauf s'il/elle a également participé à l'évaluation d'activités d'apprentissage.

- Le jury donne délégation permanente à une commission chargée de l’approbation et du suivi du programme individuel d’études de l’étudiant(e) (cf. Art. 5 §2 du RE).
- Selon les modalités précisées dans les fiches d’UE, certaines AA sont évaluées par un jury interne (membres exclusivement internes ou majoritairement composé de membres internes). Le jury est obligatoirement externe (membres exclusivement externes ou majoritairement composé de membres externes) pour l’évaluation du cours artistique principal en fin de 1^{er} et de 2^{ème} cycles.

ANNÉE ACADÉMIQUE ET INSCRIPTION

ARTICLE 2

Année académique

1. Les épreuves d’admission sont organisées avant le début de l’année académique, selon un calendrier disponible sur le site internet d’ARTS² et aux valves de l’ESA. Elles peuvent se prolonger pour les admissions en PE2, PE3, PE4 et PE5 jusqu’à la clôture de la période d’inscription.
2. Les activités d’apprentissage commencent à l’issue des épreuves d’admission, au plus tôt le 14.09.2016, et au plus tard le 19.09.2016.
3. L’année académique se compose de trois quadrimestres (Q1, Q2 et Q3) débutant respectivement le 14.09.2016, le 01.02.2017 et le 01.07.2017.
4. Les deux premiers quadrimestres (Q1 et Q2) comprennent activités d’apprentissage, examens et évaluations, activités d’intégration professionnelle ou de travaux personnels. Le troisième quadrimestre (Q3) comprend des périodes d’évaluation, ainsi que des éventuelles activités d’intégration professionnelle ou de travaux personnels.
5. Les horaires des activités d’apprentissage sont affichés aux valves de l’établissement. Ils peuvent subir des variations ou des modifications à tout moment de l’année académique. Il revient aux étudiants de s’en informer en consultant régulièrement les valves.
6. En dehors d’éventuelles activités d’intégration professionnelle, les activités sont suspendues du 07.07.2017 au 22.08.2017.
7. Le calendrier académique ainsi que le calendrier des activités d’apprentissage et des périodes d’évaluation de chaque quadrimestre sont publiés et consultables sur le site et aux valves.

ARTICLE 3

Inscription aux études

1. L’étudiant(e), pour être régulièrement inscrit, doit satisfaire aux conditions légales d’accès à l’Enseignement supérieur définis aux Articles 107 et 111 du Décret du 7 novembre 2011. Une exception est prévue dans le Domaine Musique pour les Jeunes Talents (cf. Annexe 1)
2. La date limite d’inscription est fixée par décret au 31.10.2016. Certaines exceptions peuvent être accordées sur base individuelle (art. 101 du Décret du 7 novembre 2011) et avis du jury. La proposition de l’École doit être validée par le Gouvernement.
3. La demande d’inscription est effective après
 - réussite de l’épreuve d’admission lors de l’arrivée à ARTS² ;
 - remise de tous les documents requis (liste et formulaires disponibles en ligne ou auprès du Secrétariat-étudiants) y compris, au cas où des études auraient déjà été entreprises antérieurement dans l’Enseignement supérieur de la Communauté Française, une attestation d’absence de dettes délivrée par l’Ecole fréquentée précédemment.
 - accord du jury ou de la commission qu’il délègue sur le programme d’études de l’étudiant.
4. L’inscription peut être déclarée non recevable en cas de manquement aux points prévus au §3. La notification en est faite dès que la non-recevabilité de l’inscription de l’étudiant(e) lui est communiquée par ARTS², par courrier postal et/ou électronique. L’étudiant(e) dispose d’un droit

de recours auprès du Délégué près ARTS² (cf. Annexe 5). Il dispose également d'un délai pour compléter son dossier. Dans le cas de défaut de titres d'accès, l'inscription est provisoire jusqu'à la régularisation du dossier d'inscription. Celui-ci doit être clôturé au 30.11.2016, sauf retard dans la délivrance de documents n'étant pas de la responsabilité de l'étudiant(e) (cas de force majeure). Dans ce cas, l'étudiant déchargera l'École de toute responsabilité. (cf. Annexe 6)

5. L'inscription est considérée comme définitive après
 - réception des documents mentionnés au §3
 - validation de l'inscription (absence de refus communiqué dans les délais, cf. §6)
 - acquittement des 10% des droits d'inscription.Lors de son inscription, le candidat reçoit une copie du Règlement des Études, des programmes de cours et déclare y adhérer.
6. Une fois la demande d'inscription effective, ARTS², par décision motivée:
 - doit refuser l'inscription définitive en cas de fraude à l'inscription ;
 - peut refuser l'inscription définitive lorsque l'étudiant(e) a fait l'objet, dans les cinq années précédentes, d'une mesure d'exclusion d'un établissement d'enseignement supérieur pour faute grave ; lorsque l'étudiant(e) est non finançable ou lorsque la demande d'inscription vise des études qui ne donnent pas lieu à un financement, ou dont l'encadrement autorisé par le Gouvernement ne permet pas de lui assurer le suivi nécessaire dans le cours artistique principal.

La décision du refus d'inscription définitive doit être notifiée à l'étudiant(e) par lettre recommandée dans les quinze jours qui suivent la demande d'inscription effective, et indique les modalités d'exercice d'un droit de recours interne. Celui-ci doit être introduit auprès de l'Administrateur-secrétaire de l'établissement par courrier recommandé. Dans les cinq jours ouvrables, la chambre de recours interne d'ARTS², composée de la direction, de l'Administrateur-secrétaire et du/de la Délégué(e) aux affaires étudiantes examinera ce recours et communiquera sa décision à l'étudiant(e) par courrier recommandé.

En cas de confirmation du refus, l'étudiant(e) peut introduire dans un délai de quinze jours un recours externe auprès du Délégué près ARTS², qui l'instruira pour avis à la Commission des recours de l'ARES. Le fonctionnement et les procédures de cette commission sont définis par le Gouvernement.

En cas de refus d'inscription pour fraude à l'inscription ou faute grave avérée, les droits d'inscription éventuellement versés restent définitivement acquis à ARTS².

7. Par décision individuelle et motivée, pour des motifs professionnels, académiques, sociaux ou médicaux dûment attestés, l'ESA peut accorder des dérogations pour inscription à un programme allégé comportant moins de 60 crédits pour l'année académique (Art. 151 du Décret du 7 novembre 2011). Cette dérogation fait l'objet d'une convention individuelle établie avec la Commission permanente des programmes au moment de l'inscription. La convention est révisable annuellement. Les droits d'inscription et le DIS (voir *infra*) sont dans ce cas payés au prorata des crédits inscrits au programme d'études de l'étudiant(e) pour l'année en cours.
8. L'étudiant(e) effectue le paiement de 10% du droit d'inscription à l'inscription, et au plus tard pour le 31.10.2016. Le solde doit être payé pour le 04.01.2017 au plus tard (art. 102 §1 du décret Paysage). En cas de non-paiement, l'étudiant reste considéré comme inscrit, mais sera refusé aux activités d'apprentissage et évaluations.
9. Tous les étudiants citoyens d'un pays non membre de l'Union Européenne (sauf pays repris sur la liste « Least Developed Countries » de l'ONU ou des pays avec lesquels la Communauté française a conclu un accord en ce sens) sont invités à s'acquitter en sus d'un *Droit d'Inscription Spécifique (DIS)* (art. 62 de la loi du 21.06.1985). Ils doivent avoir effectué le paiement de 10% du DIS pour le 31.10.2016 au plus tard. Le solde du DIS doit être payé pour le 04.01.2017 (art. 102 §1 du décret Paysage). En cas de non-paiement, l'étudiant reste considéré comme inscrit, mais sera refusé aux activités d'apprentissage et évaluations.

Il existe des exemptions au DIS (Art. 59 §2 de la Loi du 21.06.1985 et Art. 1 de l'AECF du 25.09.1991).

Comme le stipule l'article 105 du Décret « Paysage », *pour les étudiants non finançables, à l'exception de ceux issus de pays de l'Union européenne, des pays moins avancés - repris sur la*

liste LDC (Least Developed Countries) de l'ONU - ou des pays avec lesquels la Communauté française a établi un accord en ce sens pour lesquels les droits d'inscription sont similaires à ceux des étudiants finançables, l'ARES fixe librement les montants des droits d'inscription, sans que ces droits ne puissent dépasser cinq fois le montant des droits d'inscriptions visés au 1er alinéa.

10. L'accès aux études est réglementé par les articles 107 (1^{er} cycle) et 111 (2^{ème} cycle) du Décret « Paysage ».

ARTICLE 4

Montant des droits d'inscription

1. Le montant des droits d'inscription est déterminé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour chaque année académique.

Droits d'inscription pour l'année académique 2016-17:

- ▶ Étudiants belges ou issus de l'Union Européenne:

350,03 € (BLOC 1(PE1), PE2, PE4 sauf Théâtre)

454,47 € (PE3, PE5 et PE4 Théâtre)

- ▶ Étudiants hors Union Européenne:

En plus du droit d'inscription précisé ci-dessus, les étudiants issus d'un pays extérieur à l'Union Européenne doivent s'acquitter d'un Droit d'Inscription Spécifique (DIS) de:

1487,00 € (BLOC 1(PE1)-PE2-PE3)

1984,00 € (PE4-PE5)

2. Les étudiants boursiers bénéficient d'une exemption selon les modalités prévues par le décret du 19.07.2010 relatif à la gratuité et à la démocratisation de l'enseignement supérieur. L'étudiant qui a sollicité une allocation mais qui, pour le 04.01.2017, ne l'a pas encore perçue, dispose d'un délai supplémentaire pour s'acquitter des droits d'inscription. Celui-ci reste considéré comme en ordre de paiement jusqu'à la décision du service compétent. Si l'allocation lui est refusée, l'étudiant dispose d'un délai de 30 jours à dater de la décision pour payer le solde du montant de son inscription.
3. Les étudiants de condition modeste bénéficient d'une réduction de droit d'inscription selon les modalités prévues par le décret du 19.07.2010 relatif à la gratuité et à la démocratisation de l'enseignement supérieur. La procédure est décrite à l'Annexe 12.
4. Le droit d'inscription est remboursable à l'étudiant(e) se désinscrivant de l'ESA par courrier recommandé ou déposé avec accusé de réception **au plus tard le 01.12.2016**. Cependant, 10% du droit d'inscription restent acquis dans ce cas à l'École (art. 102, §2 du décret paysage).

ARTS² NE RÉCLAME AUCUNS DROITS COMPLÉMENTAIRES OU DROITS ADMINISTRATIFS.

ARTICLE 5

Des valorisations, admissions personnalisées et programmes d'études

Pour ses missions d'approbation et de suivi du programme de l'étudiant(e), d'admission ou de valorisation des acquis, le jury constitue une commission permanente des programmes présidée par le directeur/la directrice d'ARTS² pour la Musique, le directeur/la directrice de domaine pour les Arts visuels et le Théâtre, et formée de l'Administrateur-secrétaire et du/de la Délégué(e) aux Affaires étudiantes d'ARTS². Le jury peut dispenser un(e) étudiant(e) de certaines parties de son programme d'études en considération d'études supérieures ou activités artistiques professionnelles déjà effectuées en Belgique ou à l'étranger.

En ce qui concerne les admissions personnalisées, il sera fait référence à deux articles du décret « Paysage » :

Article 117

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les crédits acquis par les étudiants au cours d'études supérieures ou parties d'études supérieures qu'ils auraient déjà suivies avec fruit. Les étudiants qui bénéficient de ces crédits sont dispensés des parties correspondantes du programme d'études. Lorsqu'il valorise des crédits acquis dans le cadre d'études préalables, le jury ne peut valoriser davantage de crédits que ceux octroyés par le jury de l'établissement où les enseignements correspondants ont été suivis, évalués et sanctionnés.

Par cette disposition, le jury valorise les crédits acquis par les étudiants au cours d'études supérieures ou parties d'études supérieures qu'ils auraient déjà suivies avec fruit. Lorsque le jury valorise sur cette base au minimum 45 crédits, l'étudiant aura accès au 1er cycle même s'il ne dispose pas d'un titre d'accès prévu à l'article 107.

Article 119

§ 1er. Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiants acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès. Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant.

§ 2. En vue de l'admission aux études via la valorisation des savoirs et compétences des étudiants acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle, l'établissement d'enseignement supérieur organise un accompagnement individualisé visant à informer l'étudiant sur la procédure à suivre telle que fixée par les autorités de l'établissement et précisée dans le règlement des études, et à faciliter les démarches de l'étudiant jusqu'au terme de la procédure d'évaluation visée au § 1er. Sur proposition de l'ARES, le Gouvernement peut fixer la forme et le contenu du document d'admission dans ce contexte.

L'admission sur la base de la VAE n'est plus limitée au 2ème cycle. Désormais les jurys peuvent admettre des étudiants à une année d'études du 1er cycle même si ces derniers ne disposent d'aucun titre d'accès à l'enseignement supérieur. La VAE octroyée par un établissement d'enseignement supérieur ne lie pas les autres jurys et établissements supérieurs. Les termes « conditions complémentaires » ne doivent donc pas être interprétés comme étant des conditions complémentaires aux conditions d'accès visées aux articles 107 et 111. Ils visent les aménagements du programme imposés par le jury tels que des enseignements supplémentaires.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

ARTICLE 6

Règlement disciplinaire et procédures de recours

1. Les étudiants doivent se conformer aux injonctions de la direction de l'établissement. Ils doivent aussi le respect aux autorités académiques, au personnel enseignant, administratif et gens de métier et de service. Ils sont eux-mêmes en droit d'être traités avec courtoisie.
2. En cas de manquement notifié par envoi recommandé ou courriel avec accusé de réception, l'étudiant(e) en cause peut, pendant cinq jours suivant la notification, être entendu(e) ou présenter par écrit ses arguments de défense. La sanction ne peut être prononcée qu'après ce

délaï par le directeur/la directrice ou le directeur/la directrice de domaine, par envoi recommandé ou par courriel avec accusé de réception:

a. L'avertissement a pour objet d'attirer l'attention de l'étudiant(e) sur le problème rencontré ;

b. Le blâme a pour objet de réprover officiellement les agissements de l'étudiant(e).

Sur avis du Conseil de Gestion Pédagogique (CGP), le Pouvoir Organisateur (PO) peut prononcer des sanctions plus lourdes:

c. l'exclusion temporaire de l'établissement, limitée à 15 jours au maximum ;

d. l'exclusion définitive de l'établissement.

Dans ces deux derniers cas, l'étudiant(e) est avisé de la sanction exclusivement par courrier recommandé. Un appel est possible au Conseil d'Etat.

ARTICLE 7

Présence aux activités d'apprentissage

1. Tout étudiant(e) est tenu de suivre assidûment et régulièrement les activités d'enseignement du programme d'études dans laquelle il est inscrit.
2. Les étudiants empêchés sont tenus de prévenir les enseignants concernés et le secrétariat de leur absence et de fournir les pièces justificatives dans un délai de deux jours ouvrables.

EXAMENS, ÉVALUATIONS ARTISTIQUES ET JURY

ARTICLE 8

Accès aux évaluations artistiques et aux examens

Pour pouvoir participer aux évaluations artistiques et aux examens, l'étudiant(e) doit remplir les conditions suivantes:

- Être régulièrement inscrit ;
- Avoir suivi régulièrement toutes les activités d'apprentissage de son programme d'études et avoir satisfait aux exigences de présences fixées dans les fiches d'UE. Est considérée comme absence non excusée, toute absence non couverte par un certificat médical ou tout autre document administratif officiel.

L'éventuel refus d'accès aux évaluations artistiques et aux examens est prononcé par le directeur avec exposé des motivations. Il est notifié par courrier recommandé à l'étudiant(e) au moins dix jours ouvrables avant l'épreuve. L'étudiant(e) dont l'accès à l'épreuve est refusé peut, dans les trois jours ouvrables de la réception de la notification du refus, introduire une plainte auprès du directeur. Celui-ci notifie sa décision à l'étudiant(e) dans les cinq jours ouvrables suivant l'introduction de la plainte.

ARTICLE 9

Organisation des évaluations artistiques et des examens

- Le début et la clôture des sessions d'examens sont affichés aux valves et sur le site internet de l'École.
- L'accès aux évaluations artistiques et aux examens est réservé aux étudiants en ordre de droits d'inscription.
- Pour des raisons de force majeure et dûment motivées, la période d'évaluation d'un(e) étudiant(e) peut être étendue au quadrimestre suivant, sans toutefois pouvoir dépasser une période de deux mois et demi au-delà de la fin du quadrimestre.

- En application de l'article 132 du décret « Paysage », pour les années terminales d'un cycle d'études, le jury peut délibérer sur le cycle d'études dès la fin du premier quadrimestre pour les étudiants ayant déjà présenté l'ensemble des épreuves du cycle.
- Le directeur désigne les secrétaires des jurys artistiques qui sont choisis parmi les membres du personnel et publie leurs noms avant le début de la session. Les secrétaires n'ont pas voix délibérative.
- Les modalités d'organisation des examens et les modalités d'évaluation continue sont du ressort de chaque enseignant qui les précise dans sa fiche de cours.
- Les horaires, les lieux des sessions d'examens et d'évaluations artistiques, leur caractère oral ou écrit sont affichés aux valves de l'établissement au moins vingt jours ouvrables avant l'ouverture de chaque session. Sauf cas de force majeure aucune modification ne pourra être apportée à ces affichages sans accord du Directeur d'ARTS².
- Les examens oraux, défenses de mémoire et évaluations artistiques sont publics.
- Les contestations et recours sont précisées à l'Annexe 5 du présent RE.

ARTICLE 10

Modalités d'évaluation

Les Unités d'Enseignement (UE) sont notés sur 20. Le seuil de réussite est établi à 10/20. Les crédits y afférents sont acquis de manière définitive.

Chaque UE organise ses modalités d'évaluation de façon cohérente, en fonction des finalités des activités d'apprentissage qui la composent. Les fiches d'UE précisent les modalités d'évaluation au sein de l'UE et les pondérations appliquées.

Il est rappelé que l'article 140bis du décret « Paysage » précise que « *Au cours d'une même année académique, l'étudiant est dispensé de repasser l'évaluation d'une activité d'apprentissage réussie, sauf s'il fait la demande expresse de la repasser en vue d'améliorer sa note. D'une année académique à l'autre, le jury peut dispenser l'étudiant d'activités d'apprentissage pour laquelle l'étudiant a obtenu une cote d'au moins 10/20.* »

ARTICLE 11

Composition du jury de fin de cycle

Le jury se compose de l'ensemble des enseignants responsables des unités d'enseignement qui ont encadré la formation des étudiants au cours du cycle. Il est chargé, outre d'acter l'acquisition des crédits d'un programme d'études, de conférer le grade académique qui sanctionne le cycle. Il est organisé conformément aux dispositions de l'Art 131 §1 du Décret du 07.11.2013 (« *Les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur constituent un jury pour chaque cycle d'études menant à un grade académique. Un sous-jury distinct peut éventuellement être constitué pour la première année du premier cycle. Un jury est composé d'au moins cinq membres, dont un président et un secrétaire. Les noms du président et du secrétaire du jury figurent au programme d'études. Les jurys sont chargés de sanctionner l'acquisition des crédits, de proclamer la réussite d'un programme d'études, de conférer le grade académique qui sanctionne le cycle d'études, de reconnaître s'il échet l'équivalence de titres étrangers aux grades académiques de docteur qu'ils confèrent, d'admettre les étudiants aux études correspondantes et, dans ce contexte, de valoriser les acquis des candidats* ».)

Le jury est présidé par le directeur/la directrice ou le directeur/la directrice du domaine correspondant d'ARTS². Son secrétaire est l'Administrateur-secrétaire d'ARTS², sans voix délibérative.

ARTICLE 12

Modalités de notification des décisions du jury

Les décisions du jury sont proclamées séance tenante par le président et affichées le jour ouvrable suivant.

L'étudiant(e) est tenu de se présenter au siège d'ARTS² afin de se voir notifier ses résultats.

ARTICLE 13

Dispositions particulières aux étudiants inscrits en BLOC 1(PE1)

Le programme d'un(e) étudiant(e) inscrit pour la première fois dans un cursus particulier de BLOC 1(PE1) dans une École Supérieure des Arts correspond obligatoirement aux 60 premiers crédits du programme d'études.

La participation aux épreuves du premier quadrimestre (Q1) est une condition d'admission aux autres épreuves de l'année académique. En cas d'absence à une ou plusieurs des épreuves de fin de premier quadrimestre, le directeur apprécie le caractère légitime ou non de l'excuse présentée. Si l'excuse est rejetée, ARTS² notifie la décision de non admission aux autres épreuves à l'étudiant. Celui-ci dispose d'un recours interne auprès du jury. Pour les étudiants ayant participé aux épreuves de Q1 mais n'ayant pas atteint le seuil de réussite à une ou plusieurs évaluation(s), l'établissement est tenu d'organiser au moins deux autres périodes d'évaluation correspondant aux mêmes enseignements en fin des Q2 et Q3.

L'étudiant(e) peut choisir, avant le 15.02.17, d'alléger son programme d'activités du Q2 ou de se réorienter. Ce programme modifié est établi en concertation avec le jury et peut comprendre des activités spécifiques de remédiation.

Moyennant l'accord du jury pour la suite du programme du cycle de Bachelier, l'étudiant(e) qui a acquis ou valorisé au moins 30 crédits parmi ces 60 premiers crédits du programme d'études BLOC 1(PE1) peut compléter son programme annuel sans que la charge annuelle de son programme n'excède 60 crédits du programme du cycle (voir Art. 14, 2). L'étudiant(e) qui a acquis ou valorisé au moins 45 crédits parmi ces 60 premiers crédits du programme d'études BLOC 1(PE1) peut compléter son programme annuel d'UE de la suite des programmes du cycle.

ARTICLE 14

Voir art. 100§2

Dispositions particulières aux étudiants inscrits en PE2

Au-delà des 60 premiers crédits de BLOC 1(PE1), le programme d'un(e) étudiant(e) comprend

1. les UE du programme d'études auxquelles il avait déjà été inscrit et dont il n'aurait pas encore acquis les crédits correspondants, à l'exception des éventuelles UE optionnelles qui avaient été choisies par l'étudiant(e) en BLOC 1(PE1), celles-ci pouvant être délaissées ;
2. des UE de la suite du programme du cycle ou parmi les enseignements supplémentaires définis comme condition d'accès au cycle, pour lesquelles il remplit les conditions prérequis.

En application de l'article 100 §2 al.3 du décret « Paysage », en fin de 1^{er} cycle (Bachelier), le programme de l'étudiant(e) pourra comprendre les unités d'enseignement du 2^e cycle (Master) du même cursus pour lesquelles il remplit les conditions (prérequis, corequis) et avec l'accord du jury du 2^e cycle. Celui-ci veillera à ce que la charge annuelle de l'étudiant(e) soit au moins de 60 crédits (sauf dispositif d'allègement). Sur décision individuelle fondée sur le parcours de l'étudiant(e), et pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante, un prérequis pourra être transformé en corequis par le jury.

INFORMATIONS PRATIQUES

PÔLE DE DIRECTION

Direction, Direction du domaine Musique: M Michel STOCKHEM | direction@artsaucarre.be

Secrétariat de direction | secretariat.direction@artsaucarre.be

Directeur du domaine Arts visuels: M Philippe ERNOTTE | directeur.artsvisuels@artsaucarre.be

Directrice du domaine Théâtre: Mme Sylvie LANDUYT | direction.theatre@artsaucarre.be

SITE DU CONSERVATOIRE – SIEGE SOCIAL

7, rue de Nimy à 7000 Mons

Tél.: +32 (0)65 347 377

Fax: +32 (0)65 349 906

info@artsaucarre.be

1. Administration: Christophe HORLIN | administrateur.secretaire@artsaucarre.be
2. Affaires étudiantes: Françoise REGNARD | affaires.etudiantes@artsaucarre.be
3. Secrétariat étudiants | secretariat.etudiants@artsaucarre.be
4. Secrétariat des personnels | secretariat.professeurs@artsaucarre.be
5. Comptabilité | comptabilite@artsaucarre.be
6. Économat, régie | laurent.vanhulle@artsaucarre.be
7. Communication: Gwénaëlle L'HOSTE | communication@artsaucarre.be
8. Bibliothèque | bibliotheque.musique.theatre@artsaucarre.be
9. Erasmus: Kurt ENGELEN | erasmus@artsaucarre.be
10. Service social | service.social@artsaucarre.be

SITE DU CARRÉ DES ARTS

Rue des Sœurs noires, 4A à 7000 Mons

Tél.: +32 (0)65 394 760

Fax: +32 (0)65 394 791

1. Bibliothèque | bibliotheque.arts@artsaucarre.be
2. Informatique | informatique@artsaucarre.be
3. Régie | sophie.ferro@artsaucarre.be

AUTRES ADRESSES UTILES

1. Conseiller SIPP: conseillersipp@artsaucarre.be
2. Coordinateur Qualité Arts visuels | qualite.av@artsaucarre.be
3. Coordinateur Qualité Musique/Théâtre | qualite.mus.tap@artsaucarre.be
4. Présidence du Conseil des étudiants | conseil.etudiant@artsaucarre.be

1. Projet pédagogique et artistique
2. Calendrier académique
3. Documents à fournir lors de l'inscription
4. Règlement de l'épreuve d'admission
5. Recours - Année académique 2016-2017
6. Jeunes talents
7. Propriété intellectuelle et droit d'auteur
8. ROI - Bibliothèque - Site : rue de Nimy
9. Prêt de matériel - Domaine des Arts visuels
10. Conseil social
11. Étudiants de condition modeste
12. De l'étudiant bénéficiaire d'un enseignement inclusif
13. Master - Organisation des mémoires
14. Domaine des Arts visuels - CASO et Bouquets
15. La liste des cours
16. Programmes d'études par domaine

ARTS² est une École Supérieure des Arts (Bachelor – Master) dépendant directement du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Communauté Française de Belgique. La taille de l'École (quelque 650 étudiants) lui a conservé une atmosphère particulièrement chaleureuse, mais elle s'inscrit dans une large et prestigieuse communauté éducative supérieure (Université/Hautes Écoles) au sein du **Pôle hainuyer**, qui offre de nombreux avantages à ses étudiants.

ARTS² a pour mission de former des artistes interprètes et créateurs dans ses trois domaines d'habilitation :

- Arts visuels
- Musique
- Théâtre

S'y ajoute une vocation pédagogique (master didactique et agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur).

Deux principes fondamentaux la guident :

- **Acquisition** de la maîtrise des techniques, des savoirs intellectuels et des différents savoir-faire et savoir-être liés au domaine choisi par l'étudiant ;
- **Pratique artistique « événementielle »** ancrant la formation de manière continue au moyen de projets en relation avec le monde culturel.

La complémentarité de ces principes, mise en œuvre au quotidien, favorise l'insertion professionnelle des diplômés en tant qu'artistes responsables dans la société. **ARTS²** propose des études ouvertes sur le monde, imprégnées, suivant les domaines et les options choisies, des courants artistiques de notre époque, des nouvelles technologies ou des traditions les plus solides. L'interdisciplinarité rendue possible par le voisinage immédiat des trois domaines est un atout apprécié des étudiants.

ARTS² : acteur culturel et social

ARTS² donne aux étudiants les outils nécessaires pour s'insérer dans le contexte socio-économique actuel. À cette fin, elle encourage :

- la formation à l'enseignement sous forme du Master à finalité didactique ou de l'agrégation, en collaboration avec l'enseignement secondaire supérieur, l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit et l'Enseignement général ;
- la collaboration avec les institutions d'enseignement supérieur dans le souci d'une formation complète et harmonieuse, en parfaite complémentarité ;
- la promotion *extra muros* des réalisations artistiques de l'École ;
- la prise de conscience de la richesse des métissages culturels dans la société actuelle.

ARTS², partenaire culturel au rayonnement croissant

ARTS² est nichée dans **deux superbes bâtiments historiques classés**. Ils sont situés au centre de **Mons**, ville d'art, capitale historique du Hainaut inscrite au cœur de l'Europe et au centre du carrefour routier, ferroviaire et aérien Bruxelles/Paris. Mons, **Capitale Européenne de la Culture 2015**, est une ville universitaire et jeune d'esprit, à taille humaine, en plein redéploiement économique et culturel, riche en institutions innovantes. **ARTS²** est ainsi **au centre d'un important réseau d'acteurs culturels** (création, diffusion, production).

OBJECTIFS PARTICULIERS

Domaine des Arts visuels

La créativité dans les arts plastiques, visuels et de l'espace est devenue un élément central. Plus qu'une tradition, il s'agit de transmettre l'appétit de la découverte, sans négliger les techniques et les savoirs utiles.

Les formations s'organisent autour d'Ateliers regroupant un ensemble cohérent de matières artistiques, théoriques ou techniques. Celles-ci favorisent la pratique raisonnée d'une discipline, tant dans ses aspects pratiques ou techniques, que par les ressources de la sensibilité et de la pensée. La première année (BAC 1) est partiellement pluridisciplinaire. En BAC 3 puis en Master, l'étudiant fait le choix d'approfondir une série de disciplines annexes (performance, livre d'artiste, etc.). À la fin de son parcours, l'étudiant doit être à même de conduire un programme personnel de recherches et des réalisations dans la discipline qu'il a choisie, avec les moyens d'expression qu'il aura privilégiés et dans le langage personnel qu'il se sera forgé.

Domaine de la Musique

Héritier direct de la tradition prestigieuse des Conservatoires royaux belges (Bruxelles, Liège, Mons, Antwerpen et Gent), le domaine de la Musique (Conservatoire supérieur) développe la technique instrumentale, vocale et/ou d'écritures, de direction d'orchestre et de chœur en suscitant chez l'étudiant une véritable autonomie artistique et en conservant une dimension humaine (les étudiants voient chaque semaine leur professeur!). La découverte des répertoires non classiques, des langages contemporains, des arts de la scène, des technologies nouvelles, des techniques d'écriture, contribue à l'ouverture caractérisant les formations, par ailleurs héritières de solides et exigeantes traditions artistiques.

Un large accent est mis sur les pratiques collectives (orchestre, ensemble vocaux, improvisation, musique de chambre) et leur mise en évidence au sein et au-dehors de l'École par une politique d'auditions *extra muros* et un soutien aux étudiants en fin de formation et aux alumni. Par ailleurs, une solide formation intellectuelle et culturelle vient compléter la formation tout au long des études, allant de l'histoire de la musique au marketing en passant par l'ear-training ou l'histoire comparée des arts.

Domaine du Théâtre

Le programme pédagogique du domaine (Conservatoire supérieur) vise la formation de l'acteur. Il entoure celle-ci d'un ensemble coordonné de cours de base et de cours généraux. Le processus est à la fois continu et décliné en événements, exercices d'application concentrés dans le temps. L'option – spécificité d'ARTS² – propose deux modes d'approche différents de la formation initiale : l'étudiant travaille au sein d'un groupe qui a le même vocabulaire théâtral et les mêmes bases, mais rencontre aussi l'autre, préfigurant le métier d'acteur fait de continuelles adaptations. En Bac 3 et Master, des projets réunissent étudiants des deux classes et des deux niveaux. Le rôle est abordé via ses trois paramètres (langue, corps, espace) ; la représentation via ses trois composantes (texte, acteur, mise en scène) ; le tout au travers des trois pôles fondamentaux de la formation de base (voix, corps, mouvement) délivrée en bachelier. L'itinéraire va de l'improvisation pure jusqu'à la mise en scène la plus élaborée.

En master, ce sont les « rencontres-chocs », resserrées dans le temps, avec de grands professionnels des arts de la scène qui bouleversent, avec leurs exigences esthétiques singulières, les « certitudes » acquises. Une quinzaine d'intervenants extérieurs rejoignent ainsi chaque année l'équipe de base et prennent en charge des projets avec les étudiants, avec une large place donnée à la dimension interdisciplinaire (danse, musique, arts plastiques, cinéma...). Le programme pédagogique du Master consiste en la réalisation de trois projets. L'objectif final de la formation est de donner « le dernier mot » au jeune artiste, en lui permettant de découvrir sa « manière d'être », sa singularité d'interprète et de créateur qui l'accompagnera dans sa vie professionnelle.

1^{er} QUADRIMESTRE : mercredi 14 septembre 2016

- du mardi 30 août au mercredi 14 septembre 2016
Épreuves artistiques d'admission – MUSIQUE
- du mardi 30 août au vendredi 9 septembre 2016
Épreuves artistiques d'admission – ARTS VISUELS
- du mardi 13 septembre au dimanche 18 septembre 2016
Épreuves artistiques d'admission – THÉÂTRE
- jeudi 15 septembre 2016 : Reprise des cours (sauf Bloc1 – THÉÂTRE)
- vendredi 16 septembre 2016 : journée d'accueil des étudiants internationaux du Pôle Hainuyer
- lundi 19 septembre 2016 : Début des cours Bloc1 – THÉÂTRE
- lundi 26 septembre 2016 : Séance solennelle de rentrée académique
- *mardi 27 septembre 2016 : CONGÉ – Fête de la Communauté française*
- dimanche 30 octobre : Fin de la période des inscriptions (PE2 à PE5)
- *du lundi 31 octobre au mercredi 2 novembre 2016 : CONGÉ – Toussaint*
- *vendredi 11 novembre 2016 : CONGÉ – Armistice*
- jeudi 1^{er} décembre 2015 : Affichage des horaires des examens et évaluations
- *du lundi 26 décembre 2016 au dimanche 8 janvier 2017 : CONGÉ – Vacances d'hiver*
- du lundi 9 janvier au mardi 31 janvier 2017 : Examens et évaluations

2^{ème} QUADRIMESTRE : mardi 1^{er} février 2017

- *du lundi 27 février au dimanche 5 mars 2017 : CONGÉ de détente*
- samedi 25 mars 2017 : Journée Portes Ouvertes
- *du lundi 3 avril au lundi 17 avril 2017 : CONGÉ – vacances de printemps*
- lundi 24 avril 2017 : Affichage des horaires des examens et évaluations
- *lundi 1^{er} mai 2017 : CONGÉ – Fête du travail*
- du lundi 15 mai au vendredi 30 juin 2017 : Examens et évaluations
- *jeudi 25 mai et vendredi 26 mai 2017 : CONGÉ - Ascension*
- *lundi 5 juin 2017 : CONGÉ – Pentecôte*
- *lundi 12 juin 2017 : Ducasse de Mons*

3^{ème} QUADRIMESTRE : samedi 1^{er} juillet 2017

- lundi 3 juillet et mardi 4 juillet 2017 : Délibérations
- jeudi 6 juillet 2017 : Proclamation et affichage des résultats
- du lundi 21 août au mercredi 6 septembre 2017 : Examens
- lundi 11 septembre et mardi 12 septembre 2017 : Délibérations
- mercredi 13 septembre 2017 : Proclamation et affichage des résultats

DOCUMENTS À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

1. Le bulletin d'inscription daté et signé ;
2. Une photocopie (recto-verso) de la carte d'identité en cours de validité ;
3. Pour les enfants mineurs, une photocopie (recto-verso) de leur carte d'identité, ainsi que celle des parents, en cours de validité
4. La preuve d'affiliation à une mutuelle (soins de santé - une vignette est suffisante) ;
5. Un extrait d'acte de naissance ;
6. Deux photos (format carte d'identité) au dos desquelles doivent être indiqués le prénom, nom et l'option choisie ;
7. Une copie du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) ; pour les étudiants ayant effectué leurs études secondaires à l'étranger, une copie du diplôme de fin d'études secondaires, accompagnée du relevé de notes.
8. Pour les étudiants belges diplômés de l'enseignement secondaire avant 1994, une copie certifiée conforme du Diplôme à accéder à l'enseignement supérieur (DAES),
9. Pour les étudiants ayant effectué des études supérieures en Communauté française, une attestation des écoles supérieures fréquentées certifiant que ceux-ci ont apuré toutes leurs dettes à l'égard de tout établissement d'enseignement supérieur.
10. Pour les étudiants étrangers, une copie du permis de séjour en cours de validité
11. La liste des écoles fréquentées dans l'enseignement supérieur + relevé de notes
12. S'il échet, la justification des cinq dernières années d'activités, postérieures au CESS et antérieures à la demande d'inscription : attestations d'études, relevés de notes... attestations de travail délivrées par des employeurs (avec dates de début et de fin de contrat). À défaut de produire des documents probants pour justifier ces cinq années d'activités, et uniquement dans ce cas, une déclaration sur l'honneur est requise.
13. Pour les musiciens et les comédiens : le programme de l'épreuve d'admission.

ATTESTATION D'INSCRIPTION

L'attestation d'inscription est délivrée, à des fins administratives, quand l'étudiant

- a remis son bulletin d'inscription ou de réinscription dûment daté et signé
- a payé les 10% du droit d'inscription, et du DIS le cas échéant.

ÉQUIVALENCE

Les étudiants titulaires d'un diplôme d'enseignement secondaire obtenu à l'étranger doivent introduire une demande d'équivalence de leur diplôme auprès du Ministère de la Communauté française, leur permettant ainsi de poursuivre leurs études en Belgique. Cette demande doit être introduite dans les trois jours ouvrables à dater de la notification de la réussite de l'examen d'admission. Les documents à fournir et les renseignements utiles figurent sur le site www.equivalences.cfwb.be.

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION**A. OBJECTIFS POURSUIVIS POUR L'ENSEMBLE DES DOMAINES**

Vérifier que l'étudiant atteint les socles de compétences (intelligence artistique, maîtrise technique, autonomie et créativité) et est capable d'en faire la synthèse et l'application lors de l'épreuve d'admission, dans l'esprit des spécificités de l'enseignement délivré par ARTS² et fixée par le projet pédagogique et artistique de l'établissement.

B. ÉPREUVES D'ADMISSION**DOMAINE DES ARTS PLASTIQUES, VISUELS ET DE L'ESPACE**

Les travaux à présenter devant le jury sont communiqués aux étudiants au moment de leur inscription à ARTS².

Chaque épreuve durera 3 jours dans toutes les options et intégrera l'administration d'un Questionnaire de culture générale ainsi qu'un test en Modèle vivant.

Au terme des 3 jours, un **RAPPORT** sera établi par l'équipe pédagogique de l'option sur chaque candidat, comprenant l'ensemble des travaux qu'il aura réalisés pendant l'épreuve, et un diagnostic pédagogique de ses qualités et faiblesses, assorti de pistes de remédiation et d'intensification des qualités.

Option Architecture d'intérieur**Contenu de l'épreuve**

- Audition des candidats
- Exercice - remise du travail
- Sélection définitive

Option Arts numériques**Contenu de l'épreuve**

- Travail de composition libre
- Entretien

Option Communication visuelle et graphique**Contenu de l'épreuve**

- Travail en atelier
- Entretien

Option Design Urbain (Master spécialisé en Design d'Exposition MASDEX)**Contenu de l'épreuve**

- Entretien portant sur des éléments prédéfinis

Option Dessin**Contenu de l'épreuve**

- Travail et entretien

Option Gravure**Contenu de l'épreuve**

- Travail et entretien

Option Image dans le milieu**Contenu de l'épreuve**

- Travail
- Entretien

Option Peinture**Contenu de l'épreuve**

- Travail et entretien

DOMAINE DE LA MUSIQUE

SECTION ÉCRITURE ET THÉORIE MUSICALE

Option **Composition (y compris composition - musiques appliquées)**

Contenu de l'épreuve

Présentation par le candidat de compositions écrites ou enregistrées, même inachevées.

Evaluation par le jury du parcours artistique du candidat, de sa maîtrise suffisante des langages musicaux et des techniques instrumentales et/ou électroniques.

Evaluation des connaissances générales.

Entretien de 20' avec le jury d'admission, sur les motivations du candidat et ses aspirations.

Option **Direction d'orchestre (master)**

Contenu de l'épreuve

Contrôle de l'oreille : accords classiques et dissonants ;

Contrôle technique : déchiffrage à vue, au clavier, d'un fragment symphonique tonal simple ;

Contrôle théorique : instrumentation ;

Contrôle de l'aptitude à la direction : direction d'un fragment d'œuvre du répertoire symphonique interprété par un ou deux pianistes.

Entretien de 20' avec le jury d'admission sur base de l'épreuve théorique et de l'épreuve pratique, sur les intentions du candidat, ses aspirations, ses buts, ainsi que sur la maîtrise de connaissances suffisantes nécessaires à la réussite des études.

Option **Direction chorale (master)**

Contenu de l'épreuve

Épreuve théorique

Questions sur la connaissance de la voix et ses paramètres, sur le répertoire dans l'histoire de la musique, analyse succincte d'une partition de chœur a capella et avec accompagnement.

Épreuve pratique

Exercice d'audition, direction (gestique) avec pianiste d'une lecture au choix, lecture d'un texte en latin, français, allemand et anglais.

Entretien de 20' avec le jury d'admission sur base de l'épreuve théorique et de l'épreuve pratique, sur les intentions du candidat, ses aspirations, ses buts, ainsi que sur la maîtrise de connaissances suffisantes nécessaires à la réussite des études.

Option **Écritures approfondies (master)**

Contenu de l'épreuve

Présentation de quelques travaux d'écritures sous forme de réalisations instrumentales ou vocales (avec textes) dans un (des) style(s) au choix du candidat (tonal, modal, atonal...)(éventuellement) de petites compositions.

Evaluation de la connaissance de l'évolution des langages et styles musicaux.

Entretien de 20' avec le jury d'admission portant essentiellement sur les motivations du candidat.

Option **Formation musicale (master)**

Contenu de l'épreuve

Audition

Rythmes binaires et ternaires

Accords : reconnaissance des couleurs

Une voix tonale (→ 4 altérations à l'armure)

Deux voix (→ 4 altérations à l'armure)

Dépistage des erreurs à une voix

Lecture

Une mélodie facile à vue (sans aucune préparation), sans support des notes et sans texte

Rythmes avec changements de mesures et rapports de mesures

Une polyrythmique facile

Chantée : une partie lente à 7 clés et une partie plus rapide à 2 clés

Piano

Déchiffrage d'un accompagnement facile et d'une leçon de solfège

Entretien

De +/- 20' avec le jury d'admission sur base de l'épreuve, sur le curriculum vitae et les intentions du candidat ; sur la maîtrise des connaissances théoriques nécessaires à la réussite des études

SECTION FORMATION INSTRUMENTALE

Option **Claviers**

Epreuve artistique - Spécialité **piano**

Au choix du candidat

- 2 études
- 1 prélude et fugue de Bach
- 3 œuvres ou partie(s) d'œuvre

Epreuve artistique - Spécialité **accompagnement au piano**

Modalités d'organisation de l'épreuve

L'épreuve d'admission se déroule en deux étapes distinctes.

Au choix du candidat

- 2 mélodies de caractère différent (de 2 à 3 pages)
- 1 œuvre ou partie d'œuvre instrumentale (accompagnement de concerto par exemple ou toute autre transcription d'orchestre, à l'exclusion du répertoire de la musique de chambre)

Au choix du jury

- Suite à la réussite de cette 1^e épreuve, le candidat reçoit une œuvre d'accompagnement instrumental qu'il prépare pendant la semaine précédant un second passage devant jury.

Epreuve artistique - Spécialité **orgue**

Au choix du candidat

- 1 œuvre de Bach
- 3 œuvres ou partie(s) d'œuvre
- 1 étude pour clavier et pédalier ou un mouvement de sonate en trio

Epreuve artistique - Spécialité **accordéon**

Au choix du candidat

- 2 études
- 4 œuvres ou partie(s) d'œuvre

Option **Cordes**

Epreuve artistique - Spécialités **violon, alto, violoncelle, contrebasse**

Au choix du candidat

- 2 études
- 3 œuvres ou partie(s) d'œuvre

Epreuve artistique - Spécialité **guitare, harpe**

Au choix du candidat

- 2 études
- 1 œuvre de Bach
- 2 œuvres ou partie(s) d'œuvre

Option **Percussions**

Epreuve artistique

Au choix du candidat

- 2 études de petite caisse
- 2 études de timbales
- 1 étude de xylophone
- 1 étude d'accessoires

Option **Vents - toutes spécialités**

Epreuve artistique

Au choix du candidat

- 3 études
- 3 œuvres ou partie(s) d'œuvre

SECTION FORMATION VOVALE

Options **Chant**

Epreuve artistique

Au choix du candidat

- 3 œuvres de genres et de styles différents, exécutées de mémoire

SECTION MUSIQUE ÉLECTROACOUSTIQUE

Option **Composition acousmatique**

Contenu de l'épreuve

Test écrit des facultés perceptives (comparaison de 2 ou 3 séquences électroacoustiques : définition de leurs similitudes ou différences).

Descriptif perceptif d'un extrait d'œuvre entendu deux fois.

Connaissance du répertoire des musiques contemporaines (grandes œuvres marquantes tant instrumentales qu'électro-acoustiques post-1945) et extra-européennes.

Evaluation des qualités d'écoute.

Evaluation de la mémoire auditive.

Entretien de 20' avec le jury portant sur l'expérience, les réalisations antérieures et sur les motivations de l'étudiant.

SECTION MUSIQUES APPLIQUÉES ET INTERACTIVES

Option **Création musicale transdisciplinaire**

Contenu de l'épreuve

Présentation par le candidat de compositions écrites ou enregistrées, même inachevées.

Evaluation par le jury du parcours artistique du candidat, de sa maîtrise suffisante des langages musicaux et des techniques instrumentales et/ou électroniques.

Evaluation des connaissances générales.

Entretien de 20' avec le jury d'admission, sur les motivations du candidat et ses aspirations.

DOMAINE DU THÉÂTRE ET DES ARTS DE LA PAROLE

Option **Art dramatique**

Il est demandé aux candidats de rédiger une lettre de motivation (une page A4 max). Les épreuves d'admission se déroulent en deux tours :

1° Le premier tour consiste en une audition d'une vingtaine de minutes, sur rendez-vous.

Les candidats sont tenus de présenter, avec leurs partenaires de jeu, **deux scènes**, une classique* et une moderne, mémorisées et mises en espace. Les monologues ne sont pas admis.

En outre il est demandé aux candidats de présenter une **forme libre** (chant, poème, danse, cirque, performance, ...).

Cette audition sera suivie d'un entretien.

À l'issue de ce premier tour, le jury d'admission opère une première sélection parmi les candidats auditionnés.

2° Les candidats retenus recevront une courte scène à mémoriser pour le second tour.

Le second tour consiste en une journée de travail avec les pédagogues de l'option.

À l'issue de cette journée, le jury effectue le choix définitif des candidats admis au sein de l'École. Les résultats sont proclamés le jour même.

**Scène classique* s'entend ici dans une acception large : du théâtre antique à la fin du XIX^e siècle.

POUR TOUTES LES AGRÉGATIONS

Un entretien avec les professeurs de méthodologie concernés portant sur le parcours du candidat.

Il est rappelé qu'un examen de connaissance de la langue française devra être organisé à l'attention de tous les étudiants n'ayant pas obtenu un diplôme délivré par la Communauté française Wallonie Bruxelles.

C. RÉSULTATS ET RECOURS

Les critères de réussite ou de refus à l'examen d'admission sont laissés à l'appréciation des membres des commissions d'admission. En cas d'échec, le refus est motivé sur la notification remise au candidat.

Les résultats sont publiés et notifiés dans les deux jours ouvrables suivant la clôture de l'épreuve.

1. RECOURS INTERNE

Tout recours relatif exclusivement à une quelconque irrégularité dans le déroulement de l'épreuve est adressé, sous pli recommandé, à l'attention du Directeur d'ARTS², au plus tard dans les trois jours ouvrables qui suivent la notification des résultats de l'épreuve.

La commission des recours est chargée, dans les trois jours ouvrables qui suivent l'expiration du délai d'introduction des plaintes, d'examiner le recours du candidat ayant échoué. Si elle le juge utile, la commission peut recevoir le candidat.

Dans les deux jours ouvrables qui suivent la réunion de la commission, la notification de la décision se fait par courrier recommandé.

Si la commission invalide le résultat de l'épreuve d'admission, le Directeur est tenu d'organiser une nouvelle épreuve d'admission pour ce candidat.

2. RECOURS EXTERNE

Au cas où la plainte en annulation est refusée, il est loisible de déposer une requête au Conseil d'Etat, rue de la science, 33 à 1040 BRUXELLES.

IRRÉGULARITE DANS LE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

1. RECOURS INTERNE

Tout recours relatif exclusivement à une quelconque irrégularité dans le déroulement des épreuves est adressé, sous pli recommandé, au secrétaire du jury de délibération, au plus tard dans les trois jours ouvrables qui suivent la notification des résultats de l'épreuve.

L'instruction du recours peut également être faite par la remise d'un écrit au secrétaire. Dans ce cas, un accusé de réception est délivré.

Le secrétaire du jury de délibération instruit le recours et fait rapport au président de la commission des recours.

Cette commission se compose de deux professeurs au minimum. Elle est présidée par le directeur de l'école, avec voix délibérative. Le secrétariat est assuré par l'administrateur (ou un membre du personnel administratif), lequel n'a pas droit de vote.

Dans les trois jours ouvrables qui suivent l'introduction de la plainte, la commission de recours se réunit et statue séance tenante. La notification de la décision se fait par courrier recommandé à la poste, au plus tard le second jour ouvrable suivant la réunion de la commission.

Secrétariat du jury de délibération

Christophe HORLIN, Administrateur-Secrétaire
Rue de Nimy, 7
7000 MONS

2. RECOURS EXTERNE

Au cas où la plainte en annulation est refusée, il est loisible de déposer une requête au Conseil d'Etat, rue de la science, 33 à 1040 BRUXELLES.

SANCTION DISCIPLINAIRE

Les sanctions disciplinaires prononcées à l'encontre d'un étudiant (article 6 du Règlement) peuvent faire l'objet d'un recours. Celui-ci est adressé au Directeur d'ARTS² par recommandé, dans les trois jours ouvrables suivant la notification de la sanction.

La commission des recours (voir ci-dessus) se réunit dans les trois jours ouvrables suivant la réception de la plainte et statue séance tenante. La notification de la décision de la commission se fait par courrier recommandé, au plus tard le second jour ouvrable suivant la réunion de la commission.

REFUS D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES

L'article 8 du Règlement prévoit que le Directeur peut prononcer un refus d'inscription aux épreuves.

Dans les trois jours suivant la réception de la notification de refus, l'étudiant concerné peut introduire un recours (envoi recommandé à l'attention du Directeur d'ARTS²).

La commission des recours se réunit dans les trois jours ouvrables suivant la réception de la plainte et statue séance tenante. La notification de la décision de la commission se fait par courrier recommandé, au plus tard le second jour ouvrable suivant la réunion de la commission.

REFUS D'INSCRIPTION

1. RECOURS INTERNE

Au cas où un étudiant se voit notifier un refus d'inscription, il peut introduire un recours (par recommandé) dans les trois jours ouvrables suivant la notification du refus d'inscription :

- à l'attention du Directeur d'ARTS² au cas où cet étudiant (article 96 du Décret) n'est pas finançable, si la demande d'inscription vise des études ne donnant pas lieu à un

financement, si l'étudiant a fait l'objet (dans les cinq années précédentes) d'une mesure d'exclusion d'un établissement supérieur pour des raisons de fraude à l'inscription ou de faute grave. Dans ce cas, l'étudiant concerné peut introduire un recours (envoi recommandé à l'attention du Directeur d'ARTS²). La commission des recours se réunit dans les trois jours ouvrables suivant la réception de la plainte et statue séance tenante. La notification de la décision de la commission se fait par courrier recommandé, au plus tard le second jour ouvrable suivant la réunion de la commission.

- à l'attention du délégué du Gouvernement, lorsque le refus est motivé par le fait que l'étudiant ne remplit pas les conditions administratives et financières d'inscription.

2. RECOURS EXTERNE

Au cas où la plainte est refusée, l'étudiant peut introduire (dans les quinze jours suivant la décision du rejet), un recours auprès de la commission de l'ARES chargée de recevoir les plaintes des étudiants relatives à un refus d'inscription (articles 40, 95 et 96 du Décret).

Décharge en vue de l'inscription aux études sur base d'un titre d'accès provisoire

Conformément au décret du 7 novembre 2013

- Je certifie ne pas pouvoir fournir le CESS, l'équivalence à ce certificat couvrant l'année académique 2016-2017 ou tout autre document indispensable à l'établissement de ma régularité académique pour une (des) raison(s) indépendante(s) de ma volonté, à savoir :
.....
- Je m'engage à faire parvenir au service des inscriptions d'ARTS² le(s) document(s) demandé(s) dès sa réception et au plus tard le 13 septembre 2017 .
- Je déclare avoir pris connaissance du statut de mon inscription provisoire et du fait que je ne pourrai être délibéré que sous réserve, tant que je n'aurai pas fait parvenir le(s) document(s) demandé(s) au service des inscriptions d'ARTS².
- Je déclare avoir pris connaissance que, si je ne fournis pas le(s) document(s) demandé(s) à la date susmentionnée, je serai considéré comme irrégulier pour l'année académique 2016-2017 et pourrai par conséquent bénéficier d'aucune dispense ou valorisation de crédits liés à mes résultats. Les épreuves auxquelles j'ai participées seront nulles de plein droit. Les droits d'inscription et les frais d'études resteront dûs.

Prénom(s), NOM(S):

Date:

Signature:

Un dispositif permet aux Jeunes Talents en Musique, non encore titulaires d'un Certificat d'Études Secondaires Supérieures (CESS), de s'inscrire au domaine Musique d'une École Supérieure des Arts. Les conditions d'accès au domaine Musique d'ARTS² sont les suivantes:

1. L'étudiant(e) doit réussir l'épreuve d'admission ;
2. Il doit être inscrit dans l'enseignement obligatoire ;
3. Une convention spécifique à chaque situation doit être signée entre ARTS² et l'établissement d'enseignement obligatoire dans lequel l'étudiant(e) est inscrit.

Dans cette situation particulière, le nombre de crédits à l'inscription au programme d'études par année scolaire est limité à 40.

L'étudiant accepte expressément, par le simple fait de son inscription à l'Ecole, de partager avec celle-ci les droits afférents aux travaux réalisés par lui, seul ou en groupe, en tout ou en partie dans le cadre de ses études, que ce soient des écrits, des œuvres matérielles, visuelles et audiovisuelles (pour lesquelles l'Ecole est considérée comme co-producteur), et ce sur tout support même dématérialisé.

Ainsi, l'Ecole peut utiliser tout ou partie de ces travaux, les reproduire, les communiquer au public, les diffuser, sur tout support et sous toute forme, uniquement à des fins pédagogiques, artistiques, scientifiques et promotionnelles (de l'Ecole), pendant toute la durée de protection de ces travaux par le droit d'auteur, sans rémunération d'aucune sorte, à la seule condition de mentionner le nom de l'étudiant auteur du travail et l'année de sa création.

De même, l'étudiant s'engage à ne pas utiliser tout ou partie de ces travaux, les reproduire, les communiquer au public, les diffuser, sur tout support et sous toute forme, sans indiquer le nom de l'Ecole avec la date de création.

Sauf accord spécifique de l'étudiant concerné sur un travail ou une œuvre particulière, l'Ecole n'est pas autorisée à vendre les travaux des étudiants ni à percevoir aucun droit lié à leur utilisation ou leur diffusion par des tiers.

La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

INSCRIPTIONS

L'inscription est gratuite pour les étudiants et le personnel enseignant de :

- ARTS² Mons
- Pôle Hainuyer
- Conservatoires Royaux de Bruxelles et Liège

Les étudiants du pôle Hainuyer et des autres conservatoires Royaux doivent présenter leur carte d'étudiant afin de s'inscrire gratuitement à la bibliothèque.

Cette inscription est valable pour une année académique.

L'inscription est personnelle et doit être renouvelée chaque année.

En s'inscrivant à la bibliothèque, le lecteur approuve ce règlement et s'engage à le respecter.

CHARTE DU LECTEUR

Dès le moment où le lecteur s'inscrit ou vient travailler à la bibliothèque, il s'engage à respecter le règlement de la bibliothèque et les règles de travail suivantes :

- Observer le silence dans la bibliothèque
- Mettre son téléphone en mode silencieux et ne pas téléphoner dans la bibliothèque
- Ne pas manger ou boire dans la bibliothèque
- Ne pas venir à la bibliothèque avec des animaux
- Ne pas dégrader les documents avec des annotations et/ou des surlignements
- Respecter les procédures et les délais d'emprunt
- Respecter le personnel de la bibliothèque, y compris lors du rappel des règles.

EMPRUNT

Le prêt est gratuit pour toute personne appartenant aux communautés scolaires suivantes :

ARTS²

Pôle Hainuyer

Conservatoires Royaux de Bruxelles et Liège

L'emprunt ne peut se faire que sur présentation d'une carte d'étudiant valide. Il ne peut se faire qu'au nom de la personne mentionné sur cette carte.

L'emprunt est personnel. Les documents empruntés ne peuvent être cédés à une tierce personne sans autorisation expresse du bibliothécaire.

Le lecteur peut emprunter un maximum de **4** documents à la fois et ce pour une durée de **15** jours.

Le prêt du document peut être prolongé pour une période de 15 jours, et ce jusqu'à un maximum de 2 fois au total. La première prolongation peut être demandée directement lors de l'emprunt du document. Il est également possible de prolonger le prêt par e-mail, téléphone ou à la bibliothèque même, au plus tard à la date du retour des documents empruntés.

En cas de retard pour le retour du document, la prolongation sera refusée et le document devra être rendu à la bibliothèque.

La bibliothèque a le droit de demander le retour immédiat d'un document, même si la date de retour n'est pas encore dépassée.

Les ouvrages empruntés devant être remis pendant une période de vacances doivent l'être dans le courant de la semaine de la rentrée.

À la fin de l'année académique, tous les ouvrages doivent être rendus au plus tard le 21 juin.

La bibliothèque prévoit les avantages suivants pour le personnel enseignant d'ARTS² :

- Priorité pour les réservations
- Possibilité de dépassement du nombre maximum de prêts simultanés et du nombre de prolongations.

Tout dégât doit être mentionné lors de l'emprunt, sinon le lecteur en sera tenu pour responsable.

Les ouvrages se trouvant dans la réserve ou étant marqués d'une pastille rouge ne sont pas empruntables.

SANCTIONS

L'emprunt pourra être refusé si le lecteur est toujours en possession d'ouvrages en retard.

Un lecteur ayant plus d'un mois de retard de restitution ne pourra plus emprunter à la bibliothèque durant 3 mois. Si le lecteur persiste à restituer les ouvrages empruntés en retard, il se verra interdire l'emprunt pendant 1 an.

En cas de retard, un e-mail de rappel sera envoyé au lecteur avec la liste des documents toujours en sa possession. Un nouvel e-mail de relance sera envoyé tous les 10 jours. Si au bout de 3 rappels, le lecteur n'a toujours pas rendu les ouvrages en retard, une lettre recommandée sera envoyée à son domicile à ses frais.

La bibliothèque pourra prendre toutes les mesures nécessaires afin de récupérer les documents non rendus au terme de ces 4 avertissements.

La perte, la dégradation ou le vol d'un document entraînera le remboursement du prix de l'ouvrage ou le remboursement du prix du travail de reliure et de réparation. Le prêt sera interdit au lecteur tant qu'il n'a pas effectué le remboursement. En cas de dégradation, la bibliothèque reste propriétaire de l'ouvrage. L'amende est alors fixée en fonction du dommage.

Un étudiant arrivant en fin d'année scolaire et ayant toujours des ouvrages appartenant à la bibliothèque en sa possession pourra se voir refuser l'accès à la session d'examens et/ou l'octroi de son diplôme jusqu'au retour de ces documents.

LA SALLE DE LECTURE

La salle de lecture est accessible gratuitement.

Un maximum de 4 ouvrages provenant de la réserve peut être demandé par consultation. Ces ouvrages seront remis au bibliothécaire après consultation.

Tout ouvrage provenant de la réserve précieuse peut être demandé en consultation, celle-ci sera supervisée par le bibliothécaire. Si l'ouvrage demandé est trop fragile pour être manipulé, il sera remis au demandeur une photocopie ou une version électronique du document.

Les bibliothécaires se chargent de ranger eux-mêmes les ouvrages consultés.

Les bibliothécaires ont le droit de demander à voir le contenu des sacs de toute personne entrant et sortant de la bibliothèque.

Des postes informatiques avec accès à internet sont également disponibles gratuitement.

Ces ordinateurs sont destinés exclusivement au travail, à la correspondance et à la recherche de documentation dans le cadre des cours.

IMPRESSIONS - PHOTOCOPIES

L'accès à la photocopieuse pour l'impression ou la photocopie se fait par carte au même tarif que toute autre photocopieuse à disposition des étudiants.

L'usage de la photocopieuse est gratuit pour les enseignants et les étudiants boursiers.

Les photocopies d'ouvrages précieux ou provenant de la réserve seront effectuées par les bibliothécaires dans un délai de 3 jours après demande.

GÉNÉRALITÉS

Les bibliothécaires, sous l'autorité de la direction, sont mandatés pour faire respecter le règlement de la bibliothèque.

En cas de désaccord, la décision de la direction sera sans appel.

L'École Supérieure des Arts accepte de prêter du matériel, aux membres de la Communauté éducative de l'établissement, pour effectuer des travaux en relation directe avec la formation reçue. Le matériel emprunté ne pourra servir qu'à la réalisation d'œuvres ou de travaux personnels en relation directe avec la formation reçue à l'école sauf autorisation écrite préalable de la direction.

Dans le registre de prêt du préposé se trouvera de manière générale :

- Nom de l'emprunteur, l'année d'études, la finalité et la section de l'intéressé,
- La date et l'heure de sortie et de rentrée du matériel,
- La description du matériel emprunté,
- La signature de l'emprunteur,
- Ses remarques éventuelles.

Si le matériel doit être emprunté plus d'une journée, l'emprunteur devra remplir le formulaire P000B qui aura comme indications supplémentaires :

- La date de sortie et de rentrée du matériel,
- Une autorisation signée du chef d'atelier.

Si le matériel doit être emprunté au moins une journée en extérieur, l'emprunteur devra remplir le formulaire P000C qui aura comme indications supplémentaires :

La date de sortie et de rentrée du matériel,
Le lieu où se trouvera le matériel,
Une autorisation signée par la direction.

Le matériel ne pourra être prêté pour plus d'une journée à l'extérieur de l'école qu'avec l'autorisation signée au préalable d'un chef d'atelier ou d'un membre de la direction. La durée du prêt ne pourra excéder deux semaines.

L'emprunteur du matériel ne pourra ni prêter ni louer ce matériel à un tiers, qu'il soit ou non étudiant(e), professeur ou membre du personnel de l'École Supérieure des Arts.

L'emprunteur reconnaît avoir reçu le matériel en parfait état (sauf remarques écrites de sa part dans le registre). Il s'engage à l'utiliser *en bon père de famille*, et à le restituer à la date et à l'heure convenue.

Au cas où le matériel (et/ou l'un ou l'autre de ses accessoires) serait sujet à une panne, un dysfonctionnement, ... l'emprunteur est tenu de l'indiquer dans le registre de prêt, au moment où il le restitue au préposé.

Au cas où un appareil est doté d'une batterie, l'emprunteur veillera à recharger celle-ci avant de la restituer, afin de ne pas pénaliser les emprunteurs suivants.

Quel qu'en soit le motif, au cas où un matériel serait restitué en retard, sans en avoir prévenu le préposé, l'emprunteur fera l'objet d'un avertissement de la part du préposé au matériel. Si le matériel est restitué deux fois en retard durant une année scolaire, l'emprunteur n'a plus accès au service de prêt au minimum jusque la fin de l'année scolaire en cours.

Au cas où le matériel n'est pas restitué avant la fin des heures de service du préposé aux prêts (ex. : restitution du matériel le lendemain matin ou après le week-end), l'emprunteur n'a plus accès au service de prêt, au minimum jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Cette sanction sera sans appel. Cette sanction est identique pour quiconque prêter ou louer ce matériel à un tiers, qu'il soit ou non étudiant(e) ou membre de l'un ou l'autre personnel de l'École Supérieure des Arts (voir plus haut).

Excepté en cas d'absence du préposé, il est **exclu** que le matériel soit restitué à quelqu'un d'autre que le préposé (Conciergerie, Bibliothèque, Secrétariat). Les responsables de ces différents services auront

pour consigne de refuser systématiquement la réception de matériel prêté sauf autorisation spéciale donnée par le préposé.

En cas de **détérioration ou dégradation** constatée à la fin du prêt, l'emprunteur devra payer la remise en état du matériel emprunté.

En cas de non-restitution (perte, vol,...), **pour quelque raison que ce soit**, l'emprunteur s'engage à rembourser le matériel en versant, au compte d'ARTS², un montant qui pourra être égal au prix d'achat (TVAC) figurant sur la facture d'acquisition ou dans l'inventaire et il devra faire une déclaration de perte ou de vol auprès de la police.

Au cas où un emprunteur doit payer la remise en état ou le remboursement intégral du matériel, le service de prêt lui est interdit tant que la somme à verser ne figure pas dans les comptes de l'École Supérieure des Arts. Celle-ci mettra tous les moyens légaux sa disposition pour récupérer une somme restant due.

Les consommables (film, pellicule, cd, cassette,...) sont à charge de l'emprunteur.

ARTS² se réserve le droit de supprimer à tout moment la possibilité d'utiliser le matériel en dehors de la présence continue d'un responsable pédagogique. De plus, tout prêt aux étudiants s'avérerait impossible au cas où des circonstances l'imposeraient (utilisation du matériel dans le cadre d'un cours déterminé, par exemple).

Au moment du prêt, de par sa signature, l'emprunteur accepte les présentes conditions sans réserve. Si l'emprunteur refuse de signer le registre de prêt, ou n'accepte pas le présent règlement, **aucun matériel ne lui sera octroyé**.

Le service de prêt est accessible aux étudiants réguliers de l'établissement ou, moyennant autorisation écrite préalable de la direction aux « alumni » de l'ESA pendant deux ans à dater de leur diplôme final. Lors de sa première demande de prêt, l'emprunteur est tenu de lire attentivement les présentes conditions de prêt. Le cas échéant, le préposé au matériel pourra établir une liste de réservation de matériel (période préparatoire aux Jurys,...).

**Enfin, le service de prêt de matériel ne sera pas assuré en cas d'absence du préposé.
Le présent règlement peut être modifié et remanié à tout moment.**

Les missions du Conseil social sont définies aux articles 32, 33 et 34 du décret du 20 décembre 2001. Tout étudiant(e) régulièrement inscrit qui estime pouvoir bénéficier d'un soutien financier afin de mieux organiser sa vie durant ses études peut s'adresser au Conseil Social d'ARTS².

Celui-ci propose deux types d'aides financières,

- l'aide non remboursable ;
- le prêt remboursable selon des modalités à définir en concertation avec l'étudiant(e) demandeur.

Ces aides sont accordées dans le respect de critères définis chaque année par les membres du Conseil où les étudiants sont représentés et disposent de la moitié des voix délibératives, au même titre que les professeurs.

INTRODUCTION DES DEMANDES

Les demandes doivent être introduites par écrit. Elles seront traitées de façon anonyme par le Conseil. Seuls, le directeur et le trésorier du Conseil ont connaissance de l'identité du demandeur.

SUIVI DES DOSSIERS INDIVIDUELS

Une assistante sociale, mandatée par l'établissement, accompagne l'étudiant(e) dans l'élaboration de son dossier. Celui-ci comporte

- la pièce identifiant le demandeur (confidentielle et réservée exclusivement au suivi du dossier) ;
- une lettre de motivation ;
- un questionnaire auquel seront jointes les pièces justificatives probantes, par exemple:
 - ▶ l'extrait de rôle annuel d'imposition ou tout autre document en tenant lieu ;
 - ▶ la composition de famille ;
 - ▶ les pièces justificatives des diverses charges encourues (frais de déplacement, logement ...)
 - ▶ la preuve des aides reçues (bourse(s), crédit étudiant(e), aide des parents, CPAS, extrait de jugement ...

Outre cette démarche administrative, tout demandeur doit rencontrer l'assistante sociale, qui le recevra personnellement avec l'attention et l'écoute nécessaires à la solution de ses problèmes.

Un rapport individuel et anonyme sera rédigé à l'attention du Conseil Social.

LIQUIDATION - MODALITÉS

Les aides consenties après discussion en Conseil sont allouées au moyen de versements uniques ou de mensualités, sur le compte bancaire de l'étudiant(e).

La perte de la qualité d'élève régulier au sens du décret annule *ipso facto* l'intervention du Conseil Social.

Est considéré comme étudiant de condition modeste tout étudiant ne dépassant pas le plafond de revenu imposable figurant dans le tableau ci-après.

Afin de bénéficier de cette réduction de minerval, l'intéressé remet à la comptabilité d'ARTS² ou à l'assistante sociale :

- une copie de l'**avertissement extrait de rôle** (revenus 2014, exercice d'imposition 2015)
- une composition de ménage datée de moins de 6 mois
- une attestation de l'inscription de frère/sœur dans l'enseignement supérieur en 2016-2017...

Le montant du minerval devra **impérativement** être versé pour le 1^{er} décembre 2016 au plus tard.

Personnes à charge	Revenus maximum pour bénéficiaire d'une allocation d'études	Revenus maximum pour bénéficiaire du statut d'étudiant de condition modeste
0	12.942,72	16.332,57
1	21.030,65	24.420,65
2	27.500,38	30.890,38
3	33.567,99	36.957,99
4	39.226,94	42.616,94
5	44.483,78	47.873,78
6	49.740,62	53.130,62
7	54.997,46	58.387,46
Par personne supplémentaire	+5.256,84	+5.256,84

ARTICLE 1**De l'étudiant bénéficiaire d'un enseignement inclusif****1. De l'introduction de la demande**

Conformément au Décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif, tout étudiant bénéficiaire, souhaitant un ou plusieurs aménagements de son cursus doit en faire la demande, par courrier électronique ou par courrier postal, auprès de M. Martin Waroux, martin.waroux@artsaucarre.be, au moyen du formulaire ad hoc disponible au secrétariat de l'ESA ou sur son site internet.

Sous peine d'irrecevabilité, la demande devra être introduite au moins un mois avant la date de la première évaluation de l'année académique visée ; elle comprendra, notamment, les éléments suivants :

- soit la décision d'un organisme public chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap ; soit un rapport circonstancié au niveau de l'autonomie de l'étudiant au sein de l'ESA établi par un spécialiste dans le domaine médical ou par une équipe pluridisciplinaire datant de moins d'un an au moment de la demande ;
- les aménagements souhaités (aides techniques, aides humaines, majorations du temps, aménagement de l'examen écrit et oral, etc.) ;
- un avis de la médecine scolaire.

Dans les 15 jours de fonctionnement qui suivent la réception de la demande de l'étudiant, le Directeur de l'ESA notifie, par courrier électronique, sa décision sur les aménagements accordés à ce dernier, ces aménagements étant décidés après avis d'un service d'accompagnement pédagogique.

En cas de décision défavorable, l'étudiant peut introduire un recours, par courrier recommandé, auprès de la Commission d'Enseignement supérieur inclusif dans les 15 jours de la notification de la décision. Ladite Commission statuera au plus tard le quinzième jour qui suit la réception du recours. Ce délai est suspendu pendant les congés scolaires.

2. Du plan d'accompagnement individualisé

En cas d'acceptation de la demande, le service d'accompagnement de référence (les Cèdres, le SAPEPS) analyse les besoins matériels, pédagogiques, sociaux, culturels, médicaux et psychologiques de l'étudiant bénéficiaire, avec ce dernier mais aussi avec tout membre du personnel de l'ESA et toute autre personne ou institution compétente dans le domaine.

Ensuite, le service d'accompagnement de référence (les Cèdres, le SAPEPS) établit, en concertation avec l'étudiant bénéficiaire, un plan d'accompagnement individualisé.

Le plan d'accompagnement individualisé est élaboré au plus tard dans les 3 mois qui suivent l'acceptation de la demande. Il est signé par tous les acteurs impliqués individuellement et est prévu pour une année académique, renouvelable pour chaque année du cursus de l'étudiant bénéficiaire.

Complémentaire à ce plan d'accompagnement, une convention est établie entre le service d'accompagnement de référence (les Cèdres, le SAPEPS) et l'étudiant bénéficiaire pour une année académique, renouvelable chaque année, à l'instar du plan d'accompagnement.

3. De la modification du plan d'accompagnement individualisé

Au cours de l'année académique, le plan d'accompagnement peut être modifié – par courrier recommandé, de commun accord, à la demande du service d'accompagnement de référence (les Cèdres, le SAPEPS) ou de l'étudiant bénéficiaire.

A défaut d'accord, la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif statue sur la demande de modification dans les 10 jours de sa saisine.

4. De la cessation du plan d'accompagnement individualisé

En cas de circonstances exceptionnelles, l'étudiant bénéficiaire et le service d'accompagnement de référence (les Cèdres, le SAPEPS) peuvent, en cours d'année académique, mettre fin – par courrier recommandé, de commun accord, au plan d'accompagnement individualisé.

- **Du recours interne**

A défaut d'accord, l'étudiant bénéficiaire ou le service d'accompagnement de référence (les Cèdres, le SAPEPS) peut introduire un recours auprès du Directeur, dans les 7 jours ouvrables qui suivent la réception du courrier recommandé.

Le Directeur statue dans les 15 jours de fonctionnement de l'ESA et notifie sa décision par courrier électronique ou à défaut, par courrier recommandé, à la partie requérante.

Une copie de ladite décision est transmise à l'autre partie, pour information.

- **Du recours externe**

En cas de décision défavorable du Directeur, un recours peut être introduit auprès de la Commission d'enseignement supérieur inclusif selon les modalités fixées par le Gouvernement.

ARTICLE 2

Règlement des jurys et des examens

Tout étudiant en situation de handicap, sollicitant un ou plusieurs aménagements portant uniquement sur les modalités d'organisation des examens, doit déposer un dossier auprès du Directeur, un mois avant la date du premier examen.

Ce dossier comprend : un avis médical spécifiant le type de handicap et les difficultés engendrées, une demande précise des aménagements souhaités (aides techniques, aides humaines, majorations du temps, aménagement de l'examen écrit et oral).

Dans les 10 jours qui suivent la réception de la demande de l'étudiant, le Directeur notifie par écrit sa décision sur les aménagements accordés à ce dernier, ces aménagements étant décidés après avis du service d'accompagnement de référence (les Cèdres, le SAPEPS).

ARTICLE 3

Respect de la vie privée

L'ESA s'engage à respecter la législation sur la protection de la vie privée en vigueur en Belgique : les traitements de données à caractère personnel relatifs à cette procédure sont soumis à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, modifiée par la loi du 11 décembre 1998 transposant la directive 95/46/CE du 24 octobre 1995 du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi qu'aux arrêtés royaux qui s'y rapportent.

Les textes légaux peuvent être consultés sur le site de la Commission de la protection de la vie privée (<http://www.privacy.fgov.be/>).

ÉCHÉANCIER 2016-17

15.11.2016 : L'étudiant définit un sujet, pressent un promoteur et reçoit de ce dernier son approbation de principe.

01.12.2016 : Le directeur/directeur de domaine désigne officiellement le promoteur.

Le mémoire doit être remis au secrétariat, en quatre exemplaires

- pour la première session, le 15.05.2017
- pour la deuxième session, le 16.08.2017

Le secrétariat envoie les exemplaires du mémoire aux lecteurs, membres du jury désignés par l'ESA et les invite à siéger aux jurys de la défense orale.

Les défenses orales se déroulent

- **en première session**
dernière semaine de mai (domaine Théâtre) – dernière semaine de juin (domaines Musique et Arts Visuels) ; dates communiquées au plus tard le **01.05.2017**.
- **en deuxième session**
première semaine de septembre ; dates communiquées au plus tard le **22.08.2017**.

La coordination des mémoires, aux plans pédagogique et administratif, est assurée par le directeur/les directeurs de domaine et par Françoise Regnard, déléguée aux affaires étudiantes.

LE VADE MECUM DU MÉMOIRE DOIT ÊTRE COMMUNIQUÉ À CHAQUE ÉTUDIANT.

LISTE DES COURS ARTISTIQUES DE SOUTIEN À L'OPTION (CASO) 2016-2017 (1^{er} CYCLE)

L'étudiant de bachelier doit choisir un cours parmi les cours artistiques optionnels en PE3 (ou PE2). Il peut choisir ce cours dans l'un des deux autres domaines de l'ESA, Théâtre ou Musique, pour autant que sa candidature soit acceptée par le titulaire du cours et par la commission des programmes. Dans les cours du domaine Arts visuels dont la liste suit, il sera automatiquement accepté, dans la limite des places disponibles.

1. Animation (*Communication graphique et visuelle: animation*)
2. Couleur (*Couleur: pratique de la couleur*)
3. Bande dessinée (*Dessin: bande dessinée*)
4. Modèle vivant (*Dessin: modèle vivant*)
5. Installation (*Installation performance: atelier*)
6. Photo (*Photographie: image numérique*)
7. Perception monumentale (*Sculpture - perception monumentale*)
8. Vidéo (*Vidéographie: pratiques*)
9. Design d'objet (*Design d'objet : atelier*) sauf pour l'architecture d'intérieur

LISTE DES BOUQUETS 2016-2017 (2^e CYCLE)

L'étudiant de master doit choisir un cours parmi les cours artistiques optionnels suivants en PE4 (ou PE5) :

1. Animation (*Communication graphique et visuelle: animation*)
2. Bande dessinée (*Dessin : Bande dessinée*)
3. Couleur (*Couleur: pratique de la couleur*)
4. Image imprimée (*Gravure - atelier*)
5. Installation (*Installation performance: atelier*)
6. Livre (*Typographie - Livres d'artistes*)
7. Performance (*Performance et arts du corps: pratiques*)
8. Photographie (*Photographie: recherches photographiques*)
9. Son (*Création sonore*)
10. Vidéographie (*Vidéographie: Théorie et pratique de l'audiovisuel*)
11. Sculpture (*Sculpture : perception monumentale*)

LISTE DES SÉMINAIRES 2016-2017

1. Actualités culturelles, actualités et lectures de l'art
2. Histoire et histoire des arts, histoire des arts
3. Actualités culturelles, arts contemporains
4. Informatique, théorie et pratique des nouvelles technologies
5. Sémiologie, média

Il existe trois types de cours : les cours artistiques (A), les cours généraux (G) et les cours techniques (T). Ces cours sont : soit fondamentaux (F), soit non fondamentaux (NF).

Ils peuvent être évalués de la façon suivante :

- Évaluation artistique (EA) ;
- Évaluation continue (EC) ;
- Examen (EX).

Certains cours artistiques sanctionnés par un examen peuvent faire l'objet d'une 2^e session (XA).

DOMAINE DES ARTS VISUELS

Architecture d'intérieur - Atelier (option Architecture d'intérieur)	A	F	EA
Architecture d'intérieur - Création d'intérieurs	A	NF	EC
Architecture d'intérieur - Création d'intérieurs (master)	A	NF	EA
Architecture d'intérieur - Croquis	A	NF	EC
Arts numériques - Atelier	A	NF	EC
Arts numériques - Atelier (option Arts numériques)	A	F	EA
Arts numériques - DAO	A	NF	EC
Arts numériques - Graphisme et mise en page par ordinateur	A	NF	EC
Arts numériques - PAO	A	NF	EC
Arts numériques - Réseaux	A	NF	EC
Communication graphique et visuelle - Animation	A	NF	EC
Communication graphique et visuelle - Design graphique	A	NF	EC
Communication graphique et visuelle - Edition	A	NF	EC
Communication graphique et visuelle - PAO	A	NF	EC
Communication graphique et visuelle - Typographie et arts du livre	A	NF	EC
Communication visuelle et graphique - Atelier (option Communication visuelle)	A	F	EA
Couleur - Pratique de la couleur	A	NF	EC
Cours pluridisciplinaires - Atelier	A	NF	EC
Création sonore - Atelier	A	NF	EC
Design d'objet - Atelier	A	NF	EC
Design d'objet - Atelier (master)	A	NF	EA
Design urbain - Atelier (option Architecture d'intérieur)	A	NF	EC
Design urbain - Atelier (option Design urbain)	A	F	EA
Design urbain - Rénovation urbaine	A	NF	EC
Dessin - Anatomie	A	NF	EC
Dessin - Atelier	A	NF	EC
Dessin - Atelier (master didactique toutes options)	A	NF	EA
Dessin - Atelier (option Dessin)	A	F	EA
Dessin - Bande dessinée	A	NF	EC
Dessin - Dessin et moyens d'expression	A	NF	EC
Dessin - Modèle vivant	A	NF	EC
Dessin - Perspective	A	NF	EC
Gravure - Atelier (Master)	A	NF	EC
Gravure - Atelier (option gravure)	A	F	EA
Illustration - Narration visuelle	A	NF	EC
Image dans le milieu - Atelier (option IDM)	A	F	EA

Image dans le milieu - Design de l'environnement	A	NF	EC
Image dans le milieu - Théorie et pratique des arts de l'espace	A	NF	EC
Installation Performance - Atelier	A	NF	EC
Installation performance - Atelier (master)	A	NF	EC
Pédagogie de l'art - Pratique	A	NF	EA
Peinture - Atelier (option Peinture)	A	F	EA
Performance et art du corps - Pratiques	A	NF	EC
Photographie - Image numérique	A	NF	EC
Photographie - Recherches photographiques	A	NF	EC
Photographie - Recherches photographiques (master)	A	NF	EC
Reliure - Atelier	A	NF	EC
Scénographie - Mise en espace des expositions	A	NF	EC
Sculpture - Atelier (option Sculpture)	A	F	EA
Sculpture - Perception monumentale	A	NF	EC
Stages - externes	A	NF	EC
Structure formelle - De l'option	A	NF	EC
Structure formelle - Recherches plastiques et tridimensionnelles	A	NF	EC
Structure formelle - Recherches volumétriques et spatiales	A	NF	EC
Typographie - Livres d'artistes	A	NF	EC
Typographie - Livres d'artistes (master, dans l'option Communication visuelle)	A	NF	EA
Vidéographie - Pratiques	A	NF	EC
Vidéographie - Théorie et pratique de l'audiovisuel	A	NF	EC
Actualités culturelles - Actualité et lectures de l'art	G	NF	EX
Actualités culturelles - Arts contemporains	G	NF	EX
Actualités culturelles - Photographie	G	NF	EC
Actualités culturelles - Société	G	NF	EX
Architecture - Équipement	G	NF	EX
Architecture - Théorie de l'architecture	G	NF	EX
Communication - Narrativité de l'image	G	NF	EX
Communication - Théorie de la communication	G	NF	EX
Droit - Notions de législation et de droit	G	NF	EX
Histoire - Des institutions culturelles	G	NF	EX
Histoire et actualité des arts - Art contemporain	G	NF	EX
Histoire et actualité des arts - Histoire et histoire des arts	G	NF	EX
Histoire et actualité des arts - Livre, illustration et graphisme	G	NF	EX
Histoire et actualités des Arts - Cinéma et image animée	G	NF	EX
Informatique - Théorie et pratique des nouvelles technologies	G	NF	EX
Langues - Anglais	G	NF	EX
Littérature - Analyse de textes	G	NF	EX
Littérature - Contemporaine	G	NF	EX
Méthodologie - de la recherche	G	NF	EX
Muséographie - générale	G	NF	EX
Philosophie - Contemporaine	G	NF	EX
Philosophie - De l'art contemporain	G	NF	EX
Psychopédagogie - Connaissances pédagogiques assorties d'une démarche scientifique et d'attitudes de recherche	G	NF	EX
Psychopédagogie - Connaissances psychologiques, socioaffectives et relationnelles	G	NF	EX
Psychopédagogie - connaissances sociologiques et culturelles	G	NF	EX

Sciences et sciences appliquées - informatique (option, arts numériques)	G	NF	EX
Sciences et sciences appliquées - Technologie des peintures, supports et matières	G	NF	EX
Sciences humaines et sociales - Introd. au langage de la sociologie de l'art	G	NF	EX
Sciences humaines et sociales - Sociologie de l'habitat	G	NF	EX
Sémiologie - Générale	G	NF	EX
Sémiologie - Image	G	NF	EX
Sémiologie - Média	G	NF	EX
Pratique sociale et professionnelle - Générale	T	NF	EX
Sciences appliquées - Chimie appliquée	T	NF	EX
Sciences appliquées - Physique appliquée	T	NF	EX
Stages	T	NF	EC
Techniques et technologies - Animation multimédia	T	NF	EX
Techniques et technologies - Assemblage	T	NF	EC
Techniques et technologies - Dessin d'architecture	T	NF	EX
Techniques et technologies - Équipement des espaces culturels	T	NF	EC
Techniques et technologies - Imprimerie	T	NF	EX
Techniques et technologies - Infographie	T	NF	EX
Techniques et technologies - Informatique	T	NF	EX
Techniques et technologies - Maquettisme	T	NF	EX
Techniques et technologies - Matériaux	T	NF	EX
Techniques et technologies - Papier	T	NF	EX
Techniques et technologies - Peinture	T	NF	EX
Techniques et technologies - Recherches et applications des matériaux nouveaux	T	NF	EX
Techniques et technologies - Technologie du bois et des panneaux	T	NF	EX
Techniques et technologies - Vidéographie	T	NF	EX

DOMAINE DE LA MUSIQUE

Accompagnement	A	F	EA
Analyse et écritures	A	F	XA
Analyse et écritures - Analyse approfondie	A	F	XA
Analyse et écritures - Analyse des musiques appliquées	A	F	XA
Analyse et écritures – Analyse des musiques populaires	A	F	XA
Analyse et écritures - Ecritures	A	F	XA
Analyse et écritures - Ecritures approfondies	A	F	XA
Analyse perceptive (BLOC1-PE2)	A	F	EC
Analyse perceptive (PE3-PE4)	A	F	EA
Analyse perceptive des rapports son - image	A	F	EC
Approche de l'ethnomusicologie	A	NF	XA
Auditions commentées	A	NF	EC
Auditions commentées du répertoire électroacoustique	A	NF	EC
Chant	A	F	EA
Chant d'ensemble	A	NF	EC
Composition	A	F	EA
Composition, Musiques appliquées - Composition et théorie musicale	A	F	EA
Composition, Musiques appliquées - Dramaturgie	A	F	EA
Composition, Musiques appliquées – Techniques et esthétiques d'aujourd'hui	A	F	XA
Composition - Orchestration	A	F	EC
Composition acousmatique	A	F	EA

Composition appliquées aux multimédias	A	F	EA
Création sonore appliquée à l'audiovisuel	A	F	EA
Création sonore appliquées aux médias interactifs	A	F	EA
Créativité musicale	A	NF	EC
Diction - Orthophonie	A	F	EC
Direction de chœur ou direction chorale	A	F	EA
Direction d'orchestre	A	F	EA
Ecritures - Classiques	A	F	EA
Formation aux langages contemporains	A	F	EC
Formation aux langages contemporains - Formation approfondie	A	F	EC
Formation aux langages contemporains - Pratique	A	F	EC
Formation musicale - Chanteurs	A	F	XA
Formation musicale/lecture - bachelier	A	F	XA
Formation musicale/lecture - master	A	F	EA
Formation musicale/théorie et dictée - bachelier	A	F	XA
Formation musicale/théorie et dictée - master	A	F	EX
Harmonie Jazz	A	F	EA
Harmonie pratique	A	F	EC
Harmonie pratique - Basse continue	A	F	EC
Histoire de la lutherie électronique	A	NF	XA
Histoire de la musique électroacoustique	A	NF	XA
Improvisation	A	F	EC
Improvisation - Orgue	A	F	EC
Informatique musicale, environnement et langages	A	NF	XA
Instrument - Accompagnement au piano	A	F	EA
Instrument - Accordéon	A	F	EA
Instrument - Alto	A	F	EA
Instrument - Basson, y compris contrebasson	A	F	EA
Instrument - Clarinette, y compris clarinette mi bémol et clarinette basse	A	F	EA
Instrument - Clavier 2e instrument	A	F	EA
Instrument - Clavier pour écritures et théorie	A	F	EA
Instrument - Contrebasse	A	F	EA
Instrument - Cor	A	F	EA
Instrument - Flûte traversière, y compris piccolo	A	F	EA
Instrument - Guitare	A	F	EA
Instrument - Harpe	A	F	EA
Instrument - Hautbois, y compris cor anglais	A	F	EA
Instrument - Orgue	A	F	EA
Instrument - Percussions	A	F	EA
Instrument - Piano	A	F	EA
Instrument - Piano (chanteurs)	A	F	EA
Instrument - Saxophone alto et autres	A	F	EA
Instrument - Trombone, y compris trombone basse	A	F	EA
Instrument - Trompette, y compris bugle et cornet	A	F	EA
Instrument - Tuba, y compris petit tuba ("euphonium")	A	F	EA
Instrument - Violon	A	F	EA
Instrument - Violoncelle	A	F	EA

Lecture et transposition - accordéon	A	F	XA
Lecture et transposition - bois	A	F	XA
Lecture et transposition - cordes frottées	A	F	XA
Lecture et transposition - cuivres	A	F	XA
Lecture et transposition - guitare	A	F	XA
Lecture et transposition - harpe	A	F	XA
Lecture et transposition - orgue	A	F	XA
Lecture et transposition - percussions	A	F	XA
Lecture et transposition - piano	A	F	XA
Méthodologie spécialisée	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Accordéon	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Basson	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Chant d'ensemble	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Chant et musique de chambre vocale	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Clarinette	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Composition acousmatique	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Contrebasse	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Cor	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Ecriture musicale et analyse	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Flûte traversière et piccolo	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Formation musicale et chant d'ensemble	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Guitare et guitare d'accompagnement	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Harpe	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Hautbois et cor anglais	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Orgue	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Percussions	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Piano	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Saxophone	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Trombone	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Trompette, bugle et cornet	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Tuba (« euphonium »)	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Violon	A	F	EC
Méthodologie spécialisée - Violoncelle	A	F	EC
Musique de chambre	A	F	EC
Orchestre et/ou ensemble	A	F	EC
Rythmique et mouvement	A	F	EC
Séminaires, visites et concerts - Accordéon, alto, dir chorale, dir orchestre, harpe violon (Daniel R)	A	NF	EC
Sémiologie musicale appliquée à l'EA	A	NF	XA
Solfège des objets sonores, perception auditive	A	NF	XA
Spatialisation	A	F	EA
Suivi du mémoire	A	-	-
Techniques d'écriture sur support	A	F	EA
Techniques interactives	A	NF	XA
Théorie de la musique ancienne	A	NF	EX
Travail avec accompagnateur ou en groupe	A	F	EC
Acoustique	G		EX
Acoustique (EA)	G	NF	EX

Aspects dramaturgiques et stylistiques des rapports son/image	G	F	EX
Encyclopédie de la musique	G	NF	EX
Histoire de l'art - Histoire comparée des arts	G	NF	EX
Histoire de la musique	G	NF	EX
Histoire de la musique - Histoire approfondie de la musique	G	NF	EX
Introduction à la philosophie	G	NF	EX
Introduction à la psychologie générale	G	NF	EX
Introduction à la sociologie générale	G	NF	EX
Psychopédagogie - Connaissances pédagogiques assorties d'une démarche scientifique et d'attitudes de recherche	G	NF	EX
Psychopédagogie - Connaissances psychologiques, socio affectives et relationnelles	G	NF	EX
Psychopédagogie - connaissances sociologiques et culturelles	G	NF	EX
Acoustique spécifique et facture instrumentale	T	NF	EC
Anatomie et physiologie du système phonatoire	T	NF	EX
Aspects légaux et juridiques	T	NF	EX
Informatique	T	F	EX
Informatique - MAO - Interactivité	T	NF	EC
Informatique - Modélisation sonore	T	F	EC
Informatique - Musique assistée par ordinateur	T	NF	EC
Instrumentation électroacoustique	T	NF	EX
Instrumentation électroacoustique - Interactivité	T	NF	EX
Langues étrangères - allemand - anglais - italien	T	NF	EC
Marketing	T	NF	EX
Organologie	T	NF	EX
Sound design	T	F	EC
Stages	T	F	EC
Stages - Interactivité	T	NF	EC
Stages - Interdisciplinaires	T	NF	EC
Systèmes d'archivage sonore	T	NF	EC
Techniques de prise de son	T	NF	EX
Techniques de synthèse	T	NF	EX

DOMAINE DU THÉÂTRE

Art dramatique (BLOC 1(PE1)-PE2)	A	F	EC
Art dramatique (PE3-PE4)	A	F	EA
Déclamation	A	F	EC
Formation corporelle	A	F	EC
Formation vocale	A	F	EC
Méthodologie du français parlé	A	F	EC
Mouvement scénique	A	F	EC
Aspects légaux et juridiques de la culture	G	NF	EX
Histoire comparée des arts	G	NF	EX
Introduction à la philosophie	G	NF	EX
Introduction à la psychologie générale	G	NF	EX
Introduction à la sociologie générale	G	NF	EX
Psychopédagogie - Connaissances pédagogiques assorties d'une démarche scientifique et d'attitudes de recherche	G	NF	EX
Psychopédagogie - Connaissances psychologiques, socio affectives et relationnelles	G	NF	EX
Psychopédagogie - connaissances sociologiques et culturelles	G	NF	EX

Analyse de textes (BLOC1-PE2)	T	F	EX
Analyse de textes (PE3-PE4)	T	F	EC
Histoire de la littérature et du théâtre	T	NF	EX
Histoire des spectacles	T	NF	EX
Phonétique	T	F	EX
Stages	T	F	EC
Techniques du spectacle	T	NF	EC

DOMAINE DES ARTS PLASTIQUES, VISUELS ET DE L'ESPACE

CYCLE 1

	APVE - BACS
Architecture d'intérieur	1
Arts numériques	3
Communication graphique et visuelle	5
Dessin	7
Gravure	9
Image dans le milieu	11
Peinture	13

CYCLE 2

MASTER SPÉCIALISÉ

	APVE - MS
Architecture d'intérieur Créations d'intérieurs et de mobilier	1
Arts numériques	3
Communication graphique et visuelle Communication culturelle et art du livre	5
Design urbain Design d'exposition	7
Dessin	8
Gravure	9
Image dans le milieu	11
Peinture	13

MASTER DIDACTIQUE

	APVE - MD
Arts numériques	1
Communication graphique et visuelle	3
Dessin	5
Gravure	7
Image dans le milieu	9
Peinture	11

MASTER APPROFONDI

	APVE - MA
Architecture d'intérieur	1
Arts numériques	3
Communication graphique et visuelle	5
Dessin	7
Gravure	9
Image dans le milieu	11
Peinture	13

DOMAINE DE LA MUSIQUE

CYCLE 1

	MUS - BACS
FORMATION INSTRUMENTALE	
Vents Spécialité : toutes	1
Percussions	2
Claviers Piano	3
Claviers Accordéon	4
Claviers Orgue	5
Cordes Violon, alto, violoncelle, contrebasse	6
Cordes Guitare	7
Cordes Harpe	8
FORMATION VOCALE	
Chant	9
ÉCRITURE ET THÉORIE MUSICALE	
Composition	10

ÉLECTROACOUSTIQUE		
Composition acousmatique		11
MUSIQUES APPLIQUÉES ET INTERACTIVES		
Création musicale transdisciplinaire		13
CYCLE 2		
MASTER SPÉCIALISÉ		MUS - MS
FORMATION INSTRUMENTALE		
Vents Spécialité : toutes		1
Percussions		2
Claviers Piano		3
Claviers Accompagnement		4
Claviers Accordéon		5
Claviers Orgue		6
Cordes Violon, alto, violoncelle, contrebasse		7
Cordes Guitare		8
Cordes Harpe		9
FORMATION VOCALE		
Chant		10
ÉCRITURE ET THÉORIE MUSICALE		
Composition		11
Direction chorale		12
Direction d'orchestre		13
Écritures classiques		14
ÉLECTROACOUSTIQUE		
Composition acousmatique		15
MUSIQUES APPLIQUÉES ET INTERACTIVES		
Création musicale transdisciplinaire		16
MASTER DIDACTIQUE		MUS - MD
FORMATION INSTRUMENTALE		
Vents Spécialité : toutes		1
Percussions		2
Claviers Piano		3
Claviers Accordéon		4
Claviers Orgue		5
Cordes Violon, alto, violoncelle, contrebasse		6
Cordes Guitare		7
Cordes Harpe		8
FORMATION VOCALE		
Chant		9
ÉCRITURE ET THÉORIE MUSICALE		
Composition		10
Direction chorale		11
Direction d'orchestre		12
Écritures classiques		13
Formation musicale		14
ÉLECTROACOUSTIQUE		
Composition acousmatique		15
MASTER APPROFONDI		MUS - MA
FORMATION INSTRUMENTALE		
Vents Spécialité : toutes		1
Percussions		2
Claviers Piano		3
Claviers Accordéon		4
Claviers Orgue		5
Cordes Violon, alto, violoncelle, contrebasse		6

Cordes Guitare	7
Cordes Harpe	8
FORMATION VOCALE	
Chant	9
ÉCRITURE ET THÉORIE MUSICALE	
Composition	10
Direction chorale	11
Direction d'orchestre	12
Écritures classiques	13
Formation musicale	14
ÉLECTROACOUSTIQUE	
Composition acousmatique	15
DOMAINE DU THÉÂTRE ET DES ARTS DE LA PAROLE	
CYCLE 1	TAP - BACS
Art dramatique	1
CYCLE 2	TAP - MS
MASTER SPÉCIALISÉ	
Art dramatique	1
AGRÉGATION ARTS²	AGREG
Arts plastiques, visuels et de l'espace	1
Musique	2
Théâtre et arts de la parole	3

Entrée en vigueur - Année académique 2016-2017

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR**

CGP du 2 juin 2016

1er CYCLE - BACHELOR

BLOC 1	
ECTS	h/an
60	900

PE 2	
ECTS	h/an
60	900

PE 3	
ECTS	h/an
60	900

UE1 ATELIER DE CRÉATION 1

A	ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - ATELIER	17	285	Q1+2
A	ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - CROQUIS	4	60	Q1+2
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - MAQUETTISME	4	30	Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 6 - 5</i>		25	375	

PRÉREQUIS : UE1
COREQUIS : UE22,23,24,25,26,27

UE21 ATELIER DE CRÉATION 2

A	ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - ATELIER	13	240	Q1+2
A	STRUCTURE FORMELLE - RECHERCHE PLASTIQUE ET TRIDIMENSIONNELLE	4	60	Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 5</i>		17	300	

PRÉREQUIS : UE21,22
COREQUIS : UE32,33,34,35

UE31 ATELIER DE CRÉATION 3

A	ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - ATELIER	17	285	Q1+2
A	STRUCTURE FORMELLE - RECHERCHE PLASTIQUE ET TRIDIMENSIONNELLE	5	90	Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 7 - 4</i>		22	345	

UE2 DESIGN DE L'OBJET 1

ATELIER DE RECHERCHE

A	DESIGN DE L'OBJET - ATELIER	4	60	Q1+2
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - TECHNOLOGIES DU BOIS ET DES PANNEAUX	2	30	Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2</i>		6	90	

UE22 DESIGN DE L'OBJET 2

A	DESIGN DE L'OBJET - ATELIER	4	60	Q1+2
A	ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - ATELIER	2	30	Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 6</i>		6	90	

UE32 DESIGN DE L'OBJET 3 DE L'ÉTUDE DU PROTOTYPE

A	DESIGN DE L'OBJET - ATELIER 1	2	30	Q1+2
A	DESIGN DE L'OBJET - ATELIER 2	2	30	Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 1</i>		4	60	

UES FORMATION ARCHITECTURALE 1

T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - DESSIN D'ARCHITECTURE	3	60	Q1+2
G	ARCHITECTURE - ÉQUIPEMENT	2	30	Q1+2
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE	2	30	Q1+2
T	STAGES	1	30	Q3
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2</i>		8	150	

UE24 FORMATION ARCHITECTURALE 2

G	ARCHITECTURE - ÉQUIPEMENT	2	30	Q1
T	SCIENCES APPLIQUÉES - PHYSIQUE APPLIQUÉE	2	30	Q2
A	ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - ATELIER	2	30	Q2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2</i>		6	90	

UE3 ALPHABÉTISATION NUMÉRIQUE

T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE	4	60	Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7</i>		4	60	

UE4 INITIATION À LA PLURIDISCIPLINARITÉ

A	STAGES	2	30	Q1
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - ASSEMBLAGE	2	30	Q1
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1</i>		4	60	

Option : **ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR**

		BLOC 1		PE 2		PE 3	
		ECTS	h/an	ECTS	h/an	ECTS	h/an
UE6 FONDEMENTS							
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 1	2	15				Q1+2
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	2	15				Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7</i>		4	30				
UE25 EXPRESSION VISUELLE							
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - DESSIN D'ARCHITECTURE	4	60				Q1+2
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE	4	60				Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2</i>		8	120				
UE33 COULEUR ET LUMIERE							
A	COULEUR - PRATIQUE DE LA COULEUR	2	30				Q1+2
A	ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - ATELIER	1	15				Q1+2
G	SCIENCES ET SCIENCES APPLIQUÉES - TECHNOLOGIES DES PEINTURES, SUPPORTS ET MATIERES	2	30				Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 1 - 6</i>		5	75				
UE23 VOLUME ET MATIERE							
A	STRUCTURE FORMELLE - RECHERCHE	2	30				Q1
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - MATÉRIAUX	4	60				Q2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 1</i>		6	90				
UE7 LECTURE DE L'ART 1							
G	SÉMIOLOGIE - GÉNÉRALE	2	30				Q1
G	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES - INTRODUCTION AU LANGAGE DE LA SOCIOLOGIE	2	30				Q1
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - LECTURE DE L'ART	2	30				Q2
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 2	2	30				Q2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5</i>		8	120				
UE26 LECTURE DE L'ART 2							
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 3	3	30				Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 1	3	30				Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 2	3	30				Q2
G	SÉMIOLOGIE - IMAGE	2	30				Q1
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5</i>		11	120				
UE34 LECTURE DE L'ART 3							
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 4	3	30				Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 5	1	15				Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 3	3	15				Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 4	3	30				Q2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 6</i>		10	90				
UE8 FORMATION CULTURELLE							
T	STAGES	1	15				Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7</i>		1	15				
UE27 LABORATOIRE DE PROJET							
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 2	1	15				Q1+2
G	PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE	4	60				Q1+2
A	PHOTOGRAPHIE - RECHERCHES PHOTOGRAPHIQUES	1	15				Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 6</i>		6	90				
UE35 FORMATION ARCHITECTURALE							
G	ARCHITECTURE - ÉQUIPEMENT	2	30				Q1+2
A	DESIGN URBAIN - ATELIER	5	90				Q1+2
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE	2	60				Q1+2
G	ARCHITECTURE - THÉORIE DE L'ARCHITECTURE	2	30				Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 2</i>		11	210				
UE37 SOUTIEN À L'OPTION							
A	UN COURS À CHOISIR PARMIS LES COURS DE L'ESA	4	60				Q1ou2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3</i>							
UE38 STAGES							
T	STAGES	4	60				Q3
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 7</i>		4	60				

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur - Année académique 2016-2017

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **ARTS NUMÉRIQUES**

CGP du 2 juin 2016

1er CYCLE - BACHELOR

		BLOC 1		PE 2		PE 3	
		ECTS	h/an	ECTS	h/an	ECTS	h/an
		60	900	60	900	60	900
UE1 ATELIER DE CRÉATION 1							
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 1	19	240				
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 6 - 5</i>	19	240				
UE21 ATELIER DE CRÉATION 2							
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 5	12	210				
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 2</i>	12	210				
UE31 ATELIER DE CRÉATION 3							
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 11	16	270				
G	COMMUNICATION - NARRATIVITÉ DE L'IMAGE	1	15				
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 12	2	30				
G	INFORMATIQUE - THÉORIE ET PRATIQUES DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	2	60				
A	VIDÉOGRAPHIE - PRATIQUES	3	45				
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7 - 4 - 5</i>	24	420				
UE2 ATELIER DE RECHERCHE							
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 2	2	20				
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 3	2	20				
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 4	2	30				
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE 1	4	120				
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE 2	2	20				
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE 3	2	30				
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE 4	2	30				
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 6</i>	16	270				
UE22 ATELIER DE RECHERCHE NUMÉRIQUE							
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 6	2	30				
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 7	1	30				
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 8	1	30				
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFOGRAPHIE	2	30				
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE 5	2	30				
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE 6	2	30				
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 6</i>	10	180				
UE32 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE							
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 13	2	30				
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 14	2	30				
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 15	2	30				
A	ARTS NUMÉRIQUES - RÉSEAUX	2	30				
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE 8	2	30				
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE 9	2	30				
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3</i>	12	180				
UE23 ÉLECTRONIQUE / ROBOTIQUE							
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 9	2	30				
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2</i>	2	30				
UE24 INTER-ACTIVITÉ							
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 10	2	30				
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 5</i>	2	30				
UE33 ARTS IMMERSIFS							
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 16	2	30				
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 2</i>	2	30				
UE3 INITIATION À LA PLURIDISCIPLINARITÉ 1							
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - ASSEMBLAGE	3	30				
A	DESSIN - MODÈLE VIVANT	2	45				
T	STAGES	5	120				
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7</i>	10	195				
<i>(un cours à choisir)</i>							
A	DESSIN - BANDE DESSINÉE	2	30				
A	COMMUNICATION GRAPHIQUE ET VISUELLE - ANIMATION	2	30				
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2</i>	2	30				
UE27 PLURIDISCIPLINARITÉ 2							
A	DESSIN - BANDE DESSINÉE	2	30				
A	COMMUNICATION GRAPHIQUE ET VISUELLE - ANIMATION	2	30				
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2</i>	2	30				

Option : **ARTS NUMÉRIQUES**

BLOC 1	
ECTS	h/an

PE 2	
ECTS	h/an

PE 3	
ECTS	h/an

A | UN COURS À CHOISIR PARMIS LES COURS DE L'ESA
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1

A | COULEUR - PRATIQUE DE LA COULEUR
 T | TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - VIDÉOGRAPHIE
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1

T | STAGES
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 7

G | HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART
 CONTEMPORAIN 1
 G | MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7

UE6 FONDEMENTS

2	15	Q1
2	15	Q1
4	30	

UE7 LECTURE DE L'ART 1

G | SÉMIOLOGIE - GÉNÉRALE 2 | 30 | Q1
 G | HISTOIRE ET ACTUALITÉS DES ARTS - CINÉMA ET 2 | 30 | Q1
 G | SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES - 2 | 30 | Q1+2
 G | ACTUALITÉS CULTURELLES - LECTURE DE L'ART 2 | 30 | Q2
 G | HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART 2 | 30 | Q2
 CONTEMPORAIN 2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5

10	150	
-----------	------------	--

G | HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 3
 G | HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 1
 G | HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 2
 G | SÉMIOLOGIE - IMAGE
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 7

UE26 LECTURE DE L'ART 2

3	30	Q1
3	30	Q1
3	30	Q2
2	30	Q1
11	120	

G | HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 4
 G | HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 5
 G | HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 3
 G | HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 4
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 6

UE35 LECTURE DE L'ART 3

3	30	Q1
3	30	Q1
3	30	Q1
3	30	Q2
12	120	

T | STAGES
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7

UE9 FORMATION CULTURELLE

1	15	Q1+2
1	15	

G | MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 2
 G | LITTÉRATURE CONTEMPORAINE
 G | PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE
 G | SÉMIOLOGIE - IMAGE
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 6 - 5

UE28 LABORATOIRE DE PROJET 1

2	15	Q2
4	60	Q1+2
4	60	Q1
2	30	Q1
12	165	

G | COMMUNICATION - NARRATIVITÉ DE L'IMAGE
 G | PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 6

UE36 LABORATOIRE DE PROJET 2

2	30	Q1
2	30	Q1
4	60	

A | CRÉATION SONORE - ATELIER
 G | SÉMIOLOGIE - IMAGE
 A | INSTALLATION PERFORMANCE - ATELIER
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1

UE 29 ART DU BRUIT

1	15	Q1+2
1	15	Q1+2
1	15	Q1+2
3	45	

(UE non-obligatoire, accessible aux étudiants en échec fin Q1)

UE10 REMÉDIATION

G | MÉTHODOLOGIE - DE LA RECHERCHE 5 | 75 | Q2
 5 | 75

Michel STOCKHEM,
 Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur - Année académique 2016-2017

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **COMMUNICATION GRAPHIQUE ET VISUELLE**

CGP du 2 juin 2016

1er CYCLE - BACHELOR

BLOC 1

ECTS	h/an
60	900

PE 2

ECTS	h/an
60	900

PE 3

ECTS	h/an
60	900

UE1 ATELIER DE CRÉATION 1

A	COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE - ATELIER	16	165	Q1+2
A	COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE - TYPOGRAPHIE ET ARTS DU LIVRE	2	30	Q1+2
A	RELIURE - ATELIER	2	30	Q1+2
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - IMPRIMERIE	2	30	Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 6 - 5</i>		22	255	

PRÉREQUIS : UE1
COREQUIS : UE22,23,24,25,26,27

UE21 ATELIER DE CRÉATION 2

A	COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE - ATELIER	12	225	Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 2</i>		12	225	

PRÉREQUIS : UE21
COREQUIS : UE32,33,34,35

UE31 ATELIER DE CRÉATION 3

A	COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE - ATELIER	24	450	Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7 - 4 - 5</i>		24	450	

UE2 ATELIER DE RECHERCHE 1

A	COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE - ATELIER	4	90	Q1+2
A	ILLUSTRATION - NARRATION VISUELLE	2	30	Q1+2
G	LITTÉRATURE - ANALYSE DE TEXTE	2	30	Q1+2
A	DESSIN - MODÈLE VIVANT	2	30	Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 1 - 6</i>		10	180	

UE3 ALPHABÉTISATION NUMÉRIQUE

T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE	6	120	Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2</i>		6	120	

UE 22 ATELIER DE RECHERCHE 2

A	COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE - ATELIER	1	30	Q1+2
A	COULEUR - PRATIQUE DE LA COULEUR	3	60	Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 6</i>		4	90	

UE32 VISUALISATION DE DONNÉES

ATELIER DE RECHERCHE 3

A	SÉMILOGIE - IMAGE	2	15	Q1+2
A	COMMUNICATION GRAPHIQUE ET VISUELLE - DESIGN GRAPHIQUE	4	30	Q2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3 - 6</i>		6	45	

**UE4 INITIATION À LA
PLURIDISCIPLINARITÉ 1**

T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - ASSEMBLAGE	2	30	Q1+2
T	STAGES	5	120	Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7</i>		7	150	

(deux cours à choisir hors Atelier)

A	COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE - ATELIER	2	30	Q1+2
A	DESSIN - BANDE DESSINÉE	2	30	Q1+2
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - VIDÉOGRAPHIQUE	2	30	Q1+2
A	COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE - ANIMATION	2	30	Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3</i>		6	90	

UE 23 PLURIDISCIPLINARITÉ 2

2	30	Q1+2
2	30	Q1+2
2	30	Q1+2
2	30	Q1+2
6	90	

**UE 33 ATELIER DE CRÉATION 4
CATALOGUE D'ART**

A	COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE - PAO	4	90	Q1+2
G	HISTOIRE ET ACTUALITÉS DES ARTS - LIVRE, ILLUSTRATION, GRAPHISME	2	15	Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 5</i>		6	105	

Option : **COMMUNICATION GRAPHIQUE ET VISUELLE**

BLOC 1	
ECTS	h/an

PE 2	
ECTS	h/an

PE 3	
ECTS	h/an

UE6 FONDEMENTS

G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 1	2	15	Q1
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	2	15	Q1
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7</i>		4	30	

UE24 GRAPHISME ET ART CONTEMPORAIN

G	HISTOIRE ET ACTUALITÉS DES ARTS - LIVRE, ILLUSTRATION, GRAPHISME	2	15	Q1+2
A	COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE - ATELIER	2	30	Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 5</i>		4	45	

UE7 LECTURE DE L'ART 1

G	SÉMIOLOGIE - GÉNÉRALE	2	30	Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITÉS DES ARTS - CINÉMA ET IMAGE IMPRIMÉE	2	30	Q1
G	SCIENCES HUMAINES - INTRODUCTION AU LANGAGE DE LA SOCIOLOGIE DE L'ART	2	30	Q1+2
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - LECTURE DE L'ART	2	30	Q2
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 2	2	30	Q2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5</i>		10	150	

UE26 LECTURE DE L'ART 2

G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 3	3	30	Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 1	3	30	Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 2	3	30	Q2
G	SÉMIOLOGIE - IMAGE	2	30	Q1
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 7</i>		11	120	

UE34 LECTURE DE L'ART 3

G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 4	3	30	Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 5	3	30	Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 3	3	30	Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 4	3	30	Q2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 6</i>		12	120	

UE9 FORMATION CULTURELLE

T	STAGES	1	15	Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7</i>		1	15	

UE25 LIVRE D'ARTISTE

G	SÉMIOLOGIE - IMAGE	2	15	Q1+2
A	TYPOGRAPHIE - LIVRES D'ARTISTES	2	30	Q1+2
A	RELIURE - ATELIER	1	15	Q1+2
A	COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE - ATELIER	1	15	Q1+2
A	PHOTOGRAPHIE - RECHERCHES PHOTOGRAPHIQUES	2	30	Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 1 - 6</i>		8	105	

UE27 LABORATOIRE DE PROJETS 1

G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 2	2	15	Q2
G	LITTÉRATURE CONTEMPORAINE	3	60	Q1+2
G	PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE	3	60	Q1
G	SÉMIOLOGIE - IMAGE	2	15	Q1
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 6 - 5</i>		10	150	

UE35 LABORATOIRE DE PROJETS 2

G	COMMUNICATION - NARRATIVITÉ DE L'IMAGE	2	30	Q1
G	PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE	2	30	Q1
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 6</i>		4	60	

UE37 SOUTIEN À L'OPTION

A	UN COURS À CHOISIR PARMIS LES COURS DE L'ESA	4	60	Q1ou2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3</i>		4	60	

UE28 STAGES

T	STAGES	2	30	Q3
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 7</i>		2	30	

UE38 STAGES

		4	60	Q3
		4	60	

UE29 ART DU BRUIT

A	CRÉATION SONORE	1	15	Q1+2
G	SÉMIOLOGIE - IMAGE	1	15	Q1+2
A	INSTALLATION PERFORMANCE - ATELIER	1	15	Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1</i>		3	45	

(UE non-obligatoire, accessible aux étudiants en échec fin Q1)

UE10 RÉMÉDIATION

G	MÉTHODOLOGIE - DE LA RECHERCHE	5	75	Q2
		5	75	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur - Année académique 2016-2017

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **DESSIN**

CGP du 2 juin 2016

1er CYCLE - BACHELOR

BLOC 1

ECTS	h/an
60	900

PE 2

ECTS	h/an
60	900

PE 3

ECTS	h/an
60	900

UE1 ATELIER DE CRÉATION 1

A	DESSIN - ATELIER	19	240	Q1+2
A	DESSIN - DESSIN ET MOYENS D'EXPRESSION	6	90	Q1+2
		25	330	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 6 - 5

PRÉREQUIS : UE1
COREQUIS : UE22,25,26,27

UE21 ATELIER DE CRÉATION 2

A	DESSIN - ATELIER	17	285	Q1+2
A	ARTS NUMÉRIQUES - DAO	4	60	Q1+2
A	DESSIN - PERSPECTIVE	4	60	Q1+2
		25	405	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 2

PRÉREQUIS : UE21
COREQUIS : UE32,34,35

UE31 ATELIER DE CRÉATION 3

A	DESSIN - ATELIER 1	28	465	Q1+2
A	DESSIN - ATELIER 2	2	30	Q2
		30	495	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7 - 4

UE2 ATELIER DE RECHERCHE 1

A	DESSIN - ANATOMIE	4	60	Q1+2
A	DESSIN - MODÈLE VIVANT	3	45	Q1+2
		7	105	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1

UE22 ATELIER DE RECHERCHE 2

A	DESSIN - ATELIER	2	30	Q1+2
A	COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE - ANIMATION	2	30	Q1+2
A	COULEUR - PRATIQUE DE LA COULEUR	3	60	Q1+2
		7	120	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 6

UE23 ATELIER DE RECHERCHE 3

(un cours au choix)				
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - VIDÉOGRAPHIE	2	30	Q1+2
A	DESSIN - BANDE DESSINÉE	2	30	Q1+2
		2	30	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3

UE32 ATELIER DE RECHERCHE 4

DESSIN ET ESPACE				
A	STRUCTURES FORMELLES - RECHERCHES SPATIALES ET TRIDIMENSIONNELLES	3	60	Q1+2
A	COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE - ANIMATION	3	45	Q1+2
A	ARTS NUMÉRIQUES - DAO	2	30	Q2
		8	135	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3 - 2

UE7 LECTURE DE L'ART

G	SÉMIOLOGIE - GÉNÉRALE	2	30	Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITÉS DES ARTS - CINÉMA ET IMAGE IMPRIMÉE	2	30	Q1
G	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES - INTRODUCTION AU LANGAGE DE LA SOCIOLOGIE	2	30	Q1+2
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - LECTURE DE L'ART	2	30	Q2
G	HISTOIRE ET ACTUALITÉS DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 1	2	30	Q2
		10	150	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5

UE 26 LECTURE DE L'ART 2

G	HISTOIRE ET ACTUALITÉS DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 2	3	30	Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITÉS DES ARTS - ACTUALITÉS DES ARTS 1	3	30	Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITÉS DES ARTS - ACTUALITÉS DES ARTS 2	3	30	Q2
G	SÉMIOLOGIE - IMAGE	2	30	Q1
		11	120	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 7

UE34 LECTURE DE L'ART 3

G	HISTOIRE ET ACTUALITÉS DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 3	3	30	Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITÉS DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 4	3	30	Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITÉS DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 3	3	30	Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITÉS DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 4	3	30	Q2
		12	120	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 6

Option : **DESSIN**

		BLOC 1		PE 2		PE 3	
		ECTS	h/an	ECTS	h/an	ECTS	h/an
UE3 ALPHABÉTISATION NUMÉRIQUE							
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE	6	120	Q1+2			
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7</i>		6	120				
UE4 INITIATION À LA PLURIDISCIPLINARITÉ							
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - ASSEMBLAGE	2	30	Q1+2			
T	STAGES	5	120	Q1+2			
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7</i>		7	150				
UE6 FONDEMENTS							
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 5	2	15	Q1			
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	2	15	Q1			
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7</i>		4	30				
UE27 LABORATOIRE DE PROJETS 1							
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 2	2	15	Q2			
G	LITTÉRATURE CONTEMPORAINE	3	60	Q1+2			
G	PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE	3	60	Q1			
G	SÉMIOLOGIE - IMAGE	2	15	Q1			
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 6 - 5</i>		10	150				
UE35 LABORATOIRE DE PROJETS 2							
G	COMMUNICATION - NARRATIVITÉ DE L'IMAGE	2	30	Q1			
G	PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE	2	30	Q1			
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 6</i>		4	60				
UE9 FORMATION CULTURELLE							
T	STAGES	1	15	Q1+2			
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7</i>		1	15				
UE29 ART DU BRUIT							
A	CRÉATION SONORE	1	15	Q1+2			
G	SÉMIOLOGIE - IMAGE	1	15	Q1+2			
A	INSTALLATION PERFORMANCE - ATELIER	1	15	Q1+2			
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1</i>		3	45				
UE28 STAGES							
T	STAGES	2	30	Q3			
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 7</i>		2	30				
UE38 STAGES							
T	STAGES	2	30	Q3			
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 7</i>		2	30				
UE37 SOUTIEN À L'OPTION							
A	UN COURS À CHOISIR PARMIS LES COURS DE L'ESA	4	60	Q1ou2			
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3</i>							
<i>(UE non-obligatoire, accessible aux étudiants en échec fin Q1)</i>							
UE10 REMÉDIATION							
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	5	75	Q2			
		5	75				

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur - Année académique 2016-2017

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **GRAVURE**

CGP du 2 juin 2016

1er CYCLE - BACHELOR

BLOC 1		PE 2		PE 3	
ECTS	h/an	ECTS	h/an	ECTS	h/an
60	900	60	900	60	900

UE1 ATELIER DE CRÉATION 1

A	GRAVURE - ATELIER	27	360	Q1+2
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 6 - 5</i>	27	360	

PRÉREQUIS : UE1
COREQUIS : UE22,23,24,26,27

UE21 ATELIER DE CRÉATION 2

A	GRAVURE - ATELIER	17	330	Q1+2
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 5</i>	17	330	

PRÉREQUIS : UE21
COREQUIS : UE32,34,35

UE31 ATELIER DE CRÉATION 3

A	GRAVURE - ATELIER	16	270	Q1+2
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7 - 4</i>	16	270	

UE2 ATELIER DE RECHERCHE 1

A	GRAVURE - ATELIER	2	30	Q1+2
A	DESSIN - MODÈLE VIVANT	3	45	Q1+2
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 5 - 6</i>	5	75	

UE22 ATELIER DE RECHERCHE 2

A	DESSIN - MODELE VIVANT	3	45	Q1+2
A	COULEUR - PRATIQUE DE LA COULEUR	4	60	Q1+2
A	DESSIN - BANDE DESSINÉE	2	30	Q1+2
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 6 - 7</i>	9	135	

UE32 ATELIER DE RECHERCHE 3

A	GRAVURE - ATELIER 1	10	150	Q1+2
A	GRAVURE - ATELIER 2	2	60	Q1+2
A	DESSIN - MODELE VIVANT	6	90	Q1+2
T	STAGES	2	30	Q1,2ou3
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3</i>	20	330	

UE22 ESTHETIQUE DE LITHOGRAPHIE ET DE LA SÉRIGRAPHIE

A	GRAVURE - ATELIER	4	60	Q1+2
T	STAGES	2	30	Q1/2/3
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 6</i>	6	90	

UE3 ALPHABÉTISATION NUMÉRIQUE

T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE	6	120	Q1+2
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7</i>	6	120	

UE 24 LIVRE D'ARTISTE

G	SÉMILOGIE - IMAGE	2	15	Q1+2
A	RELIURE - ATELIER	1	15	Q1+2
A	GRAVURE - ATELIER	2	30	Q1+2
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3 - 1</i>	5	60	

UE4 INITIATION À LA PLURIDISCIPLINARITÉ 1

T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - ASSEMBLAGE	2	30	Q1+2
T	STAGES	5	120	Q1+2
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7</i>	7	150	

UE37 SOUTIEN À L'OPTION

A	DEUX COURS À CHOISIR PARMIS LES COURS DE L'ESA	8	120	Q1ou 2
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1</i>	8	120	

UE6 FONDEMENTS

G	HISTOIRE ET ACTUALITÉS DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 1	2	15	Q1
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	2	15	Q1
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7</i>	4	30	

UE7 LECTURE DE L'ART 1

G	SÉMILOGIE - GÉNÉRALE	2	30	Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITÉS DES ARTS - CINÉMA ET	2	30	Q1
G	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES -	2	30	Q1+2
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - LECTURE DE L'ART	2	30	Q2
G	HISTOIRE ET ACTUALITÉS DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 2	2	30	Q2
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5</i>	10	150	

Option : **GRAVURE**

BLOC 1	
ECTS	h/an

PE 2	
ECTS	h/an

PE 3	
ECTS	h/an

G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 3		
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 1		
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 2		
G	SÉMIOLOGIE - IMAGE		
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 7</i>			

UE 26 LECTURE DE L'ART 2

3	30	Q1
3	30	Q1
3	30	Q2
2	30	Q1
11	120	

UE34 LECTURE DE L'ART 3

3	30	Q1
3	30	Q1
3	30	Q1
3	30	Q2
12	120	

G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 4		
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 5		
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 3		
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 4		
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 6</i>			

UE9 FORMATION CULTURELLE

T	STAGES	1	15	Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7</i>				
		1	15	

UE27 LABORATOIRE DE PROJETS 1

G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 2	2	15	Q2
G	LITTÉRATURE CONTEMPORAINE	4	60	Q1+2
G	PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE	4	60	Q1
G	SÉMIOLOGIE - IMAGE	2	30	Q1
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 6 - 5</i>				
		12	165	

UE35 LABORATOIRE DE PROJETS 2

G	COMMUNICATION - NARRATIVITÉ DE L'IMAGE	2	30	Q1
G	PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE	2	30	Q1
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 6</i>				
		4	60	

(UE non-obligatoire, accessible aux étudiants en échec fin Q1)

UE10 REMÉDIATION

G	MÉTHODOLOGIE - DE LA RECHERCHE	5	75	Q2
		5	75	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur - Année académique 2016-2017

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **IMAGE DANS LE MILIEU**

CGP du 2 juin 2016

1er CYCLE - BACHELOR

			BLOC 1			PE 2			PE 3		
			ECTS	h/an		ECTS	h/an		ECTS	h/an	
			60	900		60	900		60	900	
						PRÉREQUIS : UE1 COREQUIS : 22,26,27,29			PRÉREQUIS : UE21 COREQUIS : 32,34,35,38		
			UE1 ATELIER DE CRÉATION 1			UE21 ATELIER DE CRÉATION 2			UE31 ATELIER DE CRÉATION 3		
A	IMAGE DANS LE MILIEU - ATELIER		25	330	Q1+2	10	255	Q1+2	20	300	Q1+2
A	SCULPTURE - PERCEPTION MONUMENTALE					2	45	Q1+2			
A	STRUCTURE FORMELLE DE L'OPTION					4	60	Q1+2			
A	STRUCTURE FORMELLE - RECHERCHES VOLUMÉTRIQUES ET SPATIALES					4	60	Q1+2			
A	PHOTOGRAPHIE - RECHERCHES PHOTOGRAPHIQUES								4	60	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : UE1:1-6-5 / UE21:7-3-4-5 / UE31: 4-7-5			25	330		20	420		24	360	
			UE2 ATELIER DE RECHERCHE 1			UE22 ATELIER DE RECHERCHE 2			UE32 ATELIER DE RECHERCHE 3		
A	IMAGE DANS LE MILIEU - DESIGN DE L'ENVIRONNEMENT		2	30	Q1+2	4	60	Q1+2	4	60	Q1+2
A	DESSIN - MODÈLE VIVANT		3	45	Q1+2	2	30	Q1+2	2	60	Q2
A	PHOTOGRAPHIE - IMAGE NUMÉRIQUE		2	30	Q1+2	2	30	Q1+2	2	30	Q2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1			7	105		8	120		2	30	Q1+2
A	COULEUR - PRATIQUE DE LA COULEUR					4	60	Q1+2	2	30	Q2
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - VIDÉOGRAPHIE					2	30	Q1+2	2	30	Q2
T	STAGES					2	30	Q1+2	2	30	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 3						8	120		12	210	
A	IMAGE DANS LE MILIEU - THÉORIE ET PRATIQUE DES ARTS DE L'ESPACE								4	60	Q1+2
A	IMAGE DANS LE MILIEU - ATELIER								2	60	Q2
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - MAQUETTISME								2	30	Q2
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - RECHERCHE ET APPLICATION DES MATÉRIAUX NOUVEAUX								2	30	Q2
T	STAGES								2	30	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3									12	210	
A	PHOTOGRAPHIE - IMAGE NUMÉRIQUE					2	30	Q1			
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES :						2	30				
A	STAGES					2	30	Q1+2			
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES :						2	30				
			UE3 ALPHABÉTISATION NUMÉRIQUE			UE24 PHOTOGRAPHIE			UE25 GRAPHISME		
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE		6	120	Q1+2	2	30	Q1	2	30	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7			6	120		2	30		2	30	
			UE6 FONDEMENTS			UE26 LECTURE DE L'ART 2					
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 1		2	15	Q1	3	30	Q1			
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE		2	15	Q1	3	30	Q1			
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7			4	30		3	30	Q2			
			UE7 LECTURE DE L'ART 1			UE26 LECTURE DE L'ART 2					
G	SÉMIOLOGIE GÉNÉRALE		2	30	Q1	3	30	Q1			
G	HISTOIRE ET ACTUALITÉS DES ARTS - CINÉMA ET IMAGE IMPRIMÉE		2	30	Q1	3	30	Q1			
G	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES - INTRODUCTION AU LANGAGE DE LA SOCIOLOGIE		2	30	Q1+2	3	30	Q2			
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - LECTURE DE L'ART		2	30	Q2	2	30	Q1			
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 2		2	30	Q2	2	30	Q1			
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5			10	150		11	120				
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 3					3	30	Q1			
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 1					3	30	Q1			
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 2					3	30	Q2			
G	SÉMIOLOGIE - IMAGE					2	30	Q1			
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 7						11	120				

Option : **IMAGE DANS LE MILIEU**

		BLOC 1		PE 2		PE 3	
		ECTS	h/an	ECTS	h/an	ECTS	h/an
		UE34 LECTURE DE L'ART 3					
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 4	3	30				Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 5	3	30				Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 3	3	30				Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 4	3	30				Q2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 6		12	120				
		UE9 FORMATION CULTURELLE					
T	STAGES	1	15				Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7		1	15				
		UE4 INITIATION À LA PLURIDISCIPLINARITÉ 1					
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - ASSEMBLAGE	2	30				Q1+2
T	STAGES	5	120				Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2		7	150				
		UE23 PLURIDISCIPLINARITÉ 2					
<i>un cours à choisir</i>		2	30				Q1+2
A	DESSIN - BANDE DESSINÉE	2	30				Q1+2
A	COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE - ANIMATION	2	30				Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1		2	30				
		UE37 SOUTIEN À L'OPTION					
A	UN COURS À CHOISIR PARMIS LES COURS DE L'ESA	4	60				Q1ou2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1							
		UE27 LABORATOIRE DE PROJET I					
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 2	2	15				Q2
G	LITTÉRATURE CONTEMPORAINE	4	60				Q1+2
G	PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE	4	60				Q1
G	SÉMIOLOGIE - IMAGE	2	30				Q1
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 6 - 5		12	165				
		UE35 LABORATOIRE DE PROJET 2					
G	COMMUNICATION - NARRATIVITÉ DE L'IMAGE	2	30				Q1
G	PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE	2	30				Q1
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 6		4	60				
		UE29 ART DU BRUIT					
A	CRÉATION SONORE	1	15				Q1+2
G	SÉMIOLOGIE - IMAGE	1	15				Q1+2
A	INSTALLATION PERFORMANCE - ATELIER	1	15				Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1		3	45				
		UE38 PERFORMANCE					
A	PERFORMANCE ET ART DU CORPS	2	30				Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3 - 4		2	30				
		UE39 PERFECTIONNEMENT VIDÉO					
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - VIDÉOGRAPHIE	2	60				Q2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 6		2	60				
		UE10 REMÉDIATION					
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	5	75				Q2
		5	75				

(UE non-obligatoire, accessible aux étudiants en échec fin Q1)

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Option : **PEINTURE**

		BLOC 1		PE 2		PE 3		
		ECTS	h/an	ECTS	h/an	ECTS	h/an	
		UE34 LECTURE DE L'ART 3						
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 4					3	30	Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - ART CONTEMPORAIN 5					3	30	Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 3					3	30	Q1
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 4					3	30	Q2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 6</i>						12	120	
		UE27 LABORATOIRE DE PROJETS 1						
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 2			2	15			Q2
G	LITTÉRATURE CONTEMPORAINE			3	60			Q1+2
G	PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE			3	60			Q1
G	SÉMIOLOGIE - IMAGE			2	15			Q1
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 6 - 5</i>				10	150			
		UE35 LABORATOIRE DE PROJETS 2						
G	COMMUNICATION - NARRATIVITÉ DE L'IMAGE					2	30	Q1
G	PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE					2	30	Q1
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 6</i>						4	60	
		UE28 ESTHETIQUE DE LA LITHOGRAPHIE						
A	GRAVURE - ATELIER			2	30			Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5 - 6</i>				2	30			
		UE29 ART DU BRUIT						
A	CRÉATION SONORE			1	15			Q1+2
G	SÉMIOLOGIE - IMAGE			1	15			Q1+2
A	INSTALLATION PERFORMANCE - ATELIER			1	15			Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1</i>				3	45			
		UE9 FORMATION CULTURELLE						
T	STAGES			1	15			Q1+2
<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7</i>				1	15			
		UE10 REMÉDIATION						
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE			5	75			Q2
				5	75			

(UE non-obligatoire, accessible aux étudiants en échec fin Q1)

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2016-2017

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **ARCHITECTURE D'INTERIEUR**

Spécialité : **CRÉATION D'INTÉRIEURS ET MOBILIER INTÉGRÉ
DESIGN DE L'OBJET**

CGP du 2 juin 2016

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	975	

MS2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	900	

COREQUIS : UE42,43,45,46,47

**UE41 PEDAGOGIE
DU PROJET ARCHITECTURAL**

A	ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - ATELIER	9	145	Q1+2
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,1,4,5,7,6</i>	9	145	

COREQUIS :

UE42 CRÉATIONS D'INTERIEURS

A	ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - ATELIER	8	125	Q1
A	ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - CRÉATION D'INTERIEURS	2	30	Q1
G	ARCHITECTURE - ÉQUIPEMENT	2	30	Q1
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2</i>	12	185	

COREQUIS :

UE43 MOBILIER INTÉGRÉ

A	ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - ATELIER	8	125	Q2
A	DESIGN DE L'OBJET - ATELIER	2	60	Q2
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - DESSIN D'ARCHITECTURE	1	15	Q2
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2,4</i>	11	200	

COREQUIS :

UE44 PRESENTATION

T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE	2	45	Q1
G	LANGUES - ANGLAIS	2	30	Q2
A	PHOTOGRAPHIE - RECHERCHES PHOTOGRAPHIQUES	2	30	Q1+2
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7</i>	6	105	

COREQUIS :

**UE45 ELABORATION DU PROJET
ARTISTIQUE 1**

A	COURS PLURIDISCIPLINAIRES - ATELIER	2	45	Q1+2
A	ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - ATELIER			
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,8</i>	2	45	

COREQUIS :

UE46 LECTURE DE L'ART ET DE LA SOCIETE

G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS	3	30	Q1
G	HISTOIRE DES INSTITUTIONS CULTURELLES	3	30	Q1
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIETE	3	30	Q1+2
G	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 3	1	15	Q1+2
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5</i>	10	105	

COREQUIS :

UE48 SEMINAIRE

G	ARCHITECTURE - THÉORIE DE L'ARCHITECTURE	3	30	Q1+Q2
G	Un au choix dans la liste du R.E.			
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4,5,8</i>	3	30	

COREQUIS :

UE47 STAGES

G	DROIT - NOTIONS DE LEGISLATION ET DE DROIT	3	70	Q3
T	STAGES			
	<i>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5,6,8</i>	3	70	

MÉMOIRE
OU PRODUCTION ARTISTIQUE INTER-DOMAINES
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4,7 ou 3,7

PRÉREQUIS : UE42,42,43

COREQUIS : UE52,53

UE51 PROJET PERSONNEL

		28	520	Q1+2
		28	520	

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : UE51,53,56

**UE 52 ELABORATION
DU PROJET**

		4	60	Q1
		4	60	Q1
		8	120	

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

UE54 SEMINAIRE II

		4	30	Q1ou2
		4	30	

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

**UE53 FORMATION
PROFESSIONNELLE**

		2	30	Q2
		4	70	Q3
		6	100	

UE55 MEMOIRE

		10	100	Q1+2
		10	100	

Spécialité : **CRÉATION D'INTÉRIEURS ET MOBILIER INTÉGRÉ**
DESIGN DE L'OBJET

MS1 - PE4
ECTS | h/an |

MS2 -PE5
ECTS | h/an |

| G | ACTUALITES CULTURELLES - SOCIETE
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5,8

| A | Un bouquet au choix dans la liste du R.E.
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3

COREQUIS :
UE49 BOUQUET
4 | 90 | Q1ou2
4 | 90

PRÉREQUIS :-
COREQUIS :-
UE56 SEMINAIRE III
4 | 30 | Q1+2
4 | 30

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2016-2017

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **ARTS NUMÉRIQUES**

CGP du 2 juin 2016

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	900	

MS2 -PE5		
ECTS	h/an	
60	900	

COREQUIS : UE42,43,45,46,48

UE41 ATELIER DE CREATION 4

23	330	Q1+2
23	330	

A | ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 1
 RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,1,4,5,7,6

PRÉREQUIS : UE41

COREQUIS : UE52,53

UE51 PROJET PERSONNEL

25	420	Q1+2
25	420	

PRÉREQUIS : -
 COREQUIS : -

UE52 ESTHÉTIQUE DES ARTS NUMÉRIQUES 2

*SOIT approfondir l'UE 42 choisie en PE4
 SOIT choisir une autre UE 42*

COREQUIS :

UE42 ESTHÉTIQUE DES ARTS NUMÉRIQUES
 choisir une UE de 42.1 à 42.4

UE42.1 ARTS INTERACTIFS

1	30	Q1+2
2	30	Q1+2
2	30	Q1+2
2	30	Q1+2
7	120	

A | ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 2
 A | ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 3
 T | TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE 1
 T | TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE 2
 RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2

UE52.1 ARTS INTERACTIFS 2

1	30	Q1+2
2	30	Q1+2
2	30	Q1+2
2	30	Q1+2
7	120	

COREQUIS :

UE42.2 ARTS DES RÉSEAUX

1	30	Q1+2
2	30	Q1+2
2	30	Q1+2
2	30	Q1+2
7	120	

A | ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 4
 A | ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 5
 T | TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE 3
 T | TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE 4
 RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2

PRÉREQUIS : -
 COREQUIS : -

UE52.2 ARTS DES RÉSEAUX 2

1	30	Q1+2
2	30	Q1+2
2	30	Q1+2
2	30	Q1+2
7	120	

COREQUIS :

UE42.3 ARTS ÉLECTRONIQUES/ROBOTIQUE

1	30	Q1+2
2	30	Q1+2
2	30	Q1+2
2	30	Q1+2
7	120	

A | ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 6
 T | TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE 5
 A | ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 7
 T | TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE 6
 RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2

PRÉREQUIS : -
 COREQUIS : -

UE52.3 ARTS ÉLECTRONIQUES/ROBOTIQUE 2

1	30	Q1+2
2	30	Q1+2
2	30	Q1+2
2	30	Q1+2
7	120	

COREQUIS :

UE42.4 ARTS IMMERSIFS

1	30	Q1+2
2	30	Q1+2
2	30	Q1+2
2	30	Q1+2
7	120	

A | ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 8
 A | ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 9
 T | TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE 7
 T | TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE 8
 RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2

PRÉREQUIS : -
 COREQUIS : -

UE52.4 ARTS IMMERSIFS 2

1	30	Q1+2
2	30	Q1+2
2	30	Q1+2
2	30	Q1+2
7	120	

COREQUIS :

UE43 ÉLABORATION DU PROJET ARTISTIQUE 1

2	45	Q1+2
2	45	

A | COURS PLURIDISCIPLINAIRES - ATELIER
 A | ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER 11
 RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,8

PRÉREQUIS : -
 COREQUIS : -

UE53 ÉLABORATION DU PROJET ARTISTIQUE 2

4	60	Q1
4	60	Q1+2
8	120	

COREQUIS :

UE44 BOUQUET

5	90	Q1ou2
5	90	

A | UNE UE À CHOISIR (VOIR LISTE DANS R.E.)
 RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3

Option : **ARTS NUMÉRIQUES**

MS1 - PE4	
ECTS	h/an

MS2 -PE5	
ECTS	h/an

COREQUIS :

UE45 LECTURE DE L'ART ET DE LA SOCIÉTÉ

G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 5	3	30	Q1
G	HISTOIRE DES INSTITUTIONS CULTURELLES	3	30	Q1
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ	3	30	Q1+2
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 3	1	15	Q1
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5		10	105	

COREQUIS :

UE46 SÉMINAIRES

G	Un au choix dans la liste du R.E.	4	30	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4		4	30	

PRÉREQUIS :-
COREQUIS :-

UE54 SEMINAIRES II

		4	30	Q1+2
		4	30	

COREQUIS :

UE47 FORMATION CULTURELLE

G	DROIT - NOTIONS DE LÉGISLATION ET DE DROIT	2	30	Q2
G	PHILOSOPHIE - DE L'ART CONTEMPORAIN	2	30	Q2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7		4	60	

PRÉREQUIS :-
COREQUIS :-

UE57 SEMINAIRES III

		4	30	Q1+2
		4	30	

G	ACTUALITES CULTURELLES - SOCIETE			
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,5				

COREQUIS :

UE48 STAGES

T	STAGES	5	120	Q1,2ou3
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 6		5	120	

PRÉREQUIS :-
COREQUIS :-

UE55 STAGES

		2	30	Q1,2ou3
		2	30	

	MÉMOIRE			
	OU PRODUCTION ARTISTIQUE INTER-DOMAINES			
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4,7 ou 3,7				

		10	150	Q1+2
		10	150	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2016-2017

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **COMMUNICATION GRAPHIQUE ET VISUELLE**

CGP du 2 juin 2016

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	900	

MS2 -PE5		
ECTS	h/an	
60	1020	

COREQUIS : UE42,43,44,45,47,48

UE41 ATELIER DE CREATION 4

A	COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE - ATELIER	18	270	Q1+2
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,1,4,5,7,6	18	270	

COREQUIS :

UE42 ATELIER DE RECHERCHE

A	ARTS NUMÉRIQUES - RÉSEAUX	2	45	Q1
A	COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE - DESIGN GRAPH	2	45	Q1
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2	4	90	

COREQUIS :

UE43 COMMUNICATION CULTURELLE

T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - ÉQUIPEMENT DES ESPACES CULTURELS	2	15	Q1
A	COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE - ATELIER	2	30	Q2
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE	2	45	Q2
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5,1	6	90	

COREQUIS :

UE44 ART DU LIVRE ET ÉDITION

A	TYPOGRAPHIE - LIVRES D'ARTISTES	3	60	Q1+2
A	RELIURE - ATELIER	2	30	Q2
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1,5	5	90	

COREQUIS :

UE45 ÉLABORATION DU PROJET ARTISTIQUE 1

A	COURS PLURIDISCIPLINAIRES - ATELIER	2	45	Q1+2
A	COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE - ATELIER			
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,8	2	45	

COREQUIS :

UE46 BOUQUET

A	UNE UE À CHOISIR (VOIR LISTE DANS R.E.)	5	90	Q1ou2
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3	5	90	

COREQUIS :

UE47 LECTURE DE L'ART ET DE LA SOCIÉTÉ

G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 1	3	30	Q1
G	HISTOIRE DES INSTITUTIONS CULTURELLES	3	30	Q1
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ	3	30	Q1+2
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 3	1	15	Q1
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5	10	105	

COREQUIS :

UE48 SÉMINAIRES

G	Un séminaire au choix parmi ceux de la liste du R.E.	4	30	Q1ou2
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4	4	30	

PRÉREQUIS : UE41

COREQUIS : UE52,53,54,56

UE51 PROJET PERSONNEL

		14	375	Q1+2
		14	375	

PRÉREQUIS :-

COREQUIS :-

UE52 RECHERCHES EN DESIGN GRAPHIQUE

		3	45	Q2
		3	45	

PRÉREQUIS :-

COREQUIS :-

UE53 COMMUNICATION CULTURELLE PROJETS PERSONNELS

		2	30	Q1
		2	30	Q2
		2	45	Q2
		6	105	

PRÉREQUIS :-

COREQUIS :-

UE54 ART DU LIVRE ET ÉDITION PROJETS PERSONNELS

		4	60	Q1+2
		3	45	Q2
		7	105	

PRÉREQUIS :-

COREQUIS :-

UE55 ÉLABORATION DU PROJET ARTISTIQUE 2

		4	60	Q1
		4	60	Q1+2
		8	120	

PRÉREQUIS :-

COREQUIS :-

UE56 SEMINAIRE II

		4	30	Q1ou2
		4	30	

Option : **COMMUNICATION GRAPHIQUE ET VISUELLE**

MS1 - PE4		
ECTS	h/an	

COREQUIS :		
UE49 FORMATION CULTURELLE		
G	DROIT - NOTIONS DE LÉGISLATION ET DE DROIT	2 30 Q2
G	PHILOSOPHIE - DE L'ART CONTEMPORAIN	2 30 Q2
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7	4 60

G	DROIT - NOTIONS DE LÉGISLATION ET DE DROIT	2 30 Q2
G	PHILOSOPHIE - DE L'ART CONTEMPORAIN	2 30 Q2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7

G	ACTUALITES CULTURELLES - SOCIETE	
---	----------------------------------	--

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4

COREQUIS :		
UE50 STAGES		
T	STAGES	2 30 Q1,2ou3
A	STAGES	2 30 Q1,2ou3
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 6	2 30

T	STAGES	2 30 Q1,2ou3
A	STAGES	2 30 Q1,2ou3

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 6

**MÉMOIRE
OU PRODUCTION ARTISTIQUE INTER-DOMAINES
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4,7 ou 3,7**

MS2 -PE5		
ECTS	h/an	

PRÉREQUIS :-		
COREQUIS :-		
UE59 SÉMINAIRES III		
	4 30	Q1+2
	4 30	

PRÉREQUIS :-		
COREQUIS :-		
UE57 STAGES		
	2 30	Q1,2ou3
	2 30	Q1+2
	4 60	

UE58 MÉMOIRE		
	10 150	Q1+2
	10 150	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur: Année académique 2016-2017

ARTS²: ESA: I 805624 3013

rue de Nimy, 7: B 7000 Mons

Domaine : ARTS VISUELS

Option : DESIGN URBAIN

Spécialité : DESIGN D'EXPOSITIPON

CGP du 2 juin 2016

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 PE4	
ECTS	h/an
60	900

MS2 PES	
ECTS	h/an
60	900

A | DESIGN URBAIN: ATELIER
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1, (2) 3, 7

COREQUIS : UE42,43,44,45,47		
UE41 DESIGN D'EXPOSITION		
24	360	Q1+2
24	360	

PRÉREQUIS : UE41		
COREQUIS : UE52,53,55,56,57		
UE51 PROJET PERSONNEL		
25	430	Q1+2
25	430	

A | COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE: DESIGN GRAPHIQUE
A | DESIGN DE L'OBJET: ATELIER
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1,3

COREQUIS : UE41		
UE42 WORKSHOPS		
2	30	Q1
2	30	Q1
4	60	

T | STAGES
T | STAGES: EXTERNE
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 6,8

COREQUIS : UE41		
UE43 PRATIQUE PROFESSIONNELLE 1		
3	60	Q1+2
3	60	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : UE51		
UE53 PRATIQUE PROFESSIONNELLE 2		
3	60	Q1+2
10	150	Q1,2ou3
13	210	

G | MUSÉOGRAPHIE GENERALE
A | SCÉNOGRAPHIE: MISE EN ESPACE D'EXPOSITION
T | TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES: PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET SOCIALE
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2

COREQUIS : UE41		
UE44 MUSEOGRAPHIE		
2	15	Q1
2	15	Q1
3	45	Q1
7	75	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : UE51		
UE54 MUSEOGRAPHIE 2		
3	45	Q1
3	45	

G | HISTOIRE ET ACTUALITÉ DES ARTS: ART CONTEMPORAIN (EXPOSITIONS)
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1,5,6

COREQUIS : UE41		
UE45 ANALYSE D'EXPOSITION		
2	30	Q1+2
2	30	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : UE51		
UE55 ANALYSE D'EXPOSITION 2		
2	30	Q1+2
2	30	

G | MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE (4)
G | HISTOIRE ET ACTUALITÉS DES ARTS: ART CONTEMPORAIN
G | HISTOIRE DES INSTITUTIONS CULTURELLES
G | ACTUALITÉS CULTURELLES: ARTS CONTEMPORAINS (3)
G | ACTUALITÉS CULTURELLES: SOCIÉTÉ
G | HISTOIRE DU LIVRE, DU GRAPHISME ET DE L'ILLUSTRATION (catalogue)
G | DROIT: NOTIONS DE LÉGISLATION ET DE DROIT
G | MARKETING
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4

COREQUIS : UE41		
UE46 LECTURE DE L'ART ET DE LA SOCIÉTÉ		
2	30	Q1+2
2	30	Q1
2	30	Q1
2	30	Q1
1	15	Q1ou2
2	30	Q1
2	30	Q2
2	30	Q2
15	225	

A | DESIGN URBAIN: ATELIER
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3

COREQUIS : UE41		
UE47 RECHERCHES EN EXPOSITION		
5	90	Q1+2
5	90	

PRÉREQUIS : UE41		
COREQUIS : UE51		
UE56 RECHERCHES EN EXPOSITION		
7	110	Q1+2
7	110	

MÉMOIRE
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2,4,7

UE57 MÉMOIRE		
10	75	Q1+2
10	75	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2016-2017

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **DESSIN**

CGP du 2 juin 2016

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	900	

MS2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	900	

COREQUIS : UE42,44,45

UE41 ATELIER DE CREATION 4

A	DESSIN - ATELIER	26	450	Q1+2
A	STRUCTURES FORMELLES - RECHERCHES SPATIALES ET TRIDIMENSIONNELLES	4	60	Q1+2
A	DESSIN - ATELIER 2			
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,1,4,5,7,6		30	510	

PRÉREQUIS : UE41

COREQUIS : UE56

UE51 PROJET PERSONNEL

		22	390	Q1+2
		4	60	Q1+2
		4	60	Q1+2
		30	510	

COREQUIS :

UE42 ELABORATION

DU PROJET ARTISTIQUE 1

A	COURS PLURIDISCIPLINAIRES - ATELIER	2	45	Q1+2
A	DESSIN - ATELIER 3			
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,8		2	45	

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

UE52 ELABORATION

DU PROJET ARTISTIQUE 2

		4	60	Q1
		4	60	Q1+2
		8	120	

COREQUIS :

UE43 BOUQUET

A	UNE UE À CHOISIR (VOIR LISTE DANS R.E.)	5	90	Q1ou2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3		5	90	

COREQUIS :

UE44 LECTURE DE L'ART ET DE LA SOCIÉTÉ

G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 1	3	30	Q1
G	HISTOIRE DES INSTITUTIONS CULTURELLES	3	30	Q1
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ	3	30	Q1+Q2
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	2	15	Q1
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5		11	105	

COREQUIS :

UE45 SÉMINAIRES

		4	30	Q1ou2
<i>Un séminaire au choix parmi ceux proposés</i>				
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4				

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

UE53 SEMINAIRES II

		4	30	Q1 ou2
		4	30	

COREQUIS :

UE46 FORMATION CULTURELLE

G	DROIT - NOTIONS DE LÉGISLATION ET DE DROIT	2	30	Q2
G	PHILOSOPHIE - DE L'ART CONTEMPORAIN	2	30	Q2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7		4	60	

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

UE56 SEMINAIRES III

		4	30	Q1+2
		4	30	

COREQUIS :

UE47 STAGES

T	STAGES	4	60	Q1,2ou3
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 6		4	60	

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

UE54 STAGES

		4	60	Q1,2ou3
		4	60	

UE55 MEMOIRE

	MÉMOIRE OU PRODUCTION ARTISTIQUE INTER-DOMAINES	10	150	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,7 ou 4, 7		10	150	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2016-2017

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **GRAVURE**

CGP du 2 juin 2016

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4	
ECTS	h/an
60	900

MS2 -PE5	
ECTS	h/an
60	900

A	GRAVURE - ATELIER
A	GRAVURE - ATELIER

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,1,4,5,7,5

COREQUIS : UE42,44,45,46,48		
UE41 ATELIER DE CREATION 4		
28	465	Q1+2
28	465	

PRÉREQUIS : UE41		
COREQUIS : UE52,53,56,59		
UE51 PROJET PERSONNEL		
16	285	Q1+2
4	60	Q1+2
20	345	

A	GRAVURE - ATELIER
G	PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2

COREQUIS :		
UE42 IMAGE MULTIPLE		
4	60	Q1+2
1	15	Q1+2
5	75	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE52 IMAGE MULTIPLE 2		
4	60	Q1+2
1	15	Q1+2
5	75	

A	COURS PLURIDISCIPLINAIRES - ATELIER
A	GRAVURE - ATELIER

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,8

COREQUIS :		
UE43 ÉLABORATION DU PROJET ARTISTIQUE 1		
2	45	Q1+2
2	45	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE53 ÉLABORATION DU PROJET ARTISTIQUE 2		
4	60	Q1
4	60	Q1+2
8	120	

A	UNE UE À CHOISIR (VOIR LISTE DANS R.E.)
---	---

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5

COREQUIS :		
UE44 BOUQUET		
5	90	Q1ou2
5	90	

COREQUIS :		
UE45 LECTURE DE L'ART ET DE LA SOCIÉTÉ		
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 1	3 30 Q1
G	HISTOIRE DES INSTITUTIONS CULTURELLES	3 30 Q1
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ	3 30 Q1+2
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 3	1 15 Q1
		10 105

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5

COREQUIS :		
UE46 SÉMINAIRES		
G	Un séminaire au choix parmi ceux proposés	4 30 Q1ou2
		4 30

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE54 SEMINAIRES II		
4	30	Q1ou2
4	30	

COREQUIS :		
UE47 FORMATION CULTURELLE		
G	DROIT - NOTIONS DE LÉGISLATION ET DE DROIT	2 30 Q2
G	PHILOSOPHIE - DE L'ART CONTEMPORAIN	2 30 Q2
		4 60

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE59 SEMINAIRES III		
4	30	Q1+2
4	30	

G	ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ
---	----------------------------------

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,5

COREQUIS :		
UE48 STAGES		
T	STAGES	2 30 Q1,2ou3
		2 30

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 6

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE57 STAGES		
2	30	Q1,2ou3
2	30	

Option : **GRAVURE**

MS1 - PE4	
ECTS	h/an

MS2 -PE5	
ECTS	h/an

A	TYPOGRAPHIE - LIVRES D'ARTISTES
A	GRAVURE - ATELIER

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3

MÉMOIRE
OU PRODUCTION ARTISTIQUE INTER-DOMAINES
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,7 ou 4,7

PRÉREQUIS :-
COREQUIS :-

UE56 LIVRE EN AUTOÉDITION

5	90	Q1+2
2	30	Q1+2
7	120	

UE58 MEMOIRE

10	150	Q1+2
10	150	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2016-2017

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **IMAGE DANS LE MILIEU**

CGP du 2 juin 2016

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	900	

MS2 -PE5		
ECTS	h/an	
60	900	

COREQUIS : UE41,42,43,45,47,48

UE40 ATELIER DE CREATION 4

A	IMAGES DANS LE MILIEU - ATELIER	18	225	Q1+2
T	STAGES	2	30	Q1,2ou3
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,1,3,6,4,5,7	20	255	

COREQUIS :

UE41 PHOTO

A	PHOTOGRAPHIE - RECHERCHES PHOTOGRAPHIQUES	4	75	Q1+2
G	PHOTOGRAPHIE	1	15	Q1
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1,5,8	5	90	

PRÉREQUIS : UE40

COREQUIS : UE56

UE51 PROJET DE FIN D'ETUDES

A	IMAGES DANS LE MILIEU - ATELIER + 2 modules au choix	10	180	Q1+2
	IMAGES DANS LE MILIEU ATELIER: PHOTO	10	150	Q1+2
	IMAGES DANS LE MILIEU - ATELIER: VIDEO	10	150	Q1+2
	IMAGES DANS LE MILIEU - ATELIER: ART PUBLIC	10	150	Q1+2
	IMAGES DANS LE MILIEU - ATELIER: PERFORMANCE	10	150	Q1+2
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,1,3,6,4,5,7,2	30	480	

COREQUIS :

UE42 VIDEO

A	THEORIE ET PRATIQUE DE L'AUDIOVISUEL	4	75	Q1+2
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS (module vidéo)	1	15	Q1
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5,7,3	5	90	

COREQUIS :

UE43 ART PUBLIC

A	IMAGES DANS LE MILIEU - DESIGN DE L'ENVIRONNEMENT	3	45	Q1+2
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 6,4	3	45	

COREQUIS :

UE44 PERFORMANCE

A	PERFORMANCE ET ART DU CORPS	3	45	Q1+2
A	IMAGES DANS LE MILIEU - ATELIER	2	45	
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1,7,5,8	5	90	

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

UE52 FORMATION PROFESSIONNELLE

T	STAGES	3	90	Q1,2ou3
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 6	3	90	

COREQUIS :

**UE45 ÉLABORATION
DU PROJET ARTISTIQUE**

A	COURS PLURIDISCIPLINAIRES - ATELIER	2	45	Q1+2
A	IMAGE DANS LE MILIEU - ATELIER			
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,8	2	45	

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

**UE53 ÉLABORATION DU PROJET
ARTISTIQUE 2**

A	COURS PLURIDISCIPLINAIRES - ATELIER	2	60	Q1
A	IMAGE DANS LE MILIEU - ATELIER	2	60	Q1
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,8	4	120	

COREQUIS :

UE46 BOUQUET

A	UNE UE À CHOISIR (VOIR LISTE DANS R.E.)	5	90	Q1ou2
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3	5	90	

Option : **IMAGE DANS LE MILIEU**

MS1 - PE4
ECTS | h/an

MS2 -PE5
ECTS | h/an

COREQUIS :			
UE47 SÉMINAIRES (I)			
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS	4	30 Q2
G	ACTUALITES CULTURELLES: ACTUALITES ET LECTURE DE L'ART		
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4,5		4	30

PRÉREQUIS :-			
COREQUIS :-			
UE54 SÉMINAIRES (II)			
		4	30 Q1
		4	30

G | ACTUALITES CULTURELLE - SOCIETE
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4

PRÉREQUIS :-			
COREQUIS :-			
UE55 SÉMINAIRES (III)			
		4	30 Q1+2
		4	30

COREQUIS :			
UE48 LECTURE DE L'ART ET DE LA SOCIETE			
G	HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS	2	30 Q1
G	HISTOIRE DES INSTITUTIONS CULTURELLES	2	30 Q1
G	ACTUALITES CULTURELLES - SOCIETE	2	30 Q1+2
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 3	1	15 Q1
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5		7	105

COREQUIS :			
UE49 FORMATION CULTURELLE			
G	DROIT - NOTIONS DE LÉGISLATION ET DE DROIT	2	30 Q2
G	PHILOSOPHIE - DE L'ART CONTEMPORAIN	2	30 Q2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7		4	60

MÉMOIRE
OU PRODUCTION ARTISTIQUE INTER-DOMAINES
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,7 ou 4, 7

UE56 MEMOIRE		
15	150	Q1+2
15	150	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2016-2017

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **PEINTURE**

CGP du 2 juin 2016

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	900	

MS2 -PE5		
ECTS	h/an	
60	900	

A | PEINTURE - ATELIER
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,1,4,5,7,6

COREQUIS : UE42,43,45		
UE41 ATELIER DE CREATION 4		
ECTS	h/an	sem
25	435	Q1+2
25	435	

PRÉREQUIS : UE41		
COREQUIS : UE53		
UE51 PROJET PERSONNEL		
ECTS	h/an	sem
28	480	Q1+2
28	480	

A | PEINTURE - ATELIER
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2,6

COREQUIS :		
UE42 PEINTURE MONUMENTALE		
ECTS	h/an	sem
8	105	Q1+2
8	105	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE52 EXPOSITION		
ECTS	h/an	sem
4	60	Q1+2
4	60	

A | PEINTURE - ATELIER
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 6,2

COREQUIS :		
UE43 ÉLABORATION DU PROJET ARTISTIQUE 1		
ECTS	h/an	sem
2	45	Q1+2
2	45	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE53 ÉLABORATION DU PROJET ARTISTIQUE 2		
ECTS	h/an	sem
4	60	Q1
4	60	Q1+2
8	120	

A | COURS PLURIDISCIPLINAIRES - ATELIER
 A | PEINTURE - ATELIER
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,8

COREQUIS :		
UE44 BOUQUET		
ECTS	h/an	sem
5	90	Q1ou2
5	90	

A | UNE UE À CHOISIR (VOIR LISTE DANS R.E.)
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3

COREQUIS :			
UE45 LECTURE DE L'ART ET DE LA SOCIÉTÉ			
ECTS	h/an	sem	
G HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 1	3	30	Q1
G HISTOIRE DES INSTITUTIONS CULTURELLES	3	30	Q1
G ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ	3	30	Q1+2
G MÉTHODOLOGIE - DE LA RECHERCHE	1	15	Q1
10	105		

G | HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 1
 G | HISTOIRE DES INSTITUTIONS CULTURELLES
 G | ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ
 G | MÉTHODOLOGIE - DE LA RECHERCHE
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5

COREQUIS :		
UE46 SÉMINAIRES		
ECTS	h/an	sem
4	30	Q1+2
4	30	

Un séminaire au choix parmi la liste du R.E.
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE54 SEMINAIRES II		
ECTS	h/an	sem
4	30	Q1ou2
4	30	

COREQUIS :			
UE47 FORMATION CULTURELLE			
ECTS	h/an	sem	
G DROIT - NOTIONS DE LÉGISLATION ET DE DROIT	2	30	Q2
G PHILOSOPHIE - DE L'ART CONTEMPORAIN	2	30	Q2
4	60		

G | DROIT - NOTIONS DE LÉGISLATION ET DE DROIT
 G | PHILOSOPHIE - DE L'ART CONTEMPORAIN
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7

G | ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,5

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE56 SEMINAIRES III		
ECTS	h/an	sem
4	30	Q1+2
4	30	

COREQUIS :		
UE48 STAGES		
ECTS	h/an	sem
2	30	Q1,2ou3
2	30	

T | STAGES
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 6

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE55 STAGES		
ECTS	h/an	sem
2	30	Q1,2ou3
2	30	

Option : **PEINTURE**

MS1 - PE4

ECTS | h/an |

MÉMOIRE
OU PRODUCTION ARTISTIQUE INTER-DOMAINES
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,7 ou 4,7

MS2 -PE5

ECTS | h/an |

UE58 MEMOIRE

10	150	Q1+2
10	150	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **ARTS NUMÉRIQUES**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER DIDACTIQUE

A	DESSIN - ATELIER	7	120	Q1+Q2
A	PÉDAGOGIE DE L'ART	4	60	Q1+Q2
G	PSYCHOPÉDAGOGIE - CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES	2	20	Q1+2+3
G	PSYCHOPÉDAGOGIE - CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES ASSORTIES D'UNE DÉMARCHÉ SCIENTIFIQUE ET D'ATTITUDES DE RECHERCHE	4	60	
G	PSYCHOPÉDAGOGIE - CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES	2	25	
G	PSYCHOPÉDAGOGIE (MODULE D'INFORMATION, ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE)	1	15	
G	PSYCHOPÉDAGOGIE (MODULE D'INFORMATION, ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ)	1	15	
	STAGES D'ENSEIGNEMENT	2	30	
	STAGE D'OBSERVATION PARTICIPANTE	2	30	
	STAGES SCOLAIRES HORS COURS			
		25	375	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,7,5,4,3

A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER	12	285	Q1+2
		12	285	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,1,4,5,7,6

A	COURS PLURIDISCIPLINAIRES - ATELIER	2	30	Q1+2
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER	2	15	Q1+2
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 3	2	15	Q1
		6	60	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,8

G	HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS - HISTOIRE DES ARTS 5	3	30	Q1
G	HISTOIRE DES INSTITUTIONS CULTURELLES	3	30	Q1
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ	3	30	Q1
		9	90	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5

Un séminaire au choix parmi ceux proposés

G	ACTUALITÉS CULTURELLES - ACTUALITÉS ET LECTURES DE L'ART	4	30	Q1+2
G	HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS - HISTOIRE DES ARTS 6	4	30	Q1+2
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - ARTS CONTEMPORAINS	4	30	Q1+2
G	INFORMATIQUE - THÉORIE ET PRATIQUE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	4	30	Q1+2
G	SÉMIOLOGIE - MÉDIA	4	30	Q1+2
G	ARCHITECTURE - THÉORIE DE L'ARCHITECTURE	4	30	Q1+2
		4	30	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4

G	DROIT - NOTIONS DE LÉGISLATION ET DE DROIT	2	30	Q2
G	PHILOSOPHIE DE L'ART CONTEMPORAIN	2	30	Q2
		4	60	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7

MD1 - PE4

ECTS
60

h/an
900

COREQUIS : UE42,43,44,45

UE41 FINALITÉ DIDACTIQUE 1

7	120	Q1+Q2
4	60	Q1+Q2
2	20	Q1+2+3
4	60	
2	25	
1	15	
1	15	
2	30	
2	30	
25	375	

MD2 - PE5

ECTS
60

h/an
900

PRÉREQUIS : UE41,42

COREQUIS : UE52,53

UE51 FINALITÉ DIDACTIQUE 2

7	120	Q1+Q2
4	60	Q1+Q2
1	10	
4	60	
3	35	
9	45	
1	15	
29	345	

COREQUIS : UE43,44,45

UE42 ATELIER DE CRÉATION 4

12	285	Q1+2
12	285	

PRÉREQUIS : UE42

COREQUIS : UE53

UE52 PROJET PERSONNEL

11	315	Q1+2
11	315	

COREQUIS : -

UE43 ÉLABORATION DU PROJET ARTISTIQUE

2	30	Q1+2
2	15	Q1+2
2	15	Q1
6	60	

COREQUIS : -

UE44 LECTURE DE L'ART ET DE LA SOCIÉTÉ

3	30	Q1
3	30	Q1
3	30	Q1
9	90	

COREQUIS : -

UE45 SÉMINAIRES

4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	

UE46 FORMATION CULTURELLE 1

COREQUIS : -

2	30	Q2
2	30	Q2
4	60	

Option : **ARTS NUMÉRIQUES**

MD1 - PE4

ECTS | h/an |

G | ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ 1
G | ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ 2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,5

MÉMOIRE
T | STAGES
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4,5,7

MD2 - PE5

ECTS | h/an |

PRÉREQUIS : -
COREQUIS : -
UES3 FORMATION CULTURELLE 2
4 | 30 | Q1+2
4 | 30 | Q1+2
8 | 60

PRÉREQUIS : -
COREQUIS : -
UES4 MÉMOIRE
10 | 150 | Q1+2
2 | 30 |
12 | 180

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **COMMUNICATION GRAPHIQUE ET VISUELLE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER DIDACTIQUE

A	DESSIN - ATELIER	7	120	Q1+Q2
A	PÉDAGOGIE DE L'ART	4	60	Q1+Q2
G	PSYCHOPÉDAGOGIE - CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES	2	20	Q1+2+3
G	PSYCHOPÉDAGOGIE - CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES ASSORTIES D'UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE ET D'ATTITUDES DE RECHERCHE	4	60	
G	PSYCHOPÉDAGOGIE - CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES	2	25	
G	PSYCHOPÉDAGOGIE (MODULE D'INFORMATION, ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE)	1	15	
G	PSYCHOPÉDAGOGIE (MODULE D'INFORMATION, ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ)	1	15	
	STAGES D'ENSEIGNEMENT	2	30	
	STAGE D'OBSERVATION PARTICIPANTE	2	30	
	STAGES SCOLAIRES HORS COURS			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,7,5,4,3

A	COMMUNICATION GRAPHIQUE ET VISUELLE - ATELIER	12	285	Q1+2
---	---	----	-----	------

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,1,4,5,7,6

A	COURS PLURIDISCIPLINAIRES - ATELIER	2	30	Q1+2
A	COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE - ATELIER	2	15	Q1+2
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 3	2	15	Q1

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,8

G	HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS - HISTOIRE DES ARTS 5	3	30	Q1
G	HISTOIRE DES INSTITUTIONS CULTURELLES	3	30	Q1
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ	3	30	Q1

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5

Un séminaire au choix parmi ceux proposés

G	ACTUALITÉS CULTURELLES - ACTUALITÉS ET LECTURES DE L'ART	4	30	Q1+2
G	HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS - HISTOIRE DES ARTS 6	4	30	Q1+2
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - ARTS CONTEMPORAINS	4	30	Q1+2
G	INFORMATIQUE - THÉORIE ET PRATIQUE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	4	30	Q1+2
G	SÉMIOLOGIE - MÉDIA	4	30	Q1+2
G	ARCHITECTURE - THÉORIE DE L'ARCHITECTURE	4	30	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4

G	DROIT - NOTIONS DE LÉGISLATION ET DE DROIT	2	30	Q2
G	PHILOSOPHIE DE L'ART CONTEMPORAIN	2	30	Q2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7

MD1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	900	

COREQUIS : UE42,43,44,45		
UE41 FINALITÉ DIDACTIQUE 1		
7	120	Q1+Q2
4	60	Q1+Q2
2	20	Q1+2+3
4	60	
2	25	
1	15	
1	15	
2	30	
2	30	
25	375	

MD2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	900	

PRÉREQUIS : UE41,42		
COREQUIS : UE52,53		
UE51 FINALITÉ DIDACTIQUE 2		
7	120	Q1+Q2
4	60	Q1+Q2
1	10	
4	60	
3	35	
9	45	
1	15	
29	345	

COREQUIS : UE43,44,45		
UE42 ATELIER DE CRÉATION 4		
12	285	Q1+2
12	285	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : UE53		
UE52 PROJET PERSONNEL		
11	315	Q1+2
11	315	

COREQUIS : -		
UE43 ÉLABORATION DU PROJET ARTISTIQUE		
2	30	Q1+2
2	15	Q1+2
2	15	Q1
6	60	

COREQUIS : -		
UE44 LECTURE DE L'ART ET DE LA SOCIÉTÉ		
3	30	Q1
3	30	Q1
3	30	Q1
9	90	

COREQUIS : -		
UE45 SÉMINAIRES		
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	

COREQUIS : -		
UE46 FORMATION CULTURELLE 1		
2	30	Q2
2	30	Q2
4	60	

Option : **COMMUNICATION GRAPHIQUE ET VISUELLE**

MD1 - PE4

ECTS | h/an |

G | ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ 1
G | ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ 2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,5

T | MÉMOIRE
T | STAGES
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4,5,7

MD2 - PE5

ECTS | h/an |

PRÉREQUIS : -
COREQUIS : -

UE53 FORMATION CULTURELLE 2

4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
8	60	

PRÉREQUIS : -
COREQUIS : -

UE54 MÉMOIRE

10	150	Q1+2
2	30	
12	180	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **DESSIN**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER DIDACTIQUE

A	DESSIN - ATELIER		
A	PÉDAGOGIE DE L'ART		
G	PSYCHOPÉDAGOGIE - CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES		
G	PSYCHOPÉDAGOGIE - CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES ASSORTIES D'UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE ET D'ATTITUDES DE RECHERCHE		
G	PSYCHOPÉDAGOGIE - CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES		
G	PSYCHOPÉDAGOGIE (MODULE D'INFORMATION, ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE)		
G	PSYCHOPÉDAGOGIE (MODULE D'INFORMATION, ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ)		
	STAGES D'ENSEIGNEMENT		
	STAGE D'OBSERVATION PARTICIPANTE		
	STAGES SCOLAIRES HORS COURS		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,7,5,4,3

A	DESSIN - ATELIER		
---	------------------	--	--

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,1,4,5,7,6

A	COURS PLURIDISCIPLINAIRES - ATELIER		
A	DESSIN - ATELIER		
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 3		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,8

G	HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS - HISTOIRE DES ARTS 5		
G	HISTOIRE DES INSTITUTIONS CULTURELLES		
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5

Un séminaire au choix parmi ceux proposés

G	ACTUALITÉS CULTURELLES - ACTUALITÉS ET LECTURES DE L'ART		
G	HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS - HISTOIRE DES ARTS 6		
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - ARTS CONTEMPORAINS		
G	INFORMATIQUE - THÉORIE ET PRATIQUE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES		
G	SÉMIOLOGIE - MÉDIA		
G	ARCHITECTURE - THÉORIE DE L'ARCHITECTURE		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4

G	DROIT - NOTIONS DE LÉGISLATION ET DE DROIT		
G	PHILOSOPHIE DE L'ART CONTEMPORAIN		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7

MD1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	900	

COREQUIS : UE42,43,44,45		
UE41 FINALITÉ DIDACTIQUE 1		
7	120	Q1+Q2
4	60	Q1+Q2
2	20	Q1+2+3
4	60	
2	25	
1	15	
1	15	
2	30	
2	30	
25	375	

MD2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	900	

PRÉREQUIS : UE41,42		
COREQUIS : UE52,53		
UE51 FINALITÉ DIDACTIQUE 2		
7	120	Q1+Q2
4	60	Q1+Q2
1	10	
4	60	
3	35	
9	45	
1	15	
29	345	

COREQUIS : UE43,44,45		
UE42 ATELIER DE CRÉATION 4		
12	285	Q1+2
12	285	

PRÉREQUIS : UE42		
COREQUIS : UE53		
UE52 PROJET PERSONNEL		
11	315	Q1+2
11	315	

COREQUIS : -		
UE43 ÉLABORATION DU PROJET ARTISTIQUE		
2	30	Q1+2
2	15	Q1+2
2	15	Q1
6	60	

COREQUIS : -		
UE44 LECTURE DE L'ART ET DE LA SOCIÉTÉ		
3	30	Q1
3	30	Q1
3	30	Q1
9	90	

COREQUIS : -		
UE45 SÉMINAIRES		
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	

COREQUIS : -		
UE46 FORMATION CULTURELLE 1		
2	30	Q2
2	30	Q2
4	60	

Option : **DESSIN**

MD1 - PE4

ECTS	h/an

G	ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIETE 1
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIETE 2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,5

	MÉMOIRE
T	STAGES

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4,5,7

MD2 - PE5

ECTS	h/an

PRÉREQUIS : -
COREQUIS : -

UE53 FORMATION CULTURELLE 2

4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
8	60	

PRÉREQUIS : -
COREQUIS : -

UE54 MÉMOIRE

10	150	Q1+2
2	30	
12	180	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **GRAVURE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER DIDACTIQUE

MD1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	900	

MD2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	900	

A	DESSIN - ATELIER			
A	PÉDAGOGIE DE L'ART			
G	PSYCHOPÉDAGOGIE - CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES	2	20	Q1+2+3
G	PSYCHOPÉDAGOGIE - CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES ASSORTIES D'UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE ET D'ATTITUDES DE RECHERCHE	4	60	
G	PSYCHOPÉDAGOGIE - CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES	2	25	
G	PSYCHOPÉDAGOGIE (MODULE D'INFORMATION, ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE)	1	15	
G	PSYCHOPÉDAGOGIE (MODULE D'INFORMATION, ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ)	1	15	
	STAGES D'ENSEIGNEMENT	2	30	
	STAGE D'OBSERVATION PARTICIPANTE	2	30	
	STAGES SCOLAIRES HORS COURS			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,7,5,4,3

COREQUIS : UE42,43,44,45			
UE41 FINALITÉ DIDACTIQUE 1			
7	120	Q1+Q2	
4	60	Q1+Q2	
2	20	Q1+2+3	
4	60		
2	25		
1	15		
1	15		
2	30		
2	30		
25	375		

PRÉREQUIS : UE41,42			
COREQUIS : UE52,53			
UE51 FINALITÉ DIDACTIQUE 2			
7	120	Q1+Q2	
4	60	Q1+Q2	
1	10		
4	60		
3	35		
9	45		
1	15		
29	345		

A	GRAVURE - ATELIER			
---	-------------------	--	--	--

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,1,4,5,7,6

COREQUIS : UE43,44,45			
UE42 ATELIER DE CRÉATION 4			
12	285	Q1+2	
12	285		

PRÉREQUIS : UE42			
COREQUIS : UE53			
UE52 PROJET PERSONNEL			
11	315	Q1+2	
11	315		

A	COURS PLURIDISCIPLINAIRES - ATELIER			
A	GRAVURE - ATELIER			
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 3			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,8

COREQUIS : -			
UE43 ÉLABORATION DU PROJET ARTISTIQUE			
2	30	Q1+2	
2	15	Q1+2	
2	15	Q1	
6	60		

G	HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS - HISTOIRE DES ARTS 5	3	30	Q1
G	HISTOIRE DES INSTITUTIONS CULTURELLES	3	30	Q1
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ	3	30	Q1

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5

COREQUIS : -			
UE44 LECTURE DE L'ART ET DE LA SOCIÉTÉ			
3	30	Q1	
3	30	Q1	
3	30	Q1	
9	90		

Un séminaire au choix parmi ceux proposés

G	ACTUALITÉS CULTURELLES - ACTUALITÉS ET LECTURES DE L'ART	4	30	Q1+2
G	HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS - HISTOIRE DES ARTS 6	4	30	Q1+2
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - ARTS CONTEMPORAINS	4	30	Q1+2
G	INFORMATIQUE - THÉORIE ET PRATIQUE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	4	30	Q1+2
G	SÉMILOGIE - MÉDIA	4	30	Q1+2
G	ARCHITECTURE - THÉORIE DE L'ARCHITECTURE	4	30	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4

COREQUIS : -			
UE45 SÉMINAIRES			
4	30	Q1+2	
4	30	Q1+2	
4	30	Q1+2	
4	30	Q1+2	
4	30	Q1+2	
4	30		

G	DROIT - NOTIONS DE LÉGISLATION ET DE DROIT	2	30	Q2
G	PHILOSOPHIE DE L'ART CONTEMPORAIN	2	30	Q2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7

COREQUIS : -			
UE46 FORMATION CULTURELLE 1			
2	30	Q2	
2	30	Q2	
4	60		

Option : **GRAVURE**

MD1 - PE4

ECTS | h/an |

G | ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIETE 1
G | ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIETE 2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,5

T | MÉMOIRE
T | STAGES
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4,5,7

MD2 - PE5

ECTS | h/an |

PRÉREQUIS : -
COREQUIS : -

UE53 FORMATION CULTURELLE 2

4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
8	60	

PRÉREQUIS : -
COREQUIS : -

UE54 MÉMOIRE

10	150	Q1+2
2	30	
12	180	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **IMAGE DANS LE MILIEU**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER DIDACTIQUE

A	DESSIN - ATELIER		
A	PÉDAGOGIE DE L'ART		
G	PSYCHOPÉDAGOGIE - CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES		
G	PSYCHOPÉDAGOGIE - CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES ASSORTIES D'UNE DÉMARCHÉ SCIENTIFIQUE ET D'ATTITUDES DE RECHERCHE		
G	PSYCHOPÉDAGOGIE - CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES		
G	PSYCHOPÉDAGOGIE (MODULE D'INFORMATION, ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE)		
G	PSYCHOPÉDAGOGIE (MODULE D'INFORMATION, ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ)		
	STAGES D'ENSEIGNEMENT		
	STAGE D'OBSERVATION PARTICIPANTE		
	STAGES SCOLAIRES HORS COURS		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,7,5,4,3

A | IMAGE DANS LE MILIEU - ATELIER

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,1,4,5,7,6

A | COURS PLURIDISCIPLINAIRES - ATELIER
A | IMAGE DANS LE MILIEU - ATELIER
G | MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 3

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,8

G | HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS - HISTOIRE DES ARTS 5
G | HISTOIRE DES INSTITUTIONS CULTURELLES
G | ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5

Un séminaire au choix parmi ceux proposés

G | ACTUALITÉS CULTURELLES - ACTUALITÉS ET LECTURES DE L'ART
G | HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS - HISTOIRE DES ARTS 6
G | ACTUALITÉS CULTURELLES - ARTS CONTEMPORAINS
G | INFORMATIQUE - THÉORIE ET PRATIQUE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES
G | SÉMIOLOGIE - MÉDIA
G | ARCHITECTURE - THÉORIE DE L'ARCHITECTURE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4

G | DROIT - NOTIONS DE LÉGISLATION ET DE DROIT
G | PHILOSOPHIE DE L'ART CONTEMPORAIN

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7

MD1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	900	

COREQUIS : UE42,43,44,45		
UE41 FINALITÉ DIDACTIQUE 1		
7	120	Q1+Q2
4	60	Q1+Q2
2	20	Q1+2+3
4	60	
2	25	
1	15	
1	15	
2	30	
2	30	
25	375	

MD2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	900	

PRÉREQUIS : UE41,42		
COREQUIS : UE52,53		
UE51 FINALITÉ DIDACTIQUE 2		
7	120	Q1+Q2
4	60	Q1+Q2
1	10	
4	60	
3	35	
9	45	
1	15	
29	345	

COREQUIS : UE43,44,45		
UE42 ATELIER DE CRÉATION 4		
12	285	Q1+2
12	285	

PRÉREQUIS : UE42		
COREQUIS : UE53		
UE52 PROJET PERSONNEL		
11	315	Q1+2
11	315	

COREQUIS : -		
UE43 ÉLABORATION DU PROJET ARTISTIQUE		
2	30	Q1+2
2	15	Q1+2
2	15	Q1
6	60	

COREQUIS : -		
UE44 LECTURE DE L'ART ET DE LA SOCIÉTÉ		
3	30	Q1
3	30	Q1
3	30	Q1
9	90	

COREQUIS : -		
UE45 SÉMINAIRES		
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	

COREQUIS : -		
UE46 FORMATION CULTURELLE 1		
2	30	Q2
2	30	Q2
4	60	

Option : **IMAGE DANS LE MILIEU**

MD1 - PE4

ECTS | h/an |

G | ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIETE 1
G | ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIETE 2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,5

MÉMOIRE
T | STAGES
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4,5,7

MD2 - PE5

ECTS | h/an |

PRÉREQUIS : -
COREQUIS : -

UE53 FORMATION CULTURELLE 2

4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
8	60	

PRÉREQUIS : -
COREQUIS : -

UE54 MÉMOIRE

10	150	Q1+2
2	30	
12	180	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Option : **PEINTURE**

MD1 - PE4

ECTS	h/an

G	ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIETE 1
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIETE 2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,5

	MÉMOIRE
T	STAGES

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4,5,7

MD2 - PE5

ECTS	h/an

PRÉREQUIS : -
COREQUIS : -

UE53 FORMATION CULTURELLE 2

4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
8	60	

PRÉREQUIS : -
COREQUIS : -

UE54 MÉMOIRE

10	150	Q1+2
2	30	
12	180	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2016-2017

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **ARCHITECTURE D'INTERIEUR**

CGP du 2 JUIN 2016

2ème CYCLE - MASTER APPROFONDI

En collaboration avec UMons
 INITIATION À LA METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET À
 L'ÉCRITURE SCIENTIFIQUE
 Peut être suivi dès M1
 RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,7

En collaboration avec UMons
 SÉMINAIRE DE RECHERCHE
 RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7,4,8

En collaboration avec UMons
 MÉMOIRE (ÉVALUATION ARTS²)
 MÉMOIRE (ÉVALUATION UMons)
 RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4,5,7

A ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - ATELIER
 RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,1,4,5,7,6

A ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - ATELIER
 A ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - CRÉATION D'INTÉRIEURS
 G ARCHITECTURE - ÉQUIPEMENT
 RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2,1

A ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - ATELIER
 A DESIGN DE L'OBJET - ATELIER
 T TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - DESSIN D'ARCHITECTURE
 RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2,4

T TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - INFORMATIQUE
 G LANGUES - ANGLAIS
 A PHOTOGRAPHIE - RECHERCHES PHOTOGRAPHIQUES
 RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7

A COURS PLURIDISCIPLINAIRES - ATELIER
 G METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 3
 RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,8

G HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS
 G HISTOIRE DES INSTITUTIONS CULTURELLES
 G ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ
 RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5

MA1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	950	

MA2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	1030	

PRÉREQUIS : -
 COREQUIS : -

UE50 INITIATION À LA REDACTION SCIENTIFIQUE

5	30	Q1ou2
5	30	

PRÉREQUIS : -
 COREQUIS : -

UE51 SEMINAIRE DE RECHERCHE

5	120	Q1ou2
5	120	

PRÉREQUIS : -
 COREQUIS : -

UE52 MEMOIRE

10	100	Q1+2
10	100	Q1+2
20	200	

PRÉREQUIS : UE41,42,43
 COREQUIS : UE51,52

UE41 PEDAGOGIE DU PROJET ARCHITECTURAL

8	120	Q1+2
8	120	

UE53 PROJET PERSONNEL

18	520	Q1+2
18	520	

COREQUIS : -

UE42 CRÉATIONS D'INTERIEURS

8	110	Q1
2	30	Q1
2	30	Q1
12	170	

COREQUIS : -

UE43 MOBILIER INTÉGRÉ

8	140	Q2
2	60	Q2
1	15	Q2
11	215	

COREQUIS : -

UE44 PRESENTATION

2	45	Q1+2
2	30	Q2
2	30	Q1+2
6	105	

COREQUIS : -

UE45 ELABORATION DU PROJET ARTISTIQUE

2	45	Q1+2
1	15	Q1+2
3	60	

COREQUIS : -

UE46 LECTURE DE L'ART ET DE LA SOCIÉTÉ

3	30	Q1
3	30	Q1
3	30	Q1
9	90	

Option : ARCHITECTURE D'INTERIEUR

MA1 - PE4		
ECTS	h/an	

MA2 - PE5		
ECTS	h/an	

T STAGES
 G DROIT - NOTIONS DE LÉGISLATION ET DE DROIT
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7

COREQUIS : -		
UE47 STAGES		
3	70	Q3
3	70	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE54 FORMATION PROFESSIONNELLE		
3	70	Q3
2	30	Q2
5	100	

G ARCHITECTURE - THÉORIE DE L'ARCHITECTURE
 G Un séminaire à choisir dans la liste du R.E.
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4

COREQUIS : -		
UE48 SEMINAIRE I		
3	30	Q2
3	30	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE55 SEMINAIRE II		
3	30	Q1ou2
3	30	

G ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,5

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE56 SEMINAIRE III		
4	30	Q1+2
4	30	

A Un bouquet à choisir dans la liste du R.E.
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3

COREQUIS : -		
UE49 BOUQUET		
5	90	Q1ou2
5	90	

Michel STOCKHEM,
 Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **ARTS NUMÉRIQUES**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER APPROFONDI

	MÉMOIRE		
T	SUIVI DU MÉMOIRE	4	60 Q1+2
G	MÉTHODOLOGIE DU MÉMOIRE	2	30 Q1+2
		6	90

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4,5,7

En collaboration avec l'université ULB

G	INITIATION À LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET À L'ÉCRITURE SCIENTIFIQUE (MINIMUM D'HEURES)		
G	SÉMINAIRES DE RECHERCHE OU DE COURS (MINIMUM D'HEURES)		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7,4,8

A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,1,4,5,7,6

A	COURS PLURIDISCIPLINAIRES - ATELIER		
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER		
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 3		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,8

A	UNE ACTIVITE A CHOISIR (VOIR LISTE DANS R.E.)		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3

G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 5	3	30 Q1
G	HISTOIRE DES INSTITUTIONS CULTURELLES	3	30 Q1
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ	3	30 Q1
		9	90

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5

Un séminaire au choix parmi ceux proposés

G	ACTUALITÉS CULTURELLES - ACTUALITÉS ET LECTURES DE L'ART	4	30 Q1+2
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 6	4	30 Q1+2
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - ART CONTEMPORAIN	4	30 Q1+2
G	INFORMATIQUE - THÉORIES ET PRATIQUES DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	4	30 Q1+2
G	SÉMIOLOGIE - MÉDIA	4	30 Q1+2
G	ARCHITECTURE - THÉORIE DE L'ARCHITECTURE	4	30 Q1+2
		4	30

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4

G	DROIT - NOTIONS DE LÉGISLATION ET DE DROIT	2	30 Q2
G	PHILOSOPHIE DE L'ART CONTEMPORAIN	2	30 Q2
		4	60

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7

T	STAGES	2	30 Q1+2+3
		2	30

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5,6,8

MA1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	900	

COREQUIS : -		
UE41 MÉMOIRE 1		
4	60	Q1+2
2	30	Q1+2
6	90	

COREQUIS : -		
UE42 ATELIER DE CRÉATION 4		
20	405	Q1+2
20	405	

COREQUIS : -		
UE43 ELABORATION DU PROJET ARTISTIQUE		
4	60	Q1+2
4	30	Q1+2
2	15	Q1
10	105	

COREQUIS : -		
UE44 BOUQUET		
5	90	Q1 OU 2
5	90	

3	30	Q1
3	30	Q1
3	30	Q1
9	90	

COREQUIS : -		
UE46 SÉMINAIRES		
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	

COREQUIS : -		
UE47 FORMATION CULTURELLE		
2	30	Q2
2	30	Q2
4	60	

COREQUIS : -		
UE48 STAGES		
2	30	Q1+2+3
2	30	

MA2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	900	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE51 MÉMOIRE 2		
15		Q1+2
6	90	Q1+2
21	90	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE52 RECHERCHE SCIENTIFIQUE		
5	60	Q1
10	60	Q1
15	120	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE53 PROJET PERSONNEL		
16	630	Q1+2
16	630	

Option : **ARTS NUMÉRIQUES**

G | ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ 1
G | ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ 2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,5

MA1 - PE4	
ECTS	h/an

MA2 - PE5	
ECTS	h/an

PRÉREQUIS :-		
COREQUIS :-		
UE57 FORMATION CULTURELLE 2		
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
8	60	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **COMMUNICATION GRAPHIQUE ET VISUELLE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER APPROFONDI

MÉMOIRE	
T	SUIVI DU MÉMOIRE
G	MÉTHODOLOGIE DU MÉMOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4,5,7

En collaboration avec l'université ULB

G	INITIATION À LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET À L'ÉCRITURE SCIENTIFIQUE (MINIMUM D'HEURES)
G	SÉMINAIRES DE RECHERCHE OU DE COURS (MINIMUM D'HEURES)

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7,4,8

A	COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE - ATELIER
---	---

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,1,4,5,7,6

A	COURS PLURIDISCIPLINAIRES - ATELIER
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 3

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,8

A	UNE ACTIVITE A CHOISIR (VOIR LISTE DANS R.E.)
---	---

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3

G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 5
G	HISTOIRE DES INSTITUTIONS CULTURELLES
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5

Un séminaire au choix parmi ceux proposés

G	ACTUALITÉS CULTURELLES - ACTUALITÉS ET LECTURES DE L'ART
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 6
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - ART CONTEMPORAIN
G	INFORMATIQUE - THÉORIES ET PRATIQUES DES NOUVELLES TECHNOLOGIES
G	SÉMIOLOGIE - MÉDIA
G	ARCHITECTURE - THÉORIE DE L'ARCHITECTURE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4

G	DROIT - NOTIONS DE LÉGISLATION ET DE DROIT
G	PHILOSOPHIE DE L'ART CONTEMPORAIN

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7

T	STAGES
---	--------

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5,6,8

MA1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	900	

COREQUIS :-		
UE41 MÉMOIRE 1		
4	60	Q1+2
2	30	Q1+2
6	90	

COREQUIS :-		
UE42 ATELIER DE CRÉATION 4		
20	405	Q1+2
20	405	

COREQUIS :-		
UE43 ELABORATION DU PROJET ARTISTIQUE		
4	60	Q1+2
4	30	Q1+2
2	15	Q1
10	105	

COREQUIS :-		
UE44 BOUQUET		
5	90	Q1 OU 2
5	90	

COREQUIS :-		
UE45 LECTURE DE L'ART ET DE LA SOCIÉTÉ		
3	30	Q1
3	30	Q1
3	30	Q1
9	90	

COREQUIS :-		
UE46 SÉMINAIRES		
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	

COREQUIS :-		
UE47 FORMATION CULTURELLE		
2	30	Q2
2	30	Q2
4	60	

COREQUIS :-		
UE48 STAGES		
2	30	Q1+2+3
2	30	

MA2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	900	

PRÉREQUIS :-		
COREQUIS :-		
UE51 MÉMOIRE 2		
15		Q1+2
6	90	Q1+2
21	90	

PRÉREQUIS :-		
COREQUIS :-		
UE52 RECHERCHE SCIENTIFIQUE		
5	60	Q1
10	60	Q1
15	120	

PRÉREQUIS :-		
COREQUIS :-		
UE53 PROJET PERSONNEL		
16	630	Q1+2
16	630	

Option : **COMMUNICATION GRAPHIQUE ET VISUELLE**

G | ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIETE 1
G | ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIETE 2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,5

MA1 - PE4	
ECTS	h/an

MA2 - PE5	
ECTS	h/an

PRÉREQUIS :-		
COREQUIS :-		
UE57 FORMATION CULTURELLE 2		
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
8	60	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **DESSIN**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER APPROFONDI

	MÉMOIRE		
T	SUIVI DU MÉMOIRE	4	60 Q1+2
G	MÉTHODOLOGIE DU MÉMOIRE	2	30 Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4,5,7			

En collaboration avec l'université ULB

G	INITIATION À LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET À L'ÉCRITURE SCIENTIFIQUE (MINIMUM D'HEURES)	6	90 Q1+2
G	SÉMINAIRES DE RECHERCHE OU DE COURS (MINIMUM D'HEURES)	2	30 Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7,4,8			

A	DESSIN - ATELIER	20	405 Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,1,4,5,7,6			

A	COURS PLURIDISCIPLINAIRES - ATELIER	4	60 Q1+2
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER	4	30 Q1+2
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 3	2	15 Q1
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,8			

A	UNE ACTIVITE A CHOISIR (VOIR LISTE DANS R.E.)	5	90 Q1 OU 2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3			

G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 5	3	30 Q1
G	HISTOIRE DES INSTITUTIONS CULTURELLES	3	30 Q1
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ	3	30 Q1
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5			

Un séminaire au choix parmi ceux proposés

G	ACTUALITÉS CULTURELLES - ACTUALITÉS ET LECTURES DE L'ART	4	30 Q1+2
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 6	4	30 Q1+2
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - ART CONTEMPORAIN	4	30 Q1+2
G	INFORMATIQUE - THÉORIES ET PRATIQUES DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	4	30 Q1+2
G	SÉMIOLOGIE - MÉDIA	4	30 Q1+2
G	ARCHITECTURE - THÉORIE DE L'ARCHITECTURE	4	30 Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4			

G	DROIT - NOTIONS DE LÉGISLATION ET DE DROIT	2	30 Q2
G	PHILOSOPHIE DE L'ART CONTEMPORAIN	2	30 Q2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7			

T	STAGES	2	30 Q1+2+3
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5,6,8			

MA1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	900	

COREQUIS : -		
UE41 MÉMOIRE 1		
4	60	Q1+2
2	30	Q1+2
6	90	

COREQUIS : -		
UE42 ATELIER DE CRÉATION 4		
20	405	Q1+2
20	405	

COREQUIS : -		
UE43 ELABORATION DU PROJET ARTISTIQUE		
4	60	Q1+2
4	30	Q1+2
2	15	Q1
10	105	

COREQUIS : -		
UE44 BOUQUET		
5	90	Q1 OU 2
5	90	

COREQUIS : -		
UE45 LECTURE DE L'ART ET DE LA SOCIÉTÉ		
3	30	Q1
3	30	Q1
3	30	Q1
9	90	

COREQUIS : -		
UE46 SÉMINAIRES		
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	

COREQUIS : -		
UE47 FORMATION CULTURELLE		
2	30	Q2
2	30	Q2
4	60	

COREQUIS : -		
UE48 STAGES		
2	30	Q1+2+3
2	30	

MA2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	900	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE51 MÉMOIRE 2		
15		Q1+2
6	90	Q1+2
21	90	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE52 RECHERCHE SCIENTIFIQUE		
5	60	Q1
10	60	Q1
15	120	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE53 PROJET PERSONNEL		
16	630	Q1+2
16	630	

Option : **DESSIN**

G | ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ 1
G | ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ 2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,5

MA1 - PE4

ECTS | h/an |

MA2 - PE5

ECTS | h/an |

PRÉREQUIS :-
COREQUIS :-

UE57 FORMATION CULTURELLE 2

4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
8	60	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **GRAVURE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER APPROFONDI

	MÉMOIRE		
T	SUIVI DU MÉMOIRE	4	60 Q1+2
G	MÉTHODOLOGIE DU MÉMOIRE	2	30 Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4,5,7			

En collaboration avec l'université ULB

G	INITIATION À LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET À L'ÉCRITURE SCIENTIFIQUE (MINIMUM D'HEURES)	6	90 Q1+2
G	SÉMINAIRES DE RECHERCHE OU DE COURS (MINIMUM D'HEURES)	2	30 Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7,4,8			

A	GRAVURE - ATELIER	20	405 Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,1,4,5,7,6			

A	COURS PLURIDISCIPLINAIRES - ATELIER	4	60 Q1+2
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER	4	30 Q1+2
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 3	2	15 Q1
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,8			

A	UNE ACTIVITE A CHOISIR (VOIR LISTE DANS R.E.)	5	90 Q1 OU 2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3			

G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 5	3	30 Q1
G	HISTOIRE DES INSTITUTIONS CULTURELLES	3	30 Q1
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ	3	30 Q1
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5			

Un séminaire au choix parmi ceux proposés

G	ACTUALITÉS CULTURELLES - ACTUALITÉS ET LECTURES DE L'ART	4	30 Q1+2
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 6	4	30 Q1+2
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - ART CONTEMPORAIN	4	30 Q1+2
G	INFORMATIQUE - THÉORIES ET PRATIQUES DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	4	30 Q1+2
G	SÉMIOLOGIE - MÉDIA	4	30 Q1+2
G	ARCHITECTURE - THÉORIE DE L'ARCHITECTURE	4	30 Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4			

G	DROIT - NOTIONS DE LÉGISLATION ET DE DROIT	2	30 Q2
G	PHILOSOPHIE DE L'ART CONTEMPORAIN	2	30 Q2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7			

T	STAGES	2	30 Q1+2+3
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5,6,8			

MA1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	900	

COREQUIS : -		
UE41 MÉMOIRE 1		
4	60	Q1+2
2	30	Q1+2
6	90	

COREQUIS : -		
UE42 ATELIER DE CRÉATION 4		
20	405	Q1+2
20	405	

COREQUIS : -		
UE43 ELABORATION DU PROJET ARTISTIQUE		
4	60	Q1+2
4	30	Q1+2
2	15	Q1
10	105	

COREQUIS : -		
UE44 BOUQUET		
5	90	Q1 OU 2
5	90	

COREQUIS : -		
UE45 LECTURE DE L'ART ET DE LA SOCIÉTÉ		
3	30	Q1
3	30	Q1
3	30	Q1
9	90	

COREQUIS : -		
UE46 SÉMINAIRES		
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	

COREQUIS : -		
UE47 FORMATION CULTURELLE		
2	30	Q2
2	30	Q2
4	60	

COREQUIS : -		
UE48 STAGES		
2	30	Q1+2+3
2	30	

MA2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	900	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE51 MÉMOIRE 2		
15		Q1+2
6	90	Q1+2
21	90	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE52 RECHERCHE SCIENTIFIQUE		
5	60	Q1
10	60	Q1
15	120	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE53 PROJET PERSONNEL		
16	630	Q1+2
16	630	

Option : **GRAVURE**

G ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ 1
G ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ 2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,5

MA1 - PE4	
ECTS	h/an

MA2 - PE5	
ECTS	h/an

PRÉREQUIS :-		
COREQUIS :-		
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
8	60	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **IMAGE DANS LE MILIEU**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER APPROFONDI

	MÉMOIRE		
T	SUIVI DU MÉMOIRE	4	60 Q1+2
G	MÉTHODOLOGIE DU MÉMOIRE	2	30 Q1+2
		6	90

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4,5,7

En collaboration avec l'université ULB

G	INITIATION À LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET À L'ÉCRITURE SCIENTIFIQUE (MINIMUM D'HEURES)		
G	SÉMINAIRES DE RECHERCHE OU DE COURS (MINIMUM D'HEURES)		
		15	90

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7,4,8

A	IMAGE DANS LE MILIEU - ATELIER		
		16	345

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,1,4,5,7,6

A	COURS PLURIDISCIPLINAIRES - ATELIER		
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER		
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 3		
		10	105

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,8

A	UNE ACTIVITE A CHOISIR (VOIR LISTE DANS R.E.)		
		5	90

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3

G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 5		
G	HISTOIRE DES INSTITUTIONS CULTURELLES		
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ		
		9	90

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5

Un séminaire au choix parmi ceux proposés

G	ACTUALITÉS CULTURELLES - ACTUALITÉS ET LECTURES DE L'ART		
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 6		
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - ART CONTEMPORAIN		
G	INFORMATIQUE - THÉORIES ET PRATIQUES DES NOUVELLES TECHNOLOGIES		
G	SÉMIOLOGIE - MÉDIA		
G	ARCHITECTURE - THÉORIE DE L'ARCHITECTURE		
		4	30

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4

G	DROIT - NOTIONS DE LÉGISLATION ET DE DROIT		
G	PHILOSOPHIE DE L'ART CONTEMPORAIN		
		4	60

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7

T	STAGES		
		2	30

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5,6,8

MA1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	900	

COREQUIS : -		
UE41 MÉMOIRE 1		
4	60	Q1+2
2	30	Q1+2
6	90	

COREQUIS : -		
UE42 ATELIER DE CRÉATION 4		
16	345	Q1+2
16	345	

COREQUIS : -		
UE43 ELABORATION DU PROJET ARTISTIQUE		
4	60	Q1+2
4	30	Q1+2
2	15	Q1
10	105	

COREQUIS : -		
UE44 BOUQUET		
5	90	Q1 OU 2
5	90	

COREQUIS : -		
UE45 LECTURE DE L'ART ET DE LA SOCIÉTÉ		
3	30	Q1
3	30	Q1
3	30	Q1
9	90	

COREQUIS : -		
UE46 SÉMINAIRES		
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	

COREQUIS : -		
UE47 FORMATION CULTURELLE		
2	30	Q2
2	30	Q2
4	60	

COREQUIS : -		
UE48 STAGES		
2	30	Q1+2+3
2	30	

MA2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	900	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE51 MÉMOIRE 2		
15		Q1+2
6	90	Q1+2
21	90	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE52 RECHERCHE SCIENTIFIQUE		
5	60	Q1
10	60	Q1
15	120	

PRÉREQUIS : -		
COREQUIS : -		
UE53 PROJET PERSONNEL		
16	630	Q1+2
16	630	

Option : **IMAGE DANS LE MILIEU**

A | IMAGE DANS LE MILIEU - ATELIER
A | VIDÉOGRAPHIE - THÉORIE ET PRATIQUE DE L'AUDIOVISUEL
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5,7,3

G | ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ 1
G | ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ 2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,5

MA1 - PE4

ECTS | h/an |

COREQUIS : -

UE49 INSTALLATION VIDÉO

2 | 30

2 | 30

4 | 60 |

MA2 - PE5

ECTS | h/an |

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

UE57 FORMATION CULTURELLE 2

4 | 30 | Q1+2

4 | 30 | Q1+2

8 | 60 |

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **ARTS VISUELS**

Option : **PEINTURE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER APPROFONDI

	MÉMOIRE		
T	SUIVI DU MÉMOIRE	4	60 Q1+2
G	MÉTHODOLOGIE DU MÉMOIRE	2	30 Q1+2
		6	90

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4,5,7

En collaboration avec l'université ULB

G	INITIATION À LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET À L'ÉCRITURE SCIENTIFIQUE (MINIMUM D'HEURES)		
G	SÉMINAIRES DE RECHERCHE OU DE COURS (MINIMUM D'HEURES)		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7,4,8

A	PEINTURE - ATELIER		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,1,4,5,7,6

A	COURS PLURIDISCIPLINAIRES - ATELIER		
A	ARTS NUMÉRIQUES - ATELIER		
G	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 3		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3,8

A	UNE ACTIVITE A CHOISIR (VOIR LISTE DANS R.E.)		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3

G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 5		
G	HISTOIRE DES INSTITUTIONS CULTURELLES		
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5

Un séminaire au choix parmi ceux proposés

G	ACTUALITÉS CULTURELLES - ACTUALITÉS ET LECTURES DE L'ART		
G	HISTOIRE ET ACTUALITES DES ARTS - HISTOIRE ET HISTOIRE DES ARTS 6		
G	ACTUALITÉS CULTURELLES - ART CONTEMPORAIN		
G	INFORMATIQUE - THÉORIES ET PRATIQUES DES NOUVELLES TECHNOLOGIES		
G	SÉMIOLOGIE - MÉDIA		
G	ARCHITECTURE - THÉORIE DE L'ARCHITECTURE		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4

G	DROIT - NOTIONS DE LÉGISLATION ET DE DROIT		
G	PHILOSOPHIE DE L'ART CONTEMPORAIN		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7

T	STAGES		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 5,6,8

MA1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	900	

COREQUIS :-		
UE41 MÉMOIRE 1		

COREQUIS :-		
UE42 ATELIER DE CRÉATION 4		
20	405	Q1+2
20	405	

COREQUIS :-		
UE43 ELABORATION DU PROJET ARTISTIQUE		
4	60	Q1+2
4	30	Q1+2
2	15	Q1
10	105	

COREQUIS :-		
UE44 BOUQUET		
5	90	Q1 OU 2
5	90	

COREQUIS :-		
UE45 LECTURE DE L'ART ET DE LA SOCIÉTÉ		
3	30	Q1
3	30	Q1
3	30	Q1
9	90	

COREQUIS :-		
UE46 SÉMINAIRES		
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
4	30	

COREQUIS :-		
UE47 FORMATION CULTURELLE		
2	30	Q2
2	30	Q2
4	60	

COREQUIS :-		
UE48 STAGES		
2	30	Q1+2+3
2	30	

MA2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	900	

PRÉREQUIS :-		
COREQUIS :-		
UE51 MÉMOIRE 2		
15		Q1+2
6	90	Q1+2
21	90	

PRÉREQUIS :-		
COREQUIS :-		
UE52 RECHERCHE SCIENTIFIQUE		
5	60	Q1
10	60	Q1
15	120	

PRÉREQUIS :-		
COREQUIS :-		
UE53 PROJET PERSONNEL		
16	630	Q1+2
16	630	

Option : **PEINTURE**

G | ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ 1
G | ACTUALITÉS CULTURELLES - SOCIÉTÉ 2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 8,5

MA1 - PE4	
ECTS	h/an

MA2 - PE5	
ECTS	h/an

PRÉREQUIS :-		
COREQUIS :-		
UE57 FORMATION CULTURELLE 2		
4	30	Q1+2
4	30	Q1+2
8	60	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **VENTS**

Spécialité : **TOUTES**

CGP du 27 mai 2015

1er CYCLE - BACHELOR

				BLOC 1			PE2			PE3		
				ECTS	h/an		ECTS	h/an		ECTS	h/an	
				60	555		60	495		60	555	
FINALITÉ				UE4			UE5			UE6		
				ECTS	h/an		ECTS	h/an		ECTS	h/an	
A	INSTRUMENT			20	30	Q1+2	20	30	Q1+2	20	60	Q1+2
A	LECTURE ET TRANSPOSITION			2	30	Q1+2	2	30	Q1+2	2	30	Q1+2
A	MUSIQUE DE CHAMBRE			3	30	Q1+2	3	30	Q1+2	3	60	Q1+2
A	ORCHESTRE ET/OU ENSEMBLE			2	30	Q1+2	2	30	Q1+2	2	60	Q1+2
A	TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR			2	15	Q1+2	2	15	Q1+2	2	15	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 5 - 7				29	135		29	135		29	225	
ANALYSE ET ÉCRITURES				UE1			UE2			UE3		
				ECTS	h/an		ECTS	h/an		ECTS	h/an	
A	ANALYSE ET ÉCRITURES			3	45	Q2	3	45	Q1+2	5	60	Q1+2
A	ANALYSE ET ÉCRITURES - ÉCRITURES			4	60	Q1+2	4	45	Q1+2	5	30	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 6				7	105		7	90		10	90	
THÉORIES - PRATIQUES				UE7			UE8			UE9		
				ECTS	h/an		ECTS	h/an		ECTS	h/an	
A	CHANT D'ENSEMBLE			3	60	Q1+2	3	30	Q1+2			
A	FORMATION AUX LANGAGES CONTEMPORAINS						2	30	Q1+2			
A	FORMATION MUSICALE			8	90	Q1+2	8	90	Q1+2	8	90	Q1+2
A	IMPROVISATION			2	15	Q1+2	3	15	Q1+2			
A	RYTHMIQUE ET MOUVEMENT			1	15	Q1+2						
G	ACOUSTIQUE									2	15	Q1
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 5 - 7				14	180		16	165		10	105	
CULTURE				UE10			UE11			UE12		
				ECTS	h/an		ECTS	h/an		ECTS	h/an	
A	AUDITIONS COMMENTÉES			2	15	Q1+2				3	15	Q1+2
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS			2	30	Q1+2	2	15	Q1+2			
G	ENCYCLOPÉDIE DE LA MUSIQUE			1	15	Q1						
G	HISTOIRE DE LA MUSIQUE			4	60	Q1+2	4	60	Q1+2			
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE									4	60	Q1+2
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS									2	30	Q2
G	INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE						2	30	Q1			
G	INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE GÉNÉRALE									2	30	Q2
T	ORGANOLOGIE			1	15	Q2						
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4 - 6				10	135		8	105		11	135	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **PERCUSSIONS**

CGP du 27 mai 2015

1er CYCLE - BACHELOR

BLOC 1			PE2			PE3		
ECTS	h/an		ECTS	h/an		ECTS	h/an	
60	555		60	495		60	540	

FINALITÉ

A	INSTRUMENT	20	30	Q1+2
A	LECTURE ET TRANSCRIPTION	2	30	Q1+2
A	MUSIQUE DE CHAMBRE	3	30	Q1+2
A	ORCHESTRE ET/OU ENSEMBLE	2	30	Q1+2
A	TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR	2	15	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 5 - 7		29	135	

UE13	ECTS	h/an	

PRÉREQUIS : UE13
COREQUIS : -

UE14	ECTS	h/an	

PRÉREQUIS : UE14
COREQUIS : -

UE15	ECTS	h/an	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A	ANALYSE ET ÉCRITURES	3	45	Q2
A	ANALYSE ET ÉCRITURES - ÉCRITURES	4	60	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 6		7	105	

UE1	ECTS	h/an	

PRÉREQUIS : UE1
COREQUIS : -

UE2	ECTS	h/an	

PRÉREQUIS : UE2
COREQUIS : -

UE3	ECTS	h/an	

THÉORIES - PRATIQUES

A	CHANT D'ENSEMBLE	3	60	Q1+2
A	FORMATION AUX LANGAGES CONTEMPORAINS			
A	FORMATION MUSICALE	8	90	Q1+2
A	IMPROVISATION	2	15	Q1+2
A	RYTHMIQUE ET MOUVEMENT	1	15	Q1+2
G	ACOUSTIQUE			
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 5 - 7		14	180	

UE16	ECTS	h/an	

PRÉREQUIS : UE16
COREQUIS : -

UE17	ECTS	h/an	

PRÉREQUIS : UE17
COREQUIS : -

UE18	ECTS	h/an	

CULTURE

A	AUDITIONS COMMENTÉES	2	15	Q1+2
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	2	30	Q1+2
G	ENCYCLOPÉDIE DE LA MUSIQUE	1	15	Q1
G	HISTOIRE DE LA MUSIQUE	4	60	Q1+2
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE			
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS			
G	INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE			
G	INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE GÉNÉRALE			
T	ORGANOLOGIE	1	15	Q2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4 - 6		10	135	

UE19	ECTS	h/an	

PRÉREQUIS : -
COREQUIS : -

UE20	ECTS	h/an	

PRÉREQUIS : -
COREQUIS : -

UE21	ECTS	h/an	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **CLAVIERS**

Spécialité : **PIANO**

CGP du 27 mai 2015

1er CYCLE - BACHELOR

				BLOC 1			PE2			PE3		
				ECTS	h/an		ECTS	h/an		ECTS	h/an	
				60	450		60	525		60	540	
FINALITÉ				UE22	ECTS	h/an	UE23	ECTS	h/an	UE24	ECTS	h/an
A	INSTRUMENT, PIANO			25	30	Q1+2	21	30	Q1+2	22	60	Q1+2
A	LECTURE ET TRANSPOSITION, PIANO			3	30	Q1+2	2	30	Q1+2	3	30	Q1+2
A	MUSIQUE DE CHAMBRE						4	30	Q1+2	4	60	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 7				28	60		27	90		29	150	
ANALYSE ET ÉCRITURES				UE25	ECTS	h/an	UE26	ECTS	h/an	UE27	ECTS	h/an
A	ANALYSE ET ÉCRITURES			3	45	Q2	3	45	Q1+2	3	60	Q1+2
A	ANALYSE ET ÉCRITURES - ÉCRITURES			4	60	Q1+2	4	45	Q1+2	4	30	Q1+2
A	HARMONIE PRATIQUE			4	30	Q1+2	3	30	Q1+2	3	30	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 6				11	135		10	120		10	120	
THÉORIES - PRATIQUES				UE28	ECTS	h/an	UE29	ECTS	h/an	UE30	ECTS	h/an
A	CHANT D'ENSEMBLE			3	60	Q1+2	3	30	Q1+2			
A	FORMATION AUX LANGAGES CONTEMPORAINS						2	30	Q1+2			
A	FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS									3	15	Q1+2
A	FORMATION MUSICALE			8	90	Q1+2	8	90	Q1+2	8	90	Q1+2
A	IMPROVISATION			3	15	Q1+2	3	15	Q1+2			
G	ACOUSTIQUE									2	15	Q1
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 5 - 7				14	165		16	165		13	120	
CULTURE				UE31	ECTS	h/an	UE32	ECTS	h/an	UE33	ECTS	h/an
A	AUDITIONS COMMENTÉES						1	15	Q2			
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS			2	15	Q1+2	1	30	Q1+2	1	30	Q1+2
G	ENCYCLOPÉDIE DE LA MUSIQUE			1	15	Q1						
G	HISTOIRE DE LA MUSIQUE			4	60	Q1+2	3	60	Q1+2			
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE									4	60	Q1+2
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS									2	30	Q2
G	INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE						1	30	Q1			
G	INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE GÉNÉRALE									1	30	Q2
T	ORGANOLOGIE						1	15	Q2			
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4 - 6				7	90		7	150		8	150	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **CLAVIERS**

Spécialité : **ACCORDÉON**

CGP du 27 mai 2015

1er CYCLE - BACHELOR

BLOC 1			PE2			PE3		
ECTS	h/an		ECTS	h/an		ECTS	h/an	
60	480		60	525		60	555	

FINALITÉ

A	INSTRUMENT, ACCORDÉON	22	30	Q1+2
A	LECTURE ET TRANSPOSITION, ACCORDÉON	3	30	Q1+2
A	MUSIQUE DE CHAMBRE			
A	ORCHESTRE ET/OU ENSEMBLE	3	30	Q1+2
A	TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR	2	15	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 5 - 7

UE34	ECTS	h/an	
	22	30	Q1+2
	3	30	Q1+2
	3	30	Q1+2
	2	15	Q1+2
	30	105	

PRÉREQUIS : UE34

COREQUIS : -

UE35	ECTS	h/an	
	22	30	Q1+2
	3	30	Q1+2
	1	30	Q1+2
	2	45	Q1+2
	1	15	Q1+2
	29	150	

PRÉREQUIS : UE35

COREQUIS : -

UE36	ECTS	h/an	
	22	60	Q1+2
	2	30	Q1+2
	3	60	Q1+2
	2	45	Q1+2
	1	15	Q1+2
	30	210	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A	ANALYSE ET ÉCRITURES	3	45	Q2
A	ANALYSE ET ÉCRITURES - ÉCRITURES	4	60	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 6

UE1	ECTS	h/an	
	3	45	Q2
	4	60	Q1+2
	7	105	

PRÉREQUIS : UE2

COREQUIS : -

UE2	ECTS	h/an	
	3	45	Q1+2
	4	45	Q1+2
	7	90	

PRÉREQUIS : UE3

COREQUIS : -

UE3	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	30	Q1+2
	10	90	

THÉORIES - PRATIQUES

A	CHANT D'ENSEMBLE	3	60	Q1+2
A	FORMATION MUSICALE	8	90	Q1+2
A	FORMATION AUX LANGAGES CONTEMPORAINS			
A	IMPROVISATION	3	15	Q1+2
G	ACOUSTIQUE			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 5 - 7

UE37	ECTS	h/an	
	3	60	Q1+2
	8	90	Q1+2
	3	15	Q1+2
	14	165	

PRÉREQUIS : UE38

COREQUIS : -

UE38	ECTS	h/an	
	3	30	Q1+2
	8	90	Q1+2
	2	30	Q1+2
	3	15	Q1+2
	16	165	

PRÉREQUIS : UE39

COREQUIS : -

UE39	ECTS	h/an	
	8	90	Q1+2
	2	15	Q2
	10	105	

CULTURE

A	AUDITIONS COMMENTÉES	2	15	Q1+2
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	2	15	Q1+2
G	ENCYCLOPÉDIE DE LA MUSIQUE	1	15	Q1
G	HISTOIRE DE LA MUSIQUE	4	60	Q1+2
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE			
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS			
G	INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE			
G	INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE GÉNÉRALE			
T	ORGANOLOGIE			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4 - 6

UE40	ECTS	h/an	
	2	15	Q1+2
	2	15	Q1+2
	1	15	Q1
	4	60	Q1+2
	9	105	

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

UE41	ECTS	h/an	
	1	15	Q1+2
	4	60	Q1+2
	2	30	Q1
	1	15	Q2
	8	120	

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

UE42	ECTS	h/an	
	2	30	Q2
	4	60	Q1+2
	2	30	Q2
	2	30	Q2
	10	150	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **CLAVIERS**

Spécialité : **ORGUE**

CGP du 27 mai 2015

1er CYCLE - BACHELOR

BLOC 1			PE2			PE3		
ECTS	h/an		ECTS	h/an		ECTS	h/an	
60	480		60	510		60	555	

FINALITÉ

A	INSTRUMENT, ORGUE
A	LECTURE ET TRANSPOSITION, ORGUE
A	MUSIQUE DE CHAMBRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 7

UE43	ECTS	h/an	
	22	30	Q1+2
	3	30	Q1+2
25	60		

PRÉREQUIS : UE43

COREQUIS : -

UE44	ECTS	h/an	
	22	30	Q1+2
	3	30	Q1+2
	3	30	Q1+2
28	90		

PRÉREQUIS : UE44

COREQUIS : -

UE45	ECTS	h/an	
	21	60	Q1+2
	3	30	Q1+2
	5	60	Q1+2
29	150		

ANALYSE ET ÉCRITURES

A	ANALYSE ET ÉCRITURES
A	ANALYSE ET ÉCRITURES - ÉCRITURES
A	HARMONIE PRATIQUE - BASSE CONTINUE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 6

UE46	ECTS	h/an	
	3	45	Q2
	4	60	Q1+2
	4	30	Q1+2
11	135		

PRÉREQUIS : UE46

COREQUIS : -

UE47	ECTS	h/an	
	3	45	Q1+2
	4	45	Q1+2
	4	30	Q1+2
11	120		

PRÉREQUIS : UE47

COREQUIS : -

UE48	ECTS	h/an	
	3	60	Q1+2
	4	30	Q1+2
	4	30	Q1+2
11	120		

THÉORIES - PRATIQUES

A	CHANT D'ENSEMBLE
A	FORMATION MUSICALE
A	FORMATION AUX LANGAGES CONTEMPORAINS
A	IMPROVISATION
G	ACOUSTIQUE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 5 - 7

UE49	ECTS	h/an	
	3	60	Q1+2
	8	90	Q1+2
	3	15	Q1+2
14	165		

PRÉREQUIS : UE49

COREQUIS : -

UE50	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	8	90	Q1+2
	2	30	
	2	30	Q1+2
14	180		

PRÉREQUIS : UE50

COREQUIS : -

UE51	ECTS	h/an	
	8	90	Q1+2
	3	30	Q1+2
	1	15	Q1
12	135		

CULTURE

A	AUDITIONS COMMENTÉES
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS
G	ENCYCLOPÉDIE DE LA MUSIQUE
G	HISTOIRE DE LA MUSIQUE
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS
G	INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE
G	INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE GÉNÉRALE
T	ORGANOLOGIE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4 - 6

UE52	ECTS	h/an	
	2	15	Q1+2
	2	15	Q1+2
	1	15	Q1
	4	60	Q1+2
	1	15	Q2
10	120		

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

UE53	ECTS	h/an	
	1	30	Q2
	4	60	Q1+2
	2	30	Q1
7	120		

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

UE54	ECTS	h/an	
	1	30	Q2
	4	60	Q1+2
	2	30	Q2
	1	30	Q2
8	150		

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **CORDES**

Spécialité : **VIOLON, ALTO, VIOLONCELLE, CONTREBASSE**

CGP du 27 mai 2015

1er CYCLE - BACHELOR

BLOC 1			PE2			PE3		
ECTS	h/an		ECTS	h/an		ECTS	h/an	
60	540		60	495		60	540	

FINALITÉ

UE55	ECTS	h/an	
A	INSTRUMENT	20	30
A	LECTURE ET TRANSPOSITION, CORDES FROTTÉES	2	15
A	MUSIQUE DE CHAMBRE	3	30
A	ORCHESTRE ET/OU ENSEMBLE	3	30
A	TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR	2	15

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 5 - 6 - 7

UE55	ECTS	h/an	
	20	30	Q1+2
	2	15	Q1+2
	3	30	Q1+2
	3	30	Q1+2
	2	15	Q1+2
	30	120	

PRÉREQUIS : UE55 COREQUIS : -			PRÉREQUIS : UE56 COREQUIS : -				
UE56	ECTS	h/an		UE57	ECTS	h/an	
	20	30	Q1+2		20	60	Q1+2
	2	30	Q1+2		2	30	Q1+2
	3	30	Q1+2		3	60	Q1+2
	3	30	Q1+2		3	30	Q1+2
	2	15	Q1+2		2	15	Q1+2
	30	135			30	195	

ANALYSE ET ÉCRITURES

UE1	ECTS	h/an	
A	ANALYSE ET ÉCRITURES	3	45
A	ANALYSE ET ÉCRITURES - ÉCRITURES	4	60

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 6

UE1	ECTS	h/an	
	3	45	Q2
	4	60	Q1+2
	7	105	

PRÉREQUIS : UE1 COREQUIS : -			PRÉREQUIS : UE2 COREQUIS : -				
UE2	ECTS	h/an		UE3	ECTS	h/an	
	3	45	Q1+2		5	60	Q1+2
	4	45	Q1+2		5	30	Q1+2
	7	90			10	90	

THÉORIES - PRATIQUES

UE58	ECTS	h/an	
A	CHANT D'ENSEMBLE	3	60
A	FORMATION AUX LANGAGES CONTEMPORAINS		
A	FORMATION MUSICALE	8	90
A	IMPROVISATION	2	15
A	RYTHMIQUE ET MOUVEMENT	1	15
G	ACOUSTIQUE		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 5 - 7

UE58	ECTS	h/an	
	3	60	Q1+2
	8	90	Q1+2
	2	15	Q1+2
	1	15	Q1+2
	14	180	

PRÉREQUIS : UE58 COREQUIS : -			PRÉREQUIS : UE59 COREQUIS : -				
UE59	ECTS	h/an		UE60	ECTS	h/an	
	3	30	Q1+2				
	2	30	Q1+2				
	8	90	Q1+2		8	90	Q1+2
	2	15	Q1+2				
					2	15	Q1
	15	165			10	105	

CULTURE

UE61	ECTS	h/an	
A	AUDITIONS COMMENTÉES	2	15
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	1	30
G	ENCYCLOPÉDIE DE LA MUSIQUE	1	15
G	HISTOIRE DE LA MUSIQUE	4	60
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE		
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS		
G	INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE		Q1
G	INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE GÉNÉRALE		Q1
T	ORGANOLOGIE	1	15

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4 - 6

UE61	ECTS	h/an	
	2	15	
	1	30	Q1+2
	1	15	Q1
	4	60	Q1+2
			Q1
			Q1
	1	15	Q2
	9	135	

PRÉREQUIS : - COREQUIS : -			PRÉREQUIS : - COREQUIS : -				
UE62	ECTS	h/an		UE63	ECTS	h/an	
	2	15	Q1+2		2	30	Q1+2
	4	60	Q1+2				
					4	60	Q1+2
					2	30	Q2
	2	30	Q1		2	30	Q2
	8	105			10	150	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **CORDES**

Spécialité : **GUIWARE**

CGP du 27 mai 2015

1er CYCLE - BACHELOR

BLOC 1			PE2			PE3		
ECTS	h/an		ECTS	h/an		ECTS	h/an	
60	495		60	510		60	555	

FINALITÉ

A	INSTRUMENT	23	30	Q1+2
A	LECTURE ET TRANSPOSITION, GUITARE	3	15	Q1+2
A	ORCHESTRE ET/OU ENSEMBLE	3	30	Q1+2
A	TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR			
A	MUSIQUE DE CHAMBRE			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 6 - 7

UE64	ECTS	h/an
	23	30
	3	15
	3	30
	29	75

PRÉREQUIS : UE64
COREQUIS : -

UE65	ECTS	h/an
	21	30
	3	30
	3	30
	3	45
	30	135

PRÉREQUIS : UE65
COREQUIS : -

UE66	ECTS	h/an
	21	60
	2	30
	2	30
	1	15
	2	60
	28	195

ANALYSE ET ÉCRITURES

A	ANALYSE ET ÉCRITURES	3	45	Q2
A	ANALYSE ET ÉCRITURES - ÉCRITURES	4	60	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 6

UE1	ECTS	h/an
	3	45
	4	60
	7	105

PRÉREQUIS : UE1
COREQUIS : -

UE2	ECTS	h/an
	3	45
	4	45
	7	90

PRÉREQUIS : UE2
COREQUIS : -

UE3	ECTS	h/an
	5	60
	5	30
	10	90

THÉORIES - PRATIQUES

A	CHANT D'ENSEMBLE	3	60	Q1+2
A	FORMATION AUX LANGAGES CONTEMPORAINS			
A	FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS			
A	FORMATION MUSICALE	8	90	Q1+2
A	IMPROVISATION	2	15	Q1+2
A	RYTHMIQUE ET MOUVEMENT	1	15	Q1+2
G	ACOUSTIQUE			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 5 - 7

UE67	ECTS	h/an
	3	60
	8	90
	2	15
	1	15
	14	180

PRÉREQUIS : UE67
COREQUIS : -

UE68	ECTS	h/an
	2	30
	2	30
	8	90
	2	15
	14	165

PRÉREQUIS : UE68
COREQUIS : -

UE69	ECTS	h/an
	2	15
	8	90
	2	15
	12	120

CULTURE

A	AUDITIONS COMMENTÉES	2	15	Q1+2
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	2	30	Q1+2
G	ENCYCLOPÉDIE DE LA MUSIQUE	1	15	Q1
G	HISTOIRE DE LA MUSIQUE	4	60	Q1+2
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE			
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS			
G	INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE			
G	INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE GÉNÉRALE			
T	ORGANOLOGIE	1	15	Q2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4 - 6

UE70	ECTS	h/an
	2	15
	2	30
	1	15
	4	60
	1	15
	10	135

PRÉREQUIS : -
COREQUIS : -

UE71	ECTS	h/an
	3	30
	4	60
	2	30
	9	120

PRÉREQUIS : -
COREQUIS : -

UE72	ECTS	h/an
	2	30
	4	60
	2	30
	2	30
	10	150

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **CORDES**

Spécialité : **HARPE**

CGP du 27 mai 2015

1er CYCLE - BACHELOR

				BLOC 1		PE2			PE3			
				ECTS	h/an	ECTS	h/an	ECTS	h/an	ECTS	h/an	
				60	540	60	510	60	555			
FINALITÉ				UE73	ECTS	h/an	UE74	ECTS	h/an	UE75	ECTS	h/an
A	INSTRUMENT			23	30	Q1+2	21	30	Q1+2	21	60	Q1+2
A	MUSIQUE DE CHAMBRE						2	45	Q1+2	3	60	Q1+2
A	LECTURE ET TRANSPOSITION, HARPE			2	15	Q1+2	2	30	Q1+2	2	30	Q1+2
A	ORCHESTRE ET/OU ENSEMBLE			3	60	Q1+2	3	30	Q1+2	2	30	Q1+2
A	TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR			2	15	Q1+2	2	15	Q1+2	1	15	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 5 - 6 - 7				30	120		30	150		29	195	
ANALYSE ET ÉCRITURES				UE1	ECTS	h/an	UE2	ECTS	h/an	UE3	ECTS	h/an
A	ANALYSE ET ÉCRITURES			3	45	Q2	3	45	Q1+2	5	60	Q1+2
A	ANALYSE ET ÉCRITURES - ÉCRITURES			4	60	Q1+2	4	45	Q1+2	5	30	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 6				7	105		7	90		10	90	
THÉORIES - PRATIQUES				UE76	ECTS	h/an	UE77	ECTS	h/an	UE78	ECTS	h/an
A	CHANT D'ENSEMBLE			3	60	Q1+2	3	30	Q1+2			
A	FORMATION AUX LANGAGES CONTEMPORAINS						2	30	Q1			
A	FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS									2	15	Q1+2
A	FORMATION MUSICALE			8	90	Q1+2	8	90	Q1+2	8	90	Q1+2
A	IMPROVISATION			2	15	Q1+2	2	15	Q1+2			
A	RYTHMIQUE ET MOUVEMENT			1	15	Q1+2						
G	ACOUSTIQUE									1	15	Q1
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 5 - 7				14	180		15	165		11	120	
CULTURE				UE79	ECTS	h/an	UE80	ECTS	h/an	UE81	ECTS	h/an
A	AUDITIONS COMMENTÉES			2	15	Q1+2						
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS			1	30	Q1+2	2	15	Q1+2	2	30	Q1+2
G	ENCYCLOPÉDIE DE LA MUSIQUE			1	15	Q1						
G	HISTOIRE DE LA MUSIQUE			4	60	Q1+2	4	60	Q1+2			
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE									4	60	Q1+2
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS									2	30	Q2
G	INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE						2	30	Q1			
G	INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE GÉNÉRALE									2	30	Q2
T	ORGANOLOGIE			1	15	Q2						
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4 - 6				9	135		8	105		10	150	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION VOCALE

Option : **CHANT**

CGP du 27 mai 2015

1er CYCLE - BACHELOR

			BLOC 1			PE2			PE3		
			ECTS	h/an		ECTS	h/an		ECTS	h/an	
			60	645		60	600		60	540	
FINALITÉ			UE82	ECTS	h/an	UE83	ECTS	h/an	UE84	ECTS	h/an
A	CHANT		18	30	Q1+2	21	30	Q1+2	24	60	Q1+2
A	MUSIQUE DE CHAMBRE		2	30	Q1+2	2	30	Q1+2	2	45	Q1+2
A	TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR				Q1+2	1	15	Q1+2	3	30	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 5 - 6 - 7			20	60		24	75		29	135	
ANALYSE ET ÉCRITURES			UE85	ECTS	h/an	UE86	ECTS	h/an	UE87	ECTS	h/an
A	ANALYSE ET ÉCRITURES, ÉCRITURES		4	60	Q1+2	4	45	Q1+2	4	30	Q1+2
A	ANALYSE ET ÉCRITURES		3	45	Q2	3	45	Q1+2	3	60	Q1+2
A	INSTRUMENT, PIANO (CHANTEURS)		2	15	Q1+2	2	15	Q1+2	4	15	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 6			9	120		9	105		11	105	
THÉORIES - PRATIQUES			UE88	ECTS	h/an	UE89	ECTS	h/an	UE90	ECTS	h/an
A	CHANT D'ENSEMBLE		2	60	Q1+2	2	60	Q1+2	2	30	Q1+2
A	FORMATION AUX LANGAGES CONTEMPORAINS					2	30	Q1+2			
A	FORMATION MUSICALE		8	90	Q1+2	8	90	Q1+2	8	90	Q1+2
A	FORMATION MUSICALE, CHANTEURS		2	30	Q1+2	2	60	Q1+2			
A	IMPROVISATION		2	15	Q1+2						
A	RYTHMIQUE ET MOUVEMENT		1	60	Q1+2						
G	ACOUSTIQUE								1	15	Q1
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 5 - 7			15	255		14	240		11	135	
CULTURE			UE91	ECTS	h/an	UE92	ECTS	h/an	UE93	ECTS	h/an
A	AUDITIONS COMMENTÉES		2	15							
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS		2	15	Q1+2	1	15	Q1+2	1	45	Q1+2
G	ENCYCLOPÉDIE DE LA MUSIQUE		1	15	Q1						
G	HISTOIRE DE LA MUSIQUE		4	60	Q1+2	4	60	Q1+2			
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE								4	60	Q1+2
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS								2	30	Q2
G	INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE					2	30	Q1			
G	INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE GÉNÉRALE								2	30	Q2
T	ORGANOLOGIE		1	15	Q2						
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4 - 6			10	120		7	105		9	165	
OUTILS			UE94	ECTS	h/an	UE95	ECTS	h/an			
A	DICTION, ORTHOPHONIE		4	60	Q1+2	4	60	Q1+2			
T	LANGUES ÉTRANGÈRES		2	30		2	15				
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3 - 4 - 6			6	90		6	75				

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : ÉCRITURE ET THÉORIE MUSICALE

Option : **COMPOSITION**

CGP du 27 mai 2015

1er CYCLE - BACHELOR

BLOC 1			PE2			PE3		
ECTS	h/an		ECTS	h/an		ECTS	h/an	
60	570		60	645		60	690	

FINALITÉ

- A COMPOSITION
- A ORCHESTRATION

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 6 - 7

UE96	ECTS	h/an	
18	90		Q1+2
4	30		Q1+2
22	120		

PRÉREQUIS : UE96
COREQUIS : -

UE97	ECTS	h/an	
18	90		Q1+2
4	45		Q1+2
22	135		

PRÉREQUIS : UE97
COREQUIS : -

UE98	ECTS	h/an	
18	120		Q1+2
4	60		Q1+2
22	180		

ANALYSE ET ÉCRITURES

- A ANALYSE ET ÉCRITURES
- A ANALYSE ET ÉCRITURES - ÉCRITURES
- A ANALYSE ET ÉCRITURES - ÉCRITURES APPROFONDIES
- A CLAVIER 2nd INSTRUMENT

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 6

UE99	ECTS	h/an	
5	45		Q2
6	60		Q1+2
2	30		Q1+2
13	135		

PRÉREQUIS : UE99
COREQUIS : -

UE100	ECTS	h/an	
5	45		Q1+2
6	45		Q1+2
2	30		Q1+2
13	120		

PRÉREQUIS : UE100
COREQUIS : -

UE101	ECTS	h/an	
5	60		Q1+2
6	30		Q1+2
2	30		Q1+2
2	30		Q1+2
15	150		

THÉORIES - PRATIQUES

- A CHANT D'ENSEMBLE
- A FORMATION AUX LANGAGES CONTEMPORAINS
- A FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS
- A FORMATION MUSICALE
- A IMPROVISATION
- G ACOUSTIQUE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 5 - 7

UE102	ECTS	h/an	
3	60		Q1+2
8	90		Q1+2
2	15		Q1+2
13	165		

PRÉREQUIS : UE102
COREQUIS : -

UE103	ECTS	h/an	
1	30		Q1+2
2	30		Q1+2
6	90		Q1+2
2	15		Q1+2
11	165		

PRÉREQUIS : UE103
COREQUIS : -

UE104	ECTS	h/an	
3	60		Q1+2
6	90		Q1+2
2	15		Q1
11	165		

CULTURE

- A AUDITIONS COMMENTÉES
- A SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS
- A SOLFÈGE DES OBJETS SONORES, PERCEPTION AUDITIVE
- G ENCYCLOPÉDIE DE LA MUSIQUE
- G HISTOIRE DE LA MUSIQUE
- G HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE
- G HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS
- G INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE
- G INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE GÉNÉRALE
- T INFORMATIQUE - MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR
- T INSTRUMENTATION ÉLECTROACOUSTIQUE
- T ORGANOLOGIE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4 - 6

UE105	ECTS	h/an	
4	30		Q1+2
2	30		Q1+2
1	15		Q1
4	60		Q1+2
4	60		Q1+2
2	30		Q1
1	30		Q2
2	30		Q2
1	15		Q2
12	150		

PRÉREQUIS : -
COREQUIS : -

UE106	ECTS	h/an	
4	60		Q1+2
1	15		Q1+2
1	30		
4	60		Q1+2
2	30		Q1
2	30		
14	225		

PRÉREQUIS : -
COREQUIS : -

UE107	ECTS	h/an	
2	30		Q1+2
1	15		Q1+2
4	60		Q1+2
2	30		Q2
1	30		Q2
2	30		
12	195		

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

CGP du 27 mai 2015

ARTS² - ESA - I 805624 3013

1er CYCLE - BACHELOR

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : ÉLECTROACOUSTIQUE

Option : **COMPOSITION ACOUSMATIQUE**

BLOC 1			PE2			PE3		
ECTS	h/an		ECTS	h/an		ECTS	h/an	
60	600		60	600		60	600	

FINALITÉ

- A TECHNIQUES D'ÉCRITURE SUR SUPPORT
- A COMPOSITION ACOUSMATIQUE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 5 - 7

UE108	ECTS	h/an	
12	90		Q1+2
12	90		

PRÉREQUIS : UE108
COREQUIS : UE112, UE116, UE119,

UE109	ECTS	h/an	
12	90		Q1+2
12	90		

PRÉREQUIS : UE109
COREQUIS : -

UE110	ECTS	h/an	
6	45		Q1+2
6	45		Q1+2
12	90		

ANALYSE DE LA MUSIQUE ÉLECTROACOUSTIQUE

- A ANALYSE PERCEPTIVE
- A SOLFÈGE DES OBJETS SONORES, PERCEPTION AUDITIVE
- A SÉMIOLOGIE MUSICALE APPLIQUÉE À L'ÉLECTROACOUSTIQUE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

UE111	ECTS	h/an	
6	60		Q1+2
4	30		Q1+2
10	90		

PRÉREQUIS : UE111
COREQUIS : UE109, UE116, UE119,

UE112	ECTS	h/an	
6	60		Q1+2
4	30		Q1+2
10	90		

PRÉREQUIS : UE112
COREQUIS : -

UE113	ECTS	h/an	
6	60		Q1+2
2	30		Q1/Q2*
8	90		

INTERPRÉTATION SPATIALISÉE

- A SPATIALISATION

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1

PRÉREQUIS : UE112
COREQUIS : -

UE114	ECTS	h/an	
9	90		Q1+2
9	90		

FONDEMENTS DE L'ÉLECTROACOUSTIQUE

- G ACOUSTIQUE
- T TECHNIQUES DE PRISE DE SON

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 3 - 7

UE115	ECTS	h/an	
6	60		Q1+2
3	30		Q1/Q2*
9	90		

PRÉREQUIS : UE115
COREQUIS : UE109, UE112, UE119,

UE116	ECTS	h/an	
6	60		Q1+2
6	60		

CULTURE DE LA MUSIQUE ÉLECTROACOUSTIQUE

- A AUDITIONS COMMENTÉES DU RÉPERTOIRE EA
- A SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4 - 5

UE118	ECTS	h/an	
3	45		Q1+2
2	30		Q1+2
5	75		

PRÉREQUIS : UE118
COREQUIS : UE109, UE112, UE116

UE119	ECTS	h/an	
2	30		Q1+2
2	30		Q1+2
4	60		

PRÉREQUIS : UE119
COREQUIS : -

UE120	ECTS	h/an	
2	30		Q1+2
2	30		

TECHNIQUES ÉLECTROACOUSTIQUES DE BASE

- T INSTRUMENTATION ÉLECTROACOUSTIQUE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1

UE121	ECTS	h/an	
8	90		Q1+2
8	90		

PRÉREQUIS : UE121
COREQUIS : UE125

UE122	ECTS	h/an	
9	90		Q1+2
9	90		

PRÉREQUIS : UE122
COREQUIS : -

UE123	ECTS	h/an	
9	90		Q1+2
9	90		

TECHNIQUES ÉLECTROACOUSTIQUES SPÉCIALISÉES

- A INFORMATIQUE MUSICALE, ENVIRONNEMENTS ET LANGAGES
- T TECHNIQUES DE SYNTHÈSE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1

UE124	ECTS	h/an	
4	45		Q1+2
3	30		Q1+2
7	75		

PRÉREQUIS : UE124
COREQUIS : UE122

UE125	ECTS	h/an	
6	60		Q1+2
3	30		Q1+2
9	90		

PRÉREQUIS : UE125
COREQUIS : -

UE126	ECTS	h/an	
6	60		Q1+2
3	30		Q1+2
9	90		

HISTOIRE DE L'ÉLECTROACOUSTIQUE

- A HISTOIRE DE LA LUTHERIE ÉLECTROACOUSTIQUE
- A HISTOIRE DE LA MUSIQUE ÉLECTROACOUSTIQUE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4 - 6

UE127	ECTS	h/an	
2	15		Q1/Q2*
2	15		Q1/Q2*
4	30		

PRÉREQUIS : UE127
COREQUIS : -

UE128	ECTS	h/an	
1	15		Q1/Q2*
2	15		Q1/Q2*
3	30		

CULTURE

- G HISTOIRE DE LA MUSIQUE
- G HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE
- G HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS
- G INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE
- G INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE GÉNÉRALE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4 - 6

UE130	ECTS	h/an	
5	60		Q1+2
5	60		

PRÉREQUIS : -
COREQUIS : -

UE131	ECTS	h/an	
5	60		Q1+2
2	30		Q1
7	90		

PRÉREQUIS : -
COREQUIS : -

UE132	ECTS	h/an	
6	60		Q1+2
3	30		Q2
2	30		Q2
11	120		

* suivant l'organisation du planning en début de 1er quadrimestre

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2016-2017

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : MUSIQUES APPLIQUÉES ET INTERACTIVES

Option : **CRÉATION MUSICALE TRANSDISCIPLINAIRE**

CGP du 27 mai 2015 - AGCF 16-03-2016

1er CYCLE - BACHELOR

			BLOC 1		PE2			PE3			
			ECTS	h/an	ECTS	h/an		ECTS	h/an		
			60	585	60	615	A	60	615	A	
			60	600	60	600	B-C	60	600	B-C	
COMPOSITION			UE133	ECTS	h/an	UE134	ECTS	h/an	UE135	ECTS	h/an
A	COMPOSITION, MUSIQUES APPLIQUÉES COMPOSITION ET THÉORIE MUSICALE		10	60	9	60		9	60		
A	COMPOSITION, MUSIQUES APPLIQUÉES TECHNIQUES ET ESTHÉTIQUES D'AUJOURD'HUI							2	30		
A	ANALYSE ET ÉCRITURES, ANALYSE DES MUSIQUES POPULAIRES		4	30	4	30		4	30		
A	COMPOSITION, ORCHESTRATION		3	30							
A	HARMONIE JAZZ				2	30					
			17	120	15	120		15	120		
DRAMATURGIE			UE136	ECTS	h/an	UE137	ECTS	h/an	UE138	ECTS	h/an
A	COMPOSITION, MUSIQUES APPLIQUÉES DRAMATURGIE		7	30	6	30		7	30		
A	ANALYSE ET ÉCRITURES, ANALYSE DES MUSIQUES APPLIQUÉES		4	30	4	30		4	30		
G	ASPECTS DRAMATURGIQUES ET STYLISTIQUES DES RAPPORT S SON/IMAGE							2	30		
			11	60	10	60		13	90		
PRATIQUE MUSICALE			UE139	ECTS	h/an	UE140	ECTS	h/an	UE141	ECTS	h/an
A	CLAVIER 2ND INSTRUMENT		4	30	4	30		4	30		
A	IMPROVISATION		3	30	2	30					
			7	60	6	60		4	30		
TECHNIQUE ET INTERACTIVITÉ			UE142	ECTS	h/an	UE143	ECTS	h/an	UE144	ECTS	h/an
T	INFORMATIQUE, MODÉLISATION SONORE		4	30							
T	INFORMATIQUE, MAO INTERACTIVITÉ		4	60	2	30					
T	TECHNIQUES DE PRISE DE SON				2	30					
T	SOUND DESIGN							4	60		
T	INSTRUMENTATION ÉLECTROACOUSTIQUE, INTERACTIVITÉ		4	60							
G	ACOUSTIQUE		1	15							
			13	165	4	60		4	60		
CULTURES ARTISTIQUES			UE145	ECTS	h/an	UE146	ECTS	h/an	UE147	ECTS	h/an
G	HISTOIRE DE LA MUSIQUE		4	60	4	60					
G	SÉMIOLOGIE, GÉNÉRALE							2	30		
G	ACTUALITÉS CULTURELLES, ARTS CONTEMPORAINS		2	30	2	30					
G	COMMUNICATION, NARRATIVITÉ DE L'IMAGE							2	30		
G	HISTOIRE ET ACTUALITÉ DES ARTS, CINÉMA		2	30							
A	AUDITIONS COMMENTÉES				2	30		2	30		
			8	120	8	120		6	90		
CULTURE GÉNÉRALE			UE148	ECTS	h/an	UE149	ECTS	h/an	UE150	ECTS	h/an
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE		2	30							
G	INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE GÉNÉRALE		2	30							
G	INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE				2	30	Q1				
T	MARKETING							2	30		Q2
			4	60	2	30		2	30		
STAGES ET PROJETS			UE152	ECTS	h/an	UE153	ECTS	h/an	UE152	ECTS	h/an
T	STAGES, INTERDISCIPLINAIRES				3	30		6	90		
T	STAGES, INTERACTIVITÉ				2	30					
					5	60		6	90		

Section : MUSIQUES APPLIQUÉES ET INTERACTIVES
 Option : **CRÉATION MUSICALE TRANSDISCIPLINAIRE**

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT À CHOISIR - A, B OU C

LANGAGES MUSICAUX CLASSIQUES

- A ANALYSE ET ÉCRITURES, ÉCRITURES
- A COMPOSITION, ORCHESTRATION

LANGAGES NUMÉRIQUES ET INTERACTIVITÉ

- A ARTS NUMÉRIQUES, ATELIER
- T TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES, INFORMATIQUE

SPÉCIALISATION EN COMPOSITION ET DRAMATURGIE

- A COMPOSITION, MUSIQUES APPLIQUÉES | COMPOSITION ET THÉORIE MUSICALE
- A COMPOSITION, MUSIQUES APPLIQUÉES | DRAMATURGIE
- A ANALYSE ET ÉCRITURES, ANALYSE DES MUSIQUES POPULAIRES

BLOC 1			PE2			PE3					
			ECTS	h/an				ECTS	h/an		
PRÉREQUIS :-			PRÉREQUIS :-			PRÉREQUIS : UE154			PRÉREQUIS : UE154		
COREQUIS :-			COREQUIS :-			COREQUIS :-			COREQUIS :-		
UE154			UE154			UE155			UE155		
A	ECTS	h/an	A	ECTS	h/an	A	ECTS	h/an	A	ECTS	h/an
	6	60		4	45		4	45		4	45
	4	45		6	60		6	60		6	60
	10	105		10	105		10	105		10	105
B	ECTS	h/an	B	ECTS	h/an	B	ECTS	h/an	B	ECTS	h/an
	7	60		7	60		7	60		7	60
	3	30		3	30		3	30		3	30
	10	90		10	90		10	90		10	90
C	ECTS	h/an	C	ECTS	h/an	C	ECTS	h/an	C	ECTS	h/an
	4	30		4	30		4	30		4	30
	3	30		3	30		3	30		3	30
	3	30		3	30		3	30		3	30
	10	90		10	90		10	90		10	90

Michel STOCKHEM,
 Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **VENTS**

Spécialité : **TOUTES**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	465	

MS2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	300	

FINALITÉ

A INSTRUMENT

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : UE159			
UE157	ECTS	h/an	
28	28	60	Q1+2
	28	60	

PRÉREQUIS : UE157			
COREQUIS : -			
UE158	ECTS	h/an	
30	30	60	Q1+2
	30	60	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A ANALYSE ET ÉCRITURES

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : -			
UE156	ECTS	h/an	
5	5	60	Q1+2
	5	60	

PRATIQUES ARTISTIQUES

A LECTURE ET TRANSCRIPTION

A MUSIQUE DE CHAMBRE

A ORCHESTRE ET/OU ENSEMBLE

A TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 4 - 5

COREQUIS : UE157			
UE159	ECTS	h/an	
2	2	30	Q1+2
6	6	60	Q1+2
6	6	90	Q1+2
2	2	15	Q1+2
	16	195	

PRÉREQUIS : UE159			
COREQUIS : -			
UE160	ECTS	h/an	
8	8	60	Q1+2
8	8	90	Q1+2
6	6	30	Q1+2
	22	180	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A AUDITIONS COMMENTÉES

A SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS

G HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE

G HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS

G INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE

T ACOUSTIQUE SPÉCIFIQUE ET FACTURE

INSTRUMENTALE

T ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES

T MARKETING

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE161	ECTS	h/an	
2	2	30	Q1+2
1	1	15	Q1+2
2	2	30	Q1
2	2	30	Q1
2	2	30	Q2
2	2	15	Q1
	11	150	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE162	ECTS	h/an	
2	2	30	Q1
2	2	30	Q2
	4	60	

RECHERCHE

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES* OU MÉMOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

UE163	ECTS
4	4
	4

*Production artistique inter-domaines

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **PERCUSSIONS**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4			MS2 - PE5		
ECTS	h/an		ECTS	h/an	
60	465		60	300	

FINALITÉ

A INSTRUMENT

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : UE166			
UE164	ECTS	h/an	
	28	60	Q1+2
	28	60	

PRÉREQUIS : UE164			
COREQUIS : -			
UE165	ECTS	h/an	
	30	60	Q1+2
	30	60	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A ANALYSE ET ÉCRITURES

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : -			
UE156	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

PRATIQUES ARTISTIQUES

A LECTURE ET TRANSPOSITION

A MUSIQUE DE CHAMBRE

A ORCHESTRE ET/OU ENSEMBLE

A TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 4 - 5

COREQUIS : UE164			
UE166	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	6	60	Q1+2
	6	90	Q1+2
	2	15	Q1+2
	16	195	

PRÉREQUIS : UE166			
COREQUIS : -			
UE167	ECTS	h/an	
	8	60	Q1+2
	8	90	Q1+2
	6	30	Q1+2
	22	180	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A AUDITIONS COMMENTÉES

A SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS

G HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE

G HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS

G INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE

T ACOUSTIQUE SPÉCIFIQUE ET FACTURE

INSTRUMENTALE

T ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES

T MARKETING

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE168	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	2	15	Q1
	11	150	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE169	ECTS	h/an	
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	4	60	

RECHERCHE

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES* OU MÉMOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

UE170	ECTS
	4
	4

*Production artistique inter-domaines

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **CLAVIERS**

Spécialité : **PIANO**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	435	

MS2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	240	

FINALITÉ

A INSTRUMENT, PIANO

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : UE174			
UE171	ECTS	h/an	
	30	60	Q1+2
	30	60	

PRÉREQUIS : UE171			
COREQUIS : -			
UE172	ECTS	h/an	
	30	60	Q1+2
	30	60	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A ANALYSE ET ÉCRITURES

A HARMONIE PRATIQUE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : -			
UE173	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	2	30	Q1+2
	7	90	

PRATIQUES ARTISTIQUES

A FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS

A LECTURE ET TRANSPOSITION

A MUSIQUE DE CHAMBRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 4 - 5

COREQUIS : UE171			
UE174	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	2	30	Q1+2
	7	60	Q1+2
	11	120	

PRÉREQUIS : UE174			
COREQUIS : -			
UE175	ECTS	h/an	
	14	60	Q1+2
	14	60	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A AUDITIONS COMMENTÉES

A SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS

G HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE

G HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS

G INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE

T ACOUSTIQUE SPÉCIFIQUE ET FACTURE INSTRUMENTALE

T ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES

T MARKETING

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE176	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	2	30	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	2	15	Q1
	12	165	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE177	ECTS	h/an	
	4	30	Q1+2
	4	30	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	12	120	

RECHERCHE

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES* OU MÉMOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

UE178	ECTS
	4
	4

*Production artistique inter-domaines

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **CLAVIERS**Spécialité : **ACCOMPAGNEMENT**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4			MS2 - PE5		
ECTS	h/an		ECTS	h/an	
60	510		60	300	

FINALITÉ

A	INSTRUMENT, ACCOMPAGNEMENT AU PIANO (COURS)
A	INSTRUMENT, ACCOMPAGNEMENT AU PIANO (STAGES)

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : UE183			
UE179	ECTS	h/an	
	14	60	Q1+2
	10	60	Q1+2
	24	120	

PRÉREQUIS : UE179			
COREQUIS : -			
UE180	ECTS	h/an	
	20	60	Q1+2
	10	60	Q1+2
	30	120	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A	ANALYSE ET ÉCRITURES
A	HARMONIE PRATIQUE
A	HARMONIE PRATIQUE, BASSE CONTINUE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : -			
UE181	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	2	15	Q1+2
	2	15	Q1+2
	9	90	

PRÉREQUIS : UE181			
COREQUIS : -			
UE182	ECTS	h/an	
	4	15	Q1+2
	4	15	

PRATIQUES ARTISTIQUES

A	FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS, PRATIQUE
A	IMPROVISATION
A	LECTURE ET TRANSCRIPTION, PIANO
A	INSTRUMENT, PIANO
A	MUSIQUE DE CHAMBRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 4 - 5

COREQUIS : UE179			
UE183	ECTS	h/an	
	4	30	Q1+2
	3	30	Q1+2
	2	30	Q1+2
	5	30	Q1+2
	2	30	Q1+2
	16	150	

PRÉREQUIS : UE183			
COREQUIS : -			
UE184	ECTS	h/an	
	6	30	Q1+2
	8	30	Q1+2
	14	60	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A	AUDITIONS COMMENTÉES
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE
T	ACOUSTIQUE SPÉCIFIQUE ET FACTURE INSTRUMENTALE
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES
T	MARKETING

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE185	ECTS	h/an	
	2	15	Q1+2
	1	30	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	2	15	Q1
	11	150	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE186	ECTS	h/an	
	2	15	Q1+2
	2	30	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	8	105	

RECHERCHE

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES* OU MÉMOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

UE187	ECTS
	4
	4

*Production artistique inter-domaines

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **CLAVIERS**

Spécialité : **ACCORDÉON**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	465	

MS2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	285	

FINALITÉ

A INSTRUMENT, ACCORDÉON

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : UE190			
UE188	ECTS	h/an	
29	29	60	Q1+2
	29	60	

PRÉREQUIS : UE188			
COREQUIS : -			
UE189	ECTS	h/an	
30	30	60	Q1+2
	30	60	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A ANALYSE ET ÉCRITURES

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : -			
UE156	ECTS	h/an	
5	5	60	Q1+2
	5	60	

PRATIQUES ARTISTIQUES

A LECTURE ET TRANSPOSITION

A MUSIQUE DE CHAMBRE

A ORCHESTRE ET/OU ENSEMBLE

A TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 4 - 5

COREQUIS : UE188			
UE190	ECTS	h/an	
2	2	30	Q1+2
6	6	60	Q1+2
4	4	45	Q1+2
2	2	30	Q1+2
	14	165	

PRÉREQUIS : UE190			
COREQUIS : -			
UE191	ECTS	h/an	
9	9	60	Q1+2
7	7	45	Q1+2
3	3	30	Q1+2
	19	135	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A AUDITIONS COMMENTÉES

A SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS

G HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE

G HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS

G INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE

T ACOUSTIQUE SPÉCIFIQUE ET FACTURE

INSTRUMENTALE

T ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES

T MARKETING

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE192	ECTS	h/an	
2	2	30	Q1+2
2	2	45	Q1+2
2	2	30	Q1
2	2	30	Q1
2	2	30	Q2
2	2	15	Q1
	12	180	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE193	ECTS	h/an	
3	3	30	Q1+2
2	2	30	Q1
2	2	30	Q2
	7	90	

RECHERCHE

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES* OU MÉMOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

UE194	ECTS
4	4
	4

*Production artistique inter-domaines

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **CLAVIERS**

Spécialité : **ORGUE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	435	

MS2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	285	

FINALITÉ

A INSTRUMENT, ORGUE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : UE199			
UE195	ECTS	h/an	
	30	60	Q1+2
	30	60	

PRÉREQUIS : UE195			
COREQUIS : -			
UE196	ECTS	h/an	
	30	60	Q1+2
	30	60	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A ANALYSE ET ÉCRITURES

A HARMONIE PRATIQUE, BASSE CONTINUE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : -			
UE197	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	2	30	Q1+2
	7	90	

PRÉREQUIS : UE197			
COREQUIS : -			
UE198	ECTS	h/an	
	4	30	Q1+2
	4	30	

PRATIQUES ARTISTIQUES

A IMPROVISATION, ORGUE

A LECTURE ET TRANSPPOSITION, ORGUE

A MUSIQUE DE CHAMBRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 4 - 5

COREQUIS : UE195			
UE199	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	4	30	Q1+2
	6	60	Q1+2
	12	120	

PRÉREQUIS : UE199			
COREQUIS : -			
UE200	ECTS	h/an	
	4	30	Q1+2
	4	15	Q1+2
	6	30	Q1+2
	14	75	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A AUDITIONS COMMENTÉES

A SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS

G HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE

G HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS

G INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE

T ACOUSTIQUE SPÉCIFIQUE ET FACTURE

INSTRUMENTALE

T ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES

T MARKETING

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE201	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	1	30	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	2	15	Q1
	11	165	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE202	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	2	30	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	8	120	

RECHERCHE

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES* OU MÉMOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

UE203	ECTS
	4
	4

*Production artistique inter-domaines

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **CORDES**

Spécialité : **VIOLON, ALTO, VIOLONCELLE, CONTREBASSE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	465	

MS2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	375	

FINALITÉ

A INSTRUMENT

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : UE206			
UE204	ECTS	h/an	
	27	60	Q1+2
	27	60	

PRÉREQUIS : UE204			
COREQUIS : -			
UE205	ECTS	h/an	
	28	60	Q1+2
	28	60	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A ANALYSE ET ÉCRITURES

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : -			
UE156	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

PRATIQUES ARTISTIQUES

A LECTURE ET TRANSCRIPTION, CORDES FROTTÉES
 A MUSIQUE DE CHAMBRE
 A ORCHESTRE ET/OU ENSEMBLE
 A TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 4 - 5

COREQUIS : UE204			
UE206	ECTS	h/an	
	2	15	Q1+2
	6	60	Q1+2
	6	90	Q1+2
	2	15	Q1+2
	16	180	

PRÉREQUIS : UE206			
COREQUIS : -			
UE207	ECTS	h/an	
	2	15	Q1+2
	8	90	Q1+2
	8	90	Q1+2
	4	30	Q1+2
	22	225	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A AUDITIONS COMMENTÉES
 A SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS
 G HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE
 G HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS
 G INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE
 T ACOUSTIQUE SPÉCIFIQUE ET FACTURE INSTRUMENTALE
 T ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES
 T MARKETING

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE208	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	2	30	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	2	15	Q1
	12	165	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE209	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	6	90	

RECHERCHE

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES* OU MÉMOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

UE210	ECTS
	4
	4

*Production artistique inter-domaines

Michel STOCKHEM,
 Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **CORDES**

Spécialité : **GUIWARE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	450	

MS2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	270	

FINALITÉ

A INSTRUMENT, GUITARE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : UE213			
UE211	ECTS	h/an	
28	60		Q1+2
28	60		

PRÉREQUIS : UE211			
COREQUIS : -			
UE212	ECTS	h/an	
30	60		Q1+2
30	60		

ANALYSE ET ÉCRITURES

A ANALYSE ET ÉCRITURES

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : -			
UE156	ECTS	h/an	
5	60		Q1+2
5	60		

PRATIQUES ARTISTIQUES

A FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS

A LECTURE ET TRANSPOSITION, GUITARE

A MUSIQUE DE CHAMBRE

A ORCHESTRE ET/OU ENSEMBLE

A TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 4 - 5

COREQUIS : UE211			
UE213	ECTS	h/an	
2	30		Q1+2
2	15		Q1+2
7	60		Q1+2
2	30		Q1+2
2	30		Q1+2
15	165		

PRÉREQUIS : UE213			
COREQUIS : -			
UE214	ECTS	h/an	
10	60		Q1+2
6	30		Q1+2
4	30		Q1+2
20	120		

CULTURE PROFESSIONNELLE

A AUDITIONS COMMENTÉES

A SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS

G HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE

G HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS

G INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE

T ACOUSTIQUE SPÉCIFIQUE ET FACTURE INSTRUMENTALE

T ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES

T MARKETING

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE215	ECTS	h/an	
2	30		Q1+2
2	30		Q1+2
2	30		Q1
2	30		Q1
2	30		Q2
2	15		Q1
12	165		

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE216	ECTS	h/an	
2	30		Q1+2
2	30		Q1
2	30		Q2
6	90		

RECHERCHE

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES* OU MÉMOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

UE217	ECTS
4	
4	

*Production artistique inter-domaines

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **CORDES**

Spécialité : **HARPE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	480	

MS2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	330	

FINALITÉ

A INSTRUMENT, HARPE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : UE220			
UE218	ECTS	h/an	
28	28	60	Q1+2
	28	60	

PRÉREQUIS : UE218			
COREQUIS : -			
UE219	ECTS	h/an	
30	30	60	Q1+2
	30	60	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A ANALYSE ET ÉCRITURES

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : -			
UE156	ECTS	h/an	
5	5	60	Q1+2
	5	60	

PRATIQUES ARTISTIQUES

A LECTURE ET TRANSCRIPTION, HARPE

A MUSIQUE DE CHAMBRE

A ORCHESTRE ET/OU ENSEMBLE

A TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 4 - 5

COREQUIS : UE218			
UE220	ECTS	h/an	
2	2	15	Q1+2
6	6	60	Q1+2
6	6	90	Q1+2
2	2	30	Q1+2
	16	195	

PRÉREQUIS : UE220			
COREQUIS : -			
UE221	ECTS	h/an	
10	10	60	Q1+2
6	6	90	Q1+2
4	4	30	Q1+2
	20	180	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A AUDITIONS COMMENTÉES

A SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS

G HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE

G HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS

G INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE

T ACOUSTIQUE SPÉCIFIQUE ET FACTURE

INSTRUMENTALE

T ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES

T MARKETING

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE222	ECTS	h/an	
2	2	30	Q1+2
1	1	30	Q1+2
2	2	30	Q1
2	2	30	Q1
2	2	30	Q2
2	2	15	Q1
	11	165	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE216	ECTS	h/an	
2	2	30	Q1+2
2	2	30	Q1
2	2	30	Q2
	6	90	

RECHERCHE

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES* OU MÉMOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

UE223	ECTS
4	4

*Production artistique inter-domaines

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION VOCALE

Option : **CHANT**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

FINALITÉ

A | CHANT

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

ANALYSE ET ÉCRITURES

A | ANALYSE ET ÉCRITURES

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

PRATIQUES ARTISTIQUES

A | INSTRUMENT, PIANO (CHANTEURS)
 A | MUSIQUE DE CHAMBRE
 A | TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR
 T | ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DU SYSTÈME PHONATOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 4 - 5

CULTURE PROFESSIONNELLE

A | AUDITIONS COMMENTÉES
 A | SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS
 G | HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE
 G | HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS
 G | INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE
 T | ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES
 T | MARKETING

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

RECHERCHE

| TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES* OU MÉMOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

*Production artistique inter-domaines

MS1 - PE4				MS2 - PE5			
ECTS		h/an		ECTS		h/an	
60		405		60		255	
COREQUIS : UE226				PRÉREQUIS : UE224			
COREQUIS : -				COREQUIS : -			
UE224	ECTS	h/an		UE225	ECTS	h/an	
30		60	Q1+2	30		60	Q1+2
30		60		30		60	
COREQUIS : -				PRÉREQUIS : UE226			
COREQUIS : -				COREQUIS : -			
UE156	ECTS	h/an		UE227	ECTS	h/an	
5		60	Q1+2	3		15	Q1+2
5		60		9		60	Q1+2
COREQUIS : UE224				PRÉREQUIS : UE226			
COREQUIS : -				COREQUIS : -			
UE226	ECTS	h/an		UE227	ECTS	h/an	
2		15	Q1+2	3		15	Q1+2
8		60	Q1+2	9		60	Q1+2
3		30	Q1+2	3		30	Q1+2
2		15	Q2				
15		120		15		105	
COREQUIS : -				PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -				COREQUIS : -			
UE228	ECTS	h/an		UE229	ECTS	h/an	
2		30	Q1+2				
2		45	Q1+2	4		30	Q1+2
2		30	Q1				
2		30	Q1				
2		30	Q2				
				2		30	Q1
				2		30	Q2
10		165		8		90	
COREQUIS : -				PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -				COREQUIS : -			
UE230	ECTS						
				7			
				7			

Michel STOCKHEM,
 Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : **ÉCRITURE ET THÉORIE MUSICALE**

Option : **COMPOSITION**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4			MS2 - PE5		
ECTS	h/an		ECTS	h/an	
60	615		60	450	

FINALITÉ

A | COMPOSITION OU COMPOSITION M.A.

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : UE233-235			
UE231	ECTS	h/an	
	28	120	Q1+2
	28	120	

PRÉREQUIS : UE231			
COREQUIS : -			
UE232	ECTS	h/an	
	25	120	Q1+2
	25	120	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A | ANALYSE ET ÉCRITURES

A | ANALYSE ET ÉCRITURES - ÉCRITURES APPROFONDIES

A | CLAVIER 2nd INSTRUMENT

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : UE231-235			
UE233	ECTS	h/an	
	3	60	Q1+2
	3	30	Q1+2
	2	30	Q1+2
	8	120	

PRÉREQUIS : UE233			
COREQUIS : -			
UE234	ECTS	h/an	
	3	30	Q1+2
	2	30	Q1+2
	5	60	

PRATIQUES ARTISTIQUES

A | COMPOSITION, ORCHESTRATION

A | FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS

A | INFORMATIQUE, MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 4 - 5

COREQUIS : UE231-233			
UE235	ECTS	h/an	
	6	60	Q1+2
	5	90	Q1+2
	3	45	Q1+2
	14	195	

PRÉREQUIS : UE235			
COREQUIS : -			
UE236	ECTS	h/an	
	10	60	Q1+2
	3	30	Q1+2
	6	60	Q1+2
	19	150	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A | AUDITIONS COMMENTÉES

A | SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS

G | HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE

G | HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS

G | INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE

T | ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES

T | MARKETING

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE237	ECTS	h/an	
	1	30	Q1+2
	3	60	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	10	180	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE238	ECTS	h/an	
	1	30	Q1+2
	2	30	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	7	120	

RECHERCHE

| TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES* OU MÉMOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

UE239	ECTS
	4
	4

*Production artistique inter-domaines

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : **ÉCRITURE ET THÉORIE MUSICALE**

Option : **DIRECTION CHORALE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4			MS2 - PE5		
ECTS	h/an		ECTS	h/an	
60	585		60	435	

FINALITÉ

A | DIRECTION DE CHŒUR OU DIRECTION CHORALE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : UE242-244			
UE240	ECTS	h/an	
	26	120	Q1+2
	26	120	

PRÉREQUIS : UE240			
COREQUIS : -			
UE241	ECTS	h/an	
	30	120	Q1+2
	30	120	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A | ANALYSE ET ÉCRITURES
 A | ANALYSE ET ÉCRITURES, ANALYSE APPROFONDIE
 A | ANALYSE ET ÉCRITURES - ÉCRITURES APPROFONDIES
 A | CLAVIER 2nd INSTRUMENT
 A | HARMONIE PRATIQUE, BASSE CONTINUE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : UE240-244			
UE242	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	3	30	Q1+2
	6	60	Q1+2
	2	15	Q1+2
	2	30	Q1+2
	18	195	

PRÉREQUIS : UE242			
COREQUIS : -			
UE243	ECTS	h/an	
	3	45	Q1+2
	10	90	Q1+2
	2	15	Q1+2
	2	30	Q1+2
	17	180	

PRATIQUES ARTISTIQUES

A | CHANT
 A | FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 4 - 5

UE240-242			
UE244	ECTS	h/an	
	2	15	Q1+2
	3	60	Q1+2
	5	75	

PRÉREQUIS : UE244			
COREQUIS : -			
UE245	ECTS	h/an	
	2	15	Q1+2
	2	15	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A | AUDITIONS COMMENTÉES
 A | SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS
 G | HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE
 G | HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS
 G | INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE
 T | ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES
 T | MARKETING

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE246	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	3	75	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	11	195	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE247	ECTS	h/an	
	3	60	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	7	120	

RECHERCHE

| TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES* OU MÉMOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

UE248	ECTS
	4
	4

*Production artistique inter-domaines

Michel STOCKHEM,
 Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : **ÉCRITURE ET THÉORIE MUSICALE**

Option : **DIRECTION D'ORCHESTRE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4			MS2 - PE5		
ECTS	h/an		ECTS	h/an	
60	585		60	435	

FINALITÉ

A | DIRECTION DE CHŒUR D'ORCHESTRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : UE251-253			
UE249	ECTS	h/an	
	28	120	Q1+2
	28	120	

PRÉREQUIS : UE249			
COREQUIS : -			
UE250	ECTS	h/an	
	30	120	Q1+2
	30	120	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A | ANALYSE ET ÉCRITURES
 A | ANALYSE ET ÉCRITURES, ANALYSE APPROFONDIE
 A | ANALYSE ET ÉCRITURES - ÉCRITURES APPROFONDIES
 A | CLAVIER 2nd INSTRUMENT
 A | HARMONIE PRATIQUE, BASSE CONTINUE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : UE249-253			
UE251	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	3	30	Q1+2
	6	60	Q1+2
	2	15	Q1+2
	2	30	Q1+2
	18	195	

PRÉREQUIS : UE251			
COREQUIS : -			
UE252	ECTS	h/an	
	3	45	Q1+2
	10	90	Q1+2
	3	30	Q1+2
	3	30	Q1+2
	19	195	

PRATIQUES ARTISTIQUES

A | FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 4 - 5

COREQUIS : UE249-251			
UE253	ECTS	h/an	
	3	60	Q1+2
	3	60	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A | AUDITIONS COMMENTÉES
 A | SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS
 G | HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE
 G | HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS
 G | INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE
 T | ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES
 T | MARKETING

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE254	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	3	90	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	11	210	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE255	ECTS	h/an	
	3	60	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	7	120	

RECHERCHE

| TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES* OU MÉMOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

UE256	ECTS
	4
	4

*Production artistique inter-domaines

Michel STOCKHEM,
 Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : ÉCRITURE ET THÉORIE MUSICALE

Option : **ÉCRITURES CLASSIQUES**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	615	

MS2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	375	

FINALITÉ

A ANALYSE ET ÉCRITURES - ÉCRITURES APPROFONDIES

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : UE259-261			
UE257	ECTS	h/an	
	24	120	Q1+2
	24	120	

PRÉREQUIS : UE257			
COREQUIS : -			
UE258	ECTS	h/an	
	26	150	Q1+2
	26	150	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A ANALYSE ET ÉCRITURES

A ANALYSE ET ÉCRITURES, ANALYSE APPROFONDIE

A CLAVIER 2nd INSTRUMENT

A HARMONIE PRATIQUE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : UE257-261			
UE259	ECTS	h/an	
	6	60	Q1+2
	10	90	Q1+2
	2	15	Q1+2
	2	30	Q1+2
	20	195	

PRÉREQUIS : UE259			
COREQUIS : -			
UE260	ECTS	h/an	
	20	90	Q1+2
	2	15	Q1+2
	22	105	

PRATIQUES ARTISTIQUES

A FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 4 - 5

COREQUIS : UE257-259			
UE261	ECTS	h/an	
	4	60	Q1+2
	4	60	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A AUDITIONS COMMENTÉES

A SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS

G HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE

G HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS

G INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE

T ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES

T MARKETING

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE262	ECTS	h/an	
	4	60	Q1+2
	2	90	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	12	240	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE263	ECTS	h/an	
	4	60	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	8	120	

RECHERCHE

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES* OU MÉMOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

UE264	ECTS
	4
	4

*Production artistique inter-domaines

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : ÉLECTROACOUSTIQUE

Option : **COMPOSITION ACOUSMATIQUE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4			MS2 - PE5		
ECTS	h/an	Options	ECTS	h/an	Options
60	600	720	60	360	480

FINALITÉ

A	COMPOSITION ACOUSMATIQUE	16	90	Q1+2
A	COMPOSITION APPLIQUÉE AUX MULTIMÉDIAS	6	60	Q1+2
A	ANALYSE PERCEPTIVE DES RAPPORTS SON/IMAGE*	3*	60*	Q1+2
A	CRÉATION SONORE APPLIQUÉE À L'AUDIOVISUEL*	3*	60*	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6		22	150	

ANALYSE DE LA MUSIQUE ÉLECTROACOUSTIQUE

A	ANALYSE PERCEPTIVE	3	30	Q1+2
A	SÉMIOLOGIE MUSICALE APPLIQUÉE À L'EA	2	30	Q1/Q2**
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	1	30	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3		6	90	

INTERPRÉTATION SPATIALISÉE

A	SPATIALISATION	6	60	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 4 - 5		6	60	

TECHNIQUES ÉLECTROACOUSTIQUES DE BASE

T	INSTRUMENTATION ÉLECTROACOUSTIQUE	9	90	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 3 - 5		9	90	

TECHNIQUES ÉLECTROACOUSTIQUES SPÉCIALISÉES

A	INFORMATIQUE MUSICALE, ENVIRONNEMENTS ET LANGAGES	4	60	Q1+2
A	TECHNIQUES INTERACTIVES	1	30	Q1+2
T	TECHNIQUES DE SYNTHÈSE	3	30	Q1
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 4 - 5		8	120	

CULTURE PROFESSIONNELLE

G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	3	30	Q1
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	3	30	Q1
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE	3	30	Q2
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES			
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 6		9	90	

RECHERCHE

	TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES*** OU MÉMOIRE			
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6				

COREQUIS : UE267-268			
UE265	ECTS	h/an	
	16	90	Q1+2
	6	60	Q1+2
	3*	60*	Q1+2
	3*	60*	Q1+2
	22	150	

PRÉREQUIS : UE265			
COREQUIS : -			
UE266	ECTS	h/an	
	20	90	Q1+2
	10	60	Q1+2
	4*	60*	Q1+2
	4*	60*	Q1+2
	30	150	

COREQUIS : UE265-268			
UE267	ECTS	h/an	
	3	30	Q1+2
	2	30	Q1/Q2**
	1	30	Q1+2
	6	90	

PRÉREQUIS : UE268			
COREQUIS : -			
UE269	ECTS	h/an	
	8	30	Q1+2
	8	30	

COREQUIS : UE265-267			
UE268	ECTS	h/an	
	6	60	Q1+2
	6	60	

PRÉREQUIS : UE270			
COREQUIS : -			
UE271	ECTS	h/an	
	6	60	Q1+2
	6	60	

COREQUIS : UE272			
UE270	ECTS	h/an	
	9	90	Q1+2
	9	90	

PRÉREQUIS : UE272			
COREQUIS : -			
UE273	ECTS	h/an	
	7	60	Q1+2
	3	30	Q1+2
	10	90	

COREQUIS : UE270			
UE272	ECTS	h/an	
	4	60	Q1+2
	1	30	Q1+2
	3	30	Q1
	8	120	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE275	ECTS	h/an	
	2	30	Q1
	2	30	

COREQUIS : -			
UE274	ECTS	h/an	
	3	30	Q1
	3	30	Q1
	3	30	Q2
	9	90	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE276	ECTS	h/an	
	4		
	4		

*OPTION : Module de 2 cours - Les ECTS sont défactés du nombre d'ECTS attribués au cours de composition acousmatique - Le nombre d'heures/année passe à 720 en MS1 - PE4 - 480 en MS2 - PE5 et 780 en MD1 - 720 en MD2
 **SUIVANT L'ORGANISATION DU PLANNING EN DÉBUT DE Q1
 ***Production artistique inter-domaines

Michel STOCKHEM,
 Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2016-2017

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : MUSIQUES APPLIQUÉES ET INTERACTIVES

Option : **CRÉATION MUSICALE TRANSDISCIPLINAIRE**

CGP du 27 mai 2015 - AGCF 16-03-2016

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS1 - PE4			MS2 - PES		
ECTS	h/an		ECTS	h/an	
60	645	A	60	600	A-B-C
60	615	B-C			

COMPOSITION

		ECTS	h/an
A	COMPOSITION, MUSIQUES APPLIQUÉES COMPOSITION ET THÉORIE MUSICALE	9	60
A	COMPOSITION, MUSIQUES APPLIQUÉES TECHNIQUES ET ESTHÉTIQUES D'AUJOURD'HUI	2	30
A	ANALYSE ET ÉCRITURES, ANALYSE DES MUSIQUES POPULAIRES	4	30
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6	15	120

COREQUIS : UE279-281

UE277	ECTS	h/an

PRÉREQUIS : UE277

COREQUIS : -

UE278	ECTS	h/an
	11	60
	11	60

DRAMATURGIE

		ECTS	h/an
A	COMPOSITION, MUSIQUES APPLIQUÉES DRAMATURGIE	9	60
A	ANALYSE ET ÉCRITURES, ANALYSE DES MUSIQUES APPLIQUÉES	4	30
G	ASPECTS DRAMATURGIQUES ET STYLISTIQUES DES RAPPORT S SON/IMAGE	3	30
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 6	16	120

COREQUIS : UE277-281

UE279	ECTS	h/an

PRÉREQUIS : UE279

COREQUIS : -

UE280	ECTS	h/an
	10	60
	4	30
	14	90

TECHNIQUE ET INTERACTIVITÉ

		ECTS	h/an
T	SOUND DESIGN	4	60
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3	4	60

COREQUIS : UE277-279

UE281	ECTS	h/an
	4	60
	4	60

CULTURES ARTISTIQUES

		ECTS	h/an
G	SÉMIOLOGIE, IMAGE	2	30
G	ACTUALITÉS CULTURELLES, ACTUALITÉ ET LECTURE DE L'ART	2	30
G	HISTOIRE DE L'ART, HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS		
A	APPROCHE DE L'ETHNOMUSICOLOGIE	1	15
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3 - 6	5	75

COREQUIS : -

UE282	ECTS	h/an

PRÉREQUIS : UE282

COREQUIS : -

UE283	ECTS	h/an
	2	30
	2	30

CULTURE GÉNÉRALE

		ECTS	h/an
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES	2	30
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3 - 6	2	30

COREQUIS : -

UE284	ECTS	h/an
	2	30
	2	30

STAGES ET PROJETS

		ECTS	h/an
T	STAGES, INTERDISCIPLINAIRES	8	120
	TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES		
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 5 - 6	8	120

COREQUIS : -

UE285	ECTS	h/an

PRÉREQUIS : UE285

COREQUIS : -

UE286	ECTS	h/an
	23	330
	23	330

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT AU CHOIX - A, B OU C

A. LANGAGES MUSICAUX CLASSIQUES

		ECTS	h/an
A	ANALYSE ET ÉCRITURES, ÉCRITURES	2	30
A	ANALYSE ET ÉCRITURES, ÉCRITURES APPROFONDIES	3	30
A	COMPOSITION, ORCHESTRATION	5	60
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 6	10	120

COREQUIS : -

UE287	ECTS	h/an

PRÉREQUIS : UE287

COREQUIS : -

UE288	ECTS	h/an

B. LANGAGES NUMÉRIQUES ET INTERACTIVITÉ

		ECTS	h/an
A	ARTS NUMÉRIQUES, ATELIER	7	60
T	TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES, INFORMATIQUE	3	30
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 6	10	90

B	ECTS	h/an
	7	60
	3	30
	10	90

B	ECTS	h/an
	7	60
	3	30
	10	90

C. SPÉCIALISATION EN COMPOSITION ET DRAMATURGIE

		ECTS	h/an
A	COMPOSITION, MUSIQUES APPLIQUÉES COMPOSITION ET THÉORIE MUSICALE	4	30
A	COMPOSITION, MUSIQUES APPLIQUÉES DRAMATURGIE	3	30
A	ANALYSE ET ÉCRITURES, ANALYSE DES MUSIQUES POPULAIRES	3	30
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 6	10	90

C	ECTS	h/an
	4	30
	3	30
	3	30
	10	90

C	ECTS	h/an
	4	30
	3	30
	3	30
	10	90

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **VENTS**

Spécialité : **TOUTES**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER DIDACTIQUE

MD1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	570	

MD2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	525	

FINALITÉ

A	MÉTHODOLOGIE SPÉCIALISÉE	5	30	Q1+2
T	STAGES	4	30	Q2
G	CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES	4	30	Q1
G	CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES ASSORTIES D'UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE ET D'ATTITUDES DE RECHERCHE			
G	CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES	4	30	Q2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE289	ECTS	h/an	
	5	30	Q1+2
	4	30	Q2
	4	30	Q1
	4	30	Q2
	17	120	

PRÉREQUIS : UE289			
COREQUIS : -			
UE290	ECTS	h/an	
	5	30	Q1+2
	9	165	Q1+2
	5	30	Q1
	19	225	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A	ANALYSE ET ÉCRITURES	5	60	Q1+2
---	----------------------	---	----	------

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : -			
UE156	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

PRATIQUES ARTISTIQUES

A	INSTRUMENT	17	45	Q1+2
A	LECTURE ET TRANSPOSITION	2	30	Q1+2
A	MUSIQUE DE CHAMBRE	3	60	Q1+2
A	ORCHESTRE ET/OU ENSEMBLE	3	90	Q1+2
A	TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR	2	15	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE291	ECTS	h/an	
	17	45	Q1+2
	2	30	Q1+2
	3	60	Q1+2
	3	90	Q1+2
	2	15	Q1+2
	27	240	

PRÉREQUIS : UE291			
COREQUIS : -			
UE292	ECTS	h/an	
	20	45	Q1+2
	4	60	Q1+2
	4	90	Q1+2
	2	30	Q1+2
	30	225	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A	AUDITIONS COMMENTÉES	2	30	Q1+2
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	1	15	Q1+2
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	2	30	Q1
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	2	30	Q1
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE	2	30	Q2
T	ACOUSTIQUE SPÉCIFIQUE ET FACTURE INSTRUMENTALE	2	15	Q1
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES			
T	MARKETING			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE293	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	2	15	Q1
	11	150	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE294	ECTS	h/an	
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	5	75	

RECHERCHE

	MÉMOIRE	6		
--	---------	---	--	--

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

	UE295	ECTS	
		6	
		6	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : **FORMATION INSTRUMENTALE**

Option : **PERCUSSIONS**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER DIDACTIQUE

MD1 - PE4	
ECTS	h/an
60	570

MD2 - PE5	
ECTS	h/an
60	525

FINALITÉ

A	MÉTHODOLOGIE SPÉCIALISÉE	5	30	Q1+2
T	STAGES	4	30	Q2
G	CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES	4	30	Q1
G	CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES ASSORTIES D'UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE ET D'ATTITUDES DE RECHERCHE	5	30	Q1
G	CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES	4	30	Q2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE296	ECTS	h/an	
	5	30	Q1+2
	4	30	Q2
	4	30	Q1
	5	30	Q1
	4	30	Q2
	17	120	

PRÉREQUIS : UE296

COREQUIS : -			
UE297	ECTS	h/an	
	5	30	Q1+2
	9	165	Q1+2
	5	30	Q1
	19	225	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A ANALYSE ET ÉCRITURES

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : -			
UE156	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

PRÉREQUIS : UE298

COREQUIS : -			
UE299	ECTS	h/an	
	20	45	Q1+2
	4	60	Q1+2
	4	90	Q1+2
	2	30	Q1+2
	30	225	

PRATIQUES ARTISTIQUES

A	INSTRUMENT	17	45	Q1+2
A	LECTURE ET TRANSCRIPTION	2	30	Q1+2
A	MUSIQUE DE CHAMBRE	3	60	Q1+2
A	ORCHESTRE ET/OU ENSEMBLE	3	90	Q1+2
A	TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR	2	15	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE298	ECTS	h/an	
	17	45	Q1+2
	2	30	Q1+2
	3	60	Q1+2
	3	90	Q1+2
	2	15	Q1+2
	27	240	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A	AUDITIONS COMMENTÉES	2	30	Q1+2
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	1	15	Q1+2
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	2	30	Q1
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	2	30	Q1
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE	2	30	Q2
T	ACOUSTIQUE SPÉCIFIQUE ET FACTURE INSTRUMENTALE	2	15	Q1
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES	2	30	Q1
T	MARKETING	2	30	Q2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE300	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	2	15	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	11	150	

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -			
UE301	ECTS	h/an	
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	5	75	

RECHERCHE

MÉMOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

UE302	ECTS
	6
	6

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : **FORMATION INSTRUMENTALE**

Option : **CLAVIERS**

Spécialité : **PIANO**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER DIDACTIQUE

MD1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	525	

MD2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	435	

FINALITÉ

A	MÉTHODOLOGIE SPÉCIALISÉE, PIANO		
T	STAGES		Q1+2
G	CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES	4	30
G	CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES ASSORTIES D'UNE DÉMARCHÉ SCIENTIFIQUE ET D'ATTITUDES DE RECHERCHE		
G	CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES	4	30

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE303	ECTS	h/an	
	5	30	Q1+2
	4	30	Q2
	4	30	Q1
	4	30	Q2
	17	120	

PRÉREQUIS : UE303

COREQUIS : -			
UE304	ECTS	h/an	
	5	30	Q1+2
	9	165	Q1+2
	5	30	Q1
	19	225	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A	ANALYSE ET ÉCRITURES		
A	HARMONIE PRATIQUE		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : -			
UE173	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	2	30	Q1+2
	7	90	

PRATIQUES ARTISTIQUES

A	FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS	2	30
A	INSTRUMENT	16	45
A	LECTURE ET TRANSPOSITION	2	30
A	MUSIQUE DE CHAMBRE	5	60

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE305	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	16	45	Q1+2
	2	30	Q1+2
	5	60	Q1+2
	25	165	

PRÉREQUIS : UE305

COREQUIS : -			
UE306	ECTS	h/an	
	22	45	Q1+2
	6	60	Q1+2
	28	105	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A	AUDITIONS COMMENTÉES		
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS		
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	2	30
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	2	30
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE	2	30
T	ACOUSTIQUE SPÉCIFIQUE ET FACTURE INSTRUMENTALE	2	15
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES		
T	MARKETING		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE307	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	2	15	Q1
	11	150	

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -			
UE308	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	7	105	

RECHERCHE

	MÉMOIRE		
--	---------	--	--

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

	UE309	ECTS	
		6	
		6	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **CLAVIERS**

Spécialité : **ACCORDÉON**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER DIDACTIQUE

MD1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	525	

MD2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	480	

FINALITÉ

A	MÉTHODOLOGIE SPÉCIALISÉE, ACCORDÉON	5	30	Q1+2
T	STAGES	4	30	Q2
G	CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES	4	30	Q1
G	CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES ASSORTIES D'UNE DÉMARCHÉ SCIENTIFIQUE ET D'ATTITUDES DE RECHERCHE			
G	CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES	4	30	Q2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE310	ECTS	h/an	
	5	30	Q1+2
	4	30	Q2
	4	30	Q1
	5	30	Q1
	4	30	Q2
	17	120	

PRÉREQUIS : UE310			
COREQUIS : -			
UE311	ECTS	h/an	
	5	30	Q1+2
	9	165	Q1+2
	5	30	Q1
	19	225	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A	ANALYSE ET ÉCRITURES	5	60	Q1+2
---	----------------------	---	----	------

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : -			
UE156	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

PRATIQUES ARTISTIQUES

A	INSTRUMENT	18	45	Q1+2
A	LECTURE ET TRANSPOSITION	2	30	Q1+2
A	MUSIQUE DE CHAMBRE	3	60	Q1+2
A	ORCHESTRE ET/OU ENSEMBLE	3	45	Q1+2
A	TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR	1	15	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE312	ECTS	h/an	
	18	45	Q1+2
	2	30	Q1+2
	3	60	Q1+2
	3	45	Q1+2
	1	15	Q1+2
	27	195	

PRÉREQUIS : UE312			
COREQUIS : -			
UE313	ECTS	h/an	
	20	45	Q1+2
	4	60	Q1+2
	4	45	Q1+2
	2	30	Q1+2
	30	180	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A	AUDITIONS COMMENTÉES	2	30	Q1+2
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	1	15	Q1+2
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	2	30	Q1
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	2	30	Q1
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE	2	30	Q2
T	ACOUSTIQUE SPÉCIFIQUE ET FACTURE INSTRUMENTALE	2	15	Q1
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES			
T	MARKETING			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE314	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	2	15	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	11	150	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE315	ECTS	h/an	
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	5	75	

RECHERCHE

	MÉMOIRE	6		
--	---------	---	--	--

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

	UE316	ECTS	
		6	
		6	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : **FORMATION INSTRUMENTALE**

Option : **CORDES**

Spécialité : **VIOLON, ALTO, VIOLONCELLE, CONTREBASSE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER DIDACTIQUE

MD1 - PE4

60 | 555

MD2 - PE5

60 | 570

FINALITÉ

A	MÉTHODOLOGIE SPÉCIALISÉE	5	30	Q1+2
T	STAGES	4	30	Q2
G	CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES	4	30	Q1
G	CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES ASSORTIES D'UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE ET D'ATTITUDES DE RECHERCHE			
G	CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES	4	30	Q2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -

UE324	ECTS	h/an	
	5	30	Q1+2
	4	30	Q2
	4	30	Q1
	4	30	Q2
	17	120	

PRÉREQUIS : UE324

COREQUIS : -

UE325	ECTS	h/an	
	5	30	Q1+2
	9	165	Q1+2
	5	30	Q1
	19	225	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A | ANALYSE ET ÉCRITURES

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : -

UE156	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

PRATIQUES ARTISTIQUES

A	INSTRUMENT	17	45	Q1+2
A	LECTURE ET TRANSPOSITION, CORDES FROTTÉES	2	15	Q1+2
A	MUSIQUE DE CHAMBRE	3	60	Q1+2
A	ORCHESTRE ET/OU ENSEMBLE	4	90	Q1+2
A	TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR	1	15	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -

UE326	ECTS	h/an	
	17	45	Q1+2
	2	15	Q1+2
	3	60	Q1+2
	4	90	Q1+2
	1	15	Q1+2
	27	225	

PRÉREQUIS : UE326

COREQUIS : -

UE327	ECTS	h/an	
	20	45	Q1+2
	2	15	Q1+2
	3	90	Q1+2
	4	90	Q1+2
	1	30	Q1+2
	30	270	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A	AUDITIONS COMMENTÉES	2	30	Q1+2
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	1	15	Q1+2
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	2	30	Q1
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	2	30	Q1
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE	2	30	Q2
T	ACOUSTIQUE SPÉCIFIQUE ET FACTURE INSTRUMENTALE	2	15	Q1
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES			
T	MARKETING			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -

UE328	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	2	15	Q1
	11	150	

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

UE329	ECTS	h/an	
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	5	75	

RECHERCHE

| MÉMOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

UE330 **ECTS**

6

6

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : **FORMATION INSTRUMENTALE**

Option : **CORDES**

Spécialité : **GUIWARE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER DIDACTIQUE

MD1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	555	

MD2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	495	

FINALITÉ

A	MÉTHODOLOGIE SPÉCIALISÉE	5	30	Q1+2
T	STAGES	4	30	Q2
G	CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES	4	30	Q1
G	CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES ASSORTIES D'UNE DÉMARCHÉ SCIENTIFIQUE ET D'ATTITUDES DE RECHERCHE			
G	CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES	4	30	Q2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE331	ECTS	h/an	
	5	30	Q1+2
	4	30	Q2
	4	30	Q1
	5	30	Q1
	4	30	Q2
	17	120	

PRÉREQUIS : UE331			
COREQUIS : -			
UE332	ECTS	h/an	
	5	30	Q1+2
	9	165	Q1+2
	5	30	Q1
	19	225	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A	ANALYSE ET ÉCRITURES	5	60	Q1+2
---	----------------------	---	----	------

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : -			
UE156	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

PRATIQUES ARTISTIQUES

A	FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS	2	30	Q1+2
A	INSTRUMENT GUITARE	17	45	Q1+2
A	LECTURE ET TRANSPOSITION, GUITARE	2	15	Q1+2
A	MUSIQUE DE CHAMBRE	3	60	Q1+2
A	ORCHESTRE ET/OU ENSEMBLE	2	60	Q1+2
A	TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR	1	15	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE333	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	17	45	Q1+2
	2	15	Q1+2
	3	60	Q1+2
	2	60	Q1+2
	1	15	Q1+2
	27	225	

PRÉREQUIS : UE333			
COREQUIS : -			
UE334	ECTS	h/an	
	21	45	Q1+2
	4	60	Q1+2
	3	60	Q1+2
	1	30	Q1+2
	29	195	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A	AUDITIONS COMMENTÉES	2	30	Q1+2
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	1	15	Q1+2
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	2	30	Q1
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	2	30	Q1
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE	2	30	Q2
T	ACOUSTIQUE SPÉCIFIQUE ET FACTURE INSTRUMENTALE	2	15	Q1
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES			
T	MARKETING			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE335	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	2	15	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	11	150	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE336	ECTS	h/an	
	2	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	6	75	

RECHERCHE

	MÉMOIRE	6		
--	---------	---	--	--

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

	UE337	ECTS	
		6	
		6	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **CORDES**

Spécialité : **HARPE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER DIDACTIQUE

MD1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	555	

MD2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	495	

FINALITÉ

A	MÉTHODOLOGIE SPÉCIALISÉE	5	30	Q1+2
T	STAGES	4	30	Q2
G	CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES	4	30	Q1
G	CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES ASSORTIES D'UNE DÉMARCHÉ SCIENTIFIQUE ET D'ATTITUDES DE RECHERCHE			
G	CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES	4	30	Q2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE338	ECTS	h/an	
	5	30	Q1+2
	4	30	Q2
	4	30	Q1
	5	30	Q1
	4	30	Q2
	17	120	

PRÉREQUIS : UE338			
COREQUIS : -			
UE339	ECTS	h/an	
	5	30	Q1+2
	9	165	Q1+2
	5	30	Q1
	19	225	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A	ANALYSE ET ÉCRITURES	5	60	Q1+2
---	----------------------	---	----	------

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : -			
UE156	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

PRATIQUES ARTISTIQUES

A	INSTRUMENT, HARPE	17	45	Q1+2
A	LECTURE ET TRANSPOSITION, HARPE	2	15	Q1+2
A	MUSIQUE DE CHAMBRE	3	60	Q1+2
A	ORCHESTRE ET/OU ENSEMBLE	2	60	Q1+2
A	FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS	2	30	Q1+2
A	TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR	1	15	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE340	ECTS	h/an	
	17	45	Q1+2
	2	15	Q1+2
	3	60	Q1+2
	2	60	Q1+2
	2	30	Q1+2
	1	15	Q1+2
	27	225	

PRÉREQUIS : UE340			
COREQUIS : -			
UE341	ECTS	h/an	
	21	45	Q1+2
	4	60	Q1+2
	3	60	Q1+2
	1	30	Q1+2
	29	195	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A	AUDITIONS COMMENTÉES	2	30	Q1+2
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	1	15	Q1+2
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	2	30	Q1
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	2	30	Q1
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE	2	30	Q2
T	ACOUSTIQUE SPÉCIFIQUE ET FACTURE INSTRUMENTALE	2	15	Q1
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES			
T	MARKETING			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE342	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	2	15	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	11	150	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE343	ECTS	h/an	
	2	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	6	75	

RECHERCHE

	MÉMOIRE	6		
--	---------	---	--	--

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

	UE344	ECTS	
		6	
		6	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : **FORMATION VOCALE**

Option : **CHANT**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER DIDACTIQUE

MD1 - PE4			MD2 - PE5		
ECTS	h/an		ECTS	h/an	
60	465		60	450	

FINALITÉ

A	MÉTHODOLOGIE SPÉCIALISÉE, CHANT	5	30	Q1+2
T	STAGES	4	30	Q2
G	CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES	4	30	Q1
G	CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES ASSORTIES D'UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE ET D'ATTITUDES DE RECHERCHE	5	30	Q1
G	CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES	4	30	Q2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -

UE345	ECTS	h/an	
	5	30	Q1+2
	4	30	Q2
	4	30	Q1
	5	30	Q1
	4	30	Q2
	17	120	

PRÉREQUIS : UE345

COREQUIS : -

UE346	ECTS	h/an	
	5	30	Q1+2
	9	165	Q1+2
	5	30	Q1
	19	225	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A ANALYSE ET ÉCRITURES

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : -

UE156	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

PRÉREQUIS : UE347

COREQUIS : -

UE348	ECTS	h/an	
	17	45	Q1+2
	3	15	Q1+2
	8	60	Q1+2
	2	30	Q1+2
	30	150	

PRATIQUES ARTISTIQUES

A	CHANT	16	45	Q1+2
A	INSTRUMENT, PIANO (CHANTEURS)	3	15	Q1+2
A	MUSIQUE DE CHAMBRE	6	60	Q1+2
A	TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNEUR	2	15	Q1+2
T	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DU SYSTÈME PHONATOIRE	2	15	Q2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -

UE347	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	29	150	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A	AUDITIONS COMMENTÉES	2	30	Q1+2
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	1	15	Q1+2
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	2	30	Q1
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	2	30	Q1
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE	2	30	Q2
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES	2	30	Q1
T	MARKETING	2	30	Q2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES :

COREQUIS : -

UE349	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	9	135	

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

UE350	ECTS	h/an	
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	5	75	

RECHERCHE

MÉMOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

UE351	ECTS
	6
	6

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : ÉCRITURE ET THÉORIE MUSICALE

Option : **COMPOSITION**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER DIDACTIQUE

MD1 - PE4			MD2 - PE5		
ECTS	h/an		ECTS	h/an	
60	660		60	630	

FINALITÉ

		ECTS	h/an	
A	MÉTHODOLOGIE SPÉCIALISÉE, COMPOSITION	5	30	Q1+2
T	STAGES	4	30	Q2
G	CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES	4	30	Q1
G	CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES ASSORTIES D'UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE ET D'ATTITUDES DE RECHERCHE			
G	CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES	4	30	Q2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6		17	120	

COREQUIS : -

UE352	ECTS	h/an	

PRÉREQUIS : UE352

COREQUIS : -

UE353	ECTS	h/an	
	5	30	Q1+2
	9	165	Q1+2
	5	30	Q1
	19	225	

ANALYSE ET ÉCRITURES

		ECTS	h/an	
A	ANALYSE ET ÉCRITURES	3	60	Q1+2
A	ANALYSE ET ÉCRITURES - ÉCRITURES APPROFONDIES	2	30	Q1+2
A	CLAVIER 2nd INSTRUMENT	3	30	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3		8	120	

COREQUIS : UE356

UE354	ECTS	h/an	
	3	60	Q1+2
	2	30	Q1+2
	3	30	Q1+2
	8	120	

PRÉREQUIS : UE354

COREQUIS : -

UE355	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	2	30	Q1+2
	4	60	

PRATIQUES ARTISTIQUES

		ECTS	h/an	
A	COMPOSITION OU COMPOSITION M.A.	15	90	Q1+2
A	FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS	5	90	Q1+2
A	INFORMATIQUE, MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR	3	45	Q1+2
A	COMPOSITION, ORCHESTRATION	3	60	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6		26	285	

COREQUIS : UE354

UE356	ECTS	h/an	
	15	90	Q1+2
	5	90	Q1+2
	3	45	Q1+2
	3	60	Q1+2
	26	285	

PRÉREQUIS : UE356

COREQUIS : -

UE357	ECTS	h/an	
	15	90	Q1+2
	2	30	Q1+2
	5	60	Q1+2
	3	60	Q1+2
	25	240	

CULTURE PROFESSIONNELLE

		ECTS	h/an	
A	AUDITIONS COMMENTÉES	2	30	Q1+2
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	1	15	Q1+2
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	2	30	Q1
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	2	30	Q1
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE	2	30	Q2
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES			
T	MARKETING			
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6		9	135	

COREQUIS : -

UE358	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	9	135	

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

UE359	ECTS	h/an	
	1	30	Q1+2
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	6	105	

RECHERCHE

		ECTS	h/an	
	MÉMOIRE	6		
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6		6		

UE360	ECTS	h/an	
	6		
	6		

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : **ÉCRITURE ET THÉORIE MUSICALE**

Option : **DIRECTION CHORALE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER DIDACTIQUE

MD1 - PE4			MD2 - PE5		
ECTS	h/an		ECTS	h/an	
60	645		60	615	

FINALITÉ

		ECTS	h/an	
A	MÉTHODOLOGIE SPÉCIALISÉE, CHANT D'ENSEMBLE	5	30	Q1+2
T	STAGES	4	30	Q2
G	CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES	4	30	Q1
G	CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES ASSORTIES D'UNE DÉMARCHÉ SCIENTIFIQUE ET D'ATTITUDES DE RECHERCHE			
G	CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES	4	30	Q2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6		17	120	

COREQUIS : -

UE361	ECTS	h/an	

PRÉREQUIS : UE361

COREQUIS : -

UE362	ECTS	h/an	
	5	30	Q1+2
	9	165	Q1+2
	5	30	Q1
19		225	

ANALYSE ET ÉCRITURES

		ECTS	h/an	
A	ANALYSE ET ÉCRITURES	5	60	Q1+2
A	ANALYSE ET ÉCRITURES, ANALYSE APPROFONDIE	3	30	Q1+2
A	ANALYSE ET ÉCRITURES - ÉCRITURES APPROFONDIES	3	60	Q1+2
A	CLAVIER 2nd INSTRUMENT	2	15	Q1+2
A	HARMONIE PRATIQUE, BASSE CONTINUE	2	30	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3		15	195	

COREQUIS : UE365

UE363	ECTS	h/an	

PRÉREQUIS : UE363

COREQUIS : -

UE364	ECTS	h/an	
	3	45	Q1+2
	4	90	Q1+2
	2	15	Q1+2
	2	30	Q1+2
11		180	

PRATIQUES ARTISTIQUES

		ECTS	h/an	
A	CHANT	2	15	Q1+2
A	FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS	2	60	Q1+2
A	DIRECTION DE CHŒUR OU DIRECTION CHORALE	15	120	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6		19	195	

COREQUIS : UE363

UE365	ECTS	h/an	

PRÉREQUIS : UE365

COREQUIS : -

UE366	ECTS	h/an	
	2	15	Q1+2
	17	120	Q1+2
19		135	

CULTURE PROFESSIONNELLE

		ECTS	h/an	
A	AUDITIONS COMMENTÉES	2	30	Q1+2
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	1	15	Q1+2
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	2	30	Q1
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	2	30	Q1
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE	2	30	Q2
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES			
T	MARKETING			
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6		9	135	

COREQUIS : -

UE367	ECTS	h/an	

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

UE368	ECTS	h/an	
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
5		75	

RECHERCHE

MÉMOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

UE369	ECTS
	6
6	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : ÉCRITURE ET THÉORIE MUSICALE

Option : **ÉCRITURES CLASSIQUES**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER DIDACTIQUE

MD1 - PE4			MD2 - PE5		
ECTS	h/an		ECTS	h/an	
60	675		60	615	

FINALITÉ

		ECTS	h/an	
A	MÉTHODOLOGIE SPÉCIALISÉE, ÉCRITURE MUSICALE ET ANALYSE	5	30	Q1+2
T	STAGES	4	30	Q2
G	CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES	4	30	Q1
G	CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES ASSORTIES D'UNE DÉMARCHÉ SCIENTIFIQUE ET D'ATTITUDES DE RECHERCHE			
G	CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES	4	30	Q2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -

UE379	ECTS	h/an	
	17	120	

PRÉREQUIS : UE 379

COREQUIS : -

UE380	ECTS	h/an	
	19	225	

ANALYSE ET ÉCRITURES

		ECTS	h/an	
A	ANALYSE ET ÉCRITURES	5	60	Q1+2
A	ANALYSE ET ÉCRITURES, ANALYSE APPROFONDIE	8	90	Q1+2
A	ANALYSE ET ÉCRITURES - ÉCRITURES APPROFONDIES	12	105	Q1+2
A	CLAVIER 2nd INSTRUMENT	2	15	Q1+2
A	HARMONIE PRATIQUE	2	30	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : UE383

UE381	ECTS	h/an	
	29	300	

PRÉREQUIS : UE381

COREQUIS : -

UE382	ECTS	h/an	
	26	255	

PRATIQUES ARTISTIQUES

		ECTS	h/an	
A	FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS	4	60	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : UE381

UE383	ECTS	h/an	
	4	60	

CULTURE PROFESSIONNELLE

		ECTS	h/an	
A	AUDITIONS COMMENTÉES	2	60	Q1+2
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	2	45	Q1+2
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	2	30	Q1
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	2	30	Q1
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE	2	30	Q2
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES			
T	MARKETING			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -

UE384	ECTS	h/an	
	10	195	

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

UE385	ECTS	h/an	
	9	135	

RECHERCHE

		ECTS	h/an	
	MÉMOIRE	6		

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

UE386

ECTS	h/an	
6		

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : **ÉCRITURE ET THÉORIE MUSICALE**

Option : **FORMATION MUSICALE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER DIDACTIQUE

MD1 - PE4			MD2 - PE5		
ECTS	h/an		ECTS	h/an	
60	675		60	675	

FINALITÉ

A	MÉTHODOLOGIE SPÉCIALISÉE, FORMATION MUSICALE ET CHANT D'ENSEMBLE	6	30	Q1+2
T	STAGES	4	30	Q2
G	CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES	5	30	Q1
G	CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES ASSORTIES D'UNE DÉMARCHÉ SCIENTIFIQUE ET D'ATTITUDES DE RECHERCHE			
G	CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES	4	30	Q2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : UE389-391

UE387	ECTS	h/an	
	6	30	Q1+2
	4	30	Q2
	5	30	Q1
	4	30	Q2
	19	120	

PRÉREQUIS : UE387

COREQUIS : -

UE388	ECTS	h/an	
	6	30	Q1+2
	9	165	Q1+2
	5	30	Q1
	20	225	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A	ANALYSE ET ÉCRITURES	4	60	Q1+2
A	CLAVIER 2nd INSTRUMENT	3	30	Q1+2
A	HARMONIE PRATIQUE	1	15	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : UE387-391

UE389	ECTS	h/an	
	4	60	Q1+2
	3	30	Q1+2
	1	15	Q1+2
	8	105	

PRÉREQUIS : UE389

COREQUIS : -

UE390	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	2	15	Q1+2
	4	45	

PRATIQUES ARTISTIQUES

A	ACCOMPAGNEMENT (COURS)	2	30	Q1+2
A	APPROCHE DE L'ETHNOMUSICOLOGIE	1	15	Q1
A	CHANT	1	15	Q1+2
A	CHANT D'ENSEMBLE	2	30	Q1+2
A	CRÉATIVITÉ MUSICALE	3	30	Q1+2
A	DIRECTION DE CHŒUR OU DIRECTION CHORALE	2	30	Q1+2
A	FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS	2	30	Q1+2
A	FORMATION MUSICALE	8	90	Q1+2
A	RYTHMIQUE ET MOUVEMENT	1	30	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : UE387-389

UE391	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	1	15	Q1
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1+2
	3	30	Q1+2
	2	30	Q1+2
	8	90	Q1+2
	1	30	Q1+2
	22	300	

PRÉREQUIS : UE391

COREQUIS : -

UE392	ECTS	h/an	
	4	30	Q1+2
	1	15	Q1
	2	15	Q1+2
	1	30	Q1+2
	3	30	Q1+2
	3	30	Q1+2
	8	90	Q1+2
	1	30	Q1+2
	23	270	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A	AUDITIONS COMMENTÉES			
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	1	15	Q1+2
A	THÉORIE DE LA MUSIQUE ANCIENNE			
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	2	30	Q1
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	2	30	Q1
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE	2	30	Q2
T	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DU SYSTÈME PHONATOIRE	2	15	Q2
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES			
T	MARKETING			
T	INFORMATIQUE, MUSIQUE ASSISTÉ PAR ORDINATEUR	2	30	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -

UE393	ECTS	h/an	
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	2	15	Q2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	2	30	Q1+2
	11	150	

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

UE394	ECTS	h/an	
	1	30	Q1+2
	1	15	Q1+2
	1	30	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	7	135	

RECHERCHE

	MÉMOIRE			
--	---------	--	--	--

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6

UE395	ECTS
	6
	6

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : **ÉLECTROACOUSTIQUE**

Option : **COMPOSITION ACOUSMATIQUE**

CGP du 27 mai 2015

2^{ème} CYCLE - MASTER DIDACTIQUE

MD1 - PE4			MD2 - PE5		
ECTS	h/an	Options	ECTS	h/an	Options
60	660	780	60	600	720

FINALITÉ

A	MÉTHODOLOGIE SPÉCIALISÉE, COMPOSITION	5	30	Q1+2
T	STAGES	4	30	Q2
G	CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES	4	30	Q1
G	CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES ASSORTIES D'UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE ET D'ATTITUDES DE RECHERCHE			
G	CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES	4	30	Q2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6		17	120	

COREQUIS : -			
UE396	ECTS	h/an	
	5	30	Q1+2
	4	30	Q2
	4	30	Q1
	5	30	Q1
	4	30	Q2
	17	120	

PRÉREQUIS : UE396			
COREQUIS : -			
UE397	ECTS	h/an	
	5	30	Q1+2
	9	165	Q1+2
	5	30	Q1
	19	225	

COMPOSITION ACOUSMATIQUE

A	COMPOSITION ACOUSMATIQUE	9	60	Q1+2
A	COMPOSITION APPLIQUÉE AUX MULTIMÉDIAS	4	60	Q1+2
A	ANALYSE PERCEPTIVE DES RAPPORTS SON/IMAGE*	3*	60*	Q1+2
A	CRÉATION SONORE APPLIQUÉE À L'AUDIOVISUEL*	3*	60*	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3		13	120	

COREQUIS : UE400-402			
UE398	ECTS	h/an	
	9	60	Q1+2
	4	60	Q1+2
	3*	60*	Q1+2
	3*	60*	Q1+2
	13	120	

PRÉREQUIS : UE398			
COREQUIS : -			
UE399	ECTS	h/an	
	13	90	Q1+2
	5	60	Q1+2
	4*	60*	Q1+2
	4*	60*	Q1+2
	18	150	

ANALYSE DE LA MUSIQUE ÉLECTROACOUSTIQUE

A	ANALYSE PERCEPTIVE	3	30	Q1+2
A	SÉMIOLOGIE MUSICALE APPLIQUÉE À L'EA	3	30	Q1/Q2**
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	2	30	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 3 - 5		8	90	

COREQUIS : UE398-402			
UE400	ECTS	h/an	
	3	30	Q1+2
	3	30	Q1/Q2**
	2	30	Q1+2
	8	90	

PRÉREQUIS : UE400			
COREQUIS : -			
UE401	ECTS	h/an	
	1	15	Q1+2
	1	15	

INTERPRÉTATION SPATIALISÉE

A	SPATIALISATION	3	60	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 4 - 5		3	60	

COREQUIS : UE398-400			
UE402	ECTS	h/an	
	3	60	Q1+2
	3	60	

PRÉREQUIS : UE402			
COREQUIS : -			
UE403	ECTS	h/an	
	3	30	Q1+2
	3	30	

TECHNIQUES ÉLECTROACOUSTIQUES DE BASE

T	INSTRUMENTATION ÉLECTROACOUSTIQUE	5	60	Q1+2
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 4 - 5		5	60	

COREQUIS : UE406			
UE404	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

PRÉREQUIS : UE404			
COREQUIS : -			
UE405	ECTS	h/an	
	6	60	Q1+2
	6	60	

TECHNIQUES ÉLECTROACOUSTIQUES SPÉCIALISÉES

A	INFORMATIQUE MUSICALE, ENVIRONNEMENTS ET LANGAGES	4	60	Q1+2
A	TECHNIQUES INTERACTIVES	1	30	Q1+2
T	TECHNIQUES DE SYNTHÈSE	3	30	Q1
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 4 - 5		8	120	

COREQUIS : UE404			
UE406	ECTS	h/an	
	4	60	Q1+2
	1	30	Q1+2
	3	30	Q1
	8	120	

PRÉREQUIS : UE406			
COREQUIS : -			
UE407	ECTS	h/an	
	3	60	Q1+2
	2	30	Q1+2
	5	90	

CULTURE PROFESSIONNELLE

G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	2	30	Q1
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	2	30	Q1
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE	2	30	Q2
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES			
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 6		6	90	

COREQUIS : -			
UE408	ECTS	h/an	
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	6	90	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE409	ECTS	h/an	
	2	30	Q1
	2	30	

RECHERCHE

	MÉMOIRE	6		
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 4 - 5 - 6		6		

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE410	ECTS	h/an	
	6		
	6		

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ESA - ARTS² - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **CLAVIERS**

Spécialité : **ACCOMPAGNEMENT**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER APPROFONDI

PRATIQUE ARTISTIQUE ET RECHERCHE

A	FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS	4	30	Q1+2
A	IMPROVISATION	3	30	Q1+2
A	LECTURE ET TRANSPOSITION, PIANO	2	30	Q1+2
A	INSTRUMENT, PIANO	15	30	Q1+2
A	MUSIQUE DE CHAMBRE	2	30	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

MÉMOIRE

T	SUIVI DU MÉMOIRE	4	60	Q2
	MÉMOIRE			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 5 - 6

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE EN COLLABORATION AVEC L'ULB

	INITIATION À LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET À L'ÉCRITURE (MINIMUM D'HEURES)	5	60	Q1+2
	SÉMINAIRES DE RECHERCHE OU DE COURS (MINIMUM D'HEURES)	5	60	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3

ANALYSE ET ÉCRITURES

A	ANALYSE ET ÉCRITURES	5	60	Q1+2
A	HARMONIE PRATIQUE	2	15	Q1+2
A	HARMONIE PRATIQUE, BASSE CONTINUE	2	15	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

CULTURE PROFESSIONNELLE

A	AUDITIONS COMMENTÉES	2	15	Q1+2
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	1	30	Q1+2
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	2	30	Q1
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	2	30	Q1
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE	2	30	Q2
T	ACOUSTIQUE SPÉCIFIQUE ET FACTURE INSTRUMENTALE	2	15	Q1
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES			
T	MARKETING			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

MA1 - PE4

ECTS	h/an
60	570

COREQUIS :-

UE428	ECTS	h/an	
	4	30	Q1+2
	3	30	Q1+2
	2	30	Q1+2
	15	30	Q1+2
	2	30	Q1+2
	26	150	

MA2 - PE5

ECTS	h/an
60	330

PRÉREQUIS : UE428

COREQUIS :-

UE429	ECTS	h/an	
	6	30	Q1+2
	16	30	Q1+2
	22	60	

COREQUIS :-

UE430	ECTS	h/an	
	4	60	Q2
	4	60	

PRÉREQUIS : UE430

COREQUIS :-

UE431	ECTS	h/an	
	6	90	Q1+2
	15		
	21	90	

COREQUIS :-

UE415	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	Q1+2
	10	120	

PRÉREQUIS : UE415

COREQUIS :-

UE416	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

COREQUIS :-

UE181	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	2	15	Q1+2
	2	15	Q1+2
	9	90	

PRÉREQUIS : UE181

COREQUIS :-

UE182	ECTS	h/an	
	4	15	Q1+2
	4	15	

COREQUIS :-

UE185	ECTS	h/an	
	2	15	Q1+2
	1	30	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	2	15	Q1
	11	150	

PRÉREQUIS :-

COREQUIS :-

UE186	ECTS	h/an	
	2	15	Q1+2
	2	30	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	8	105	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ESA - ARTS² - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **CLAVIERS**

Spécialité : **ORGUE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER APPROFONDI

PRATIQUE ARTISTIQUE ET RECHERCHE

A	INSTRUMENT, ORGUE
A	IMPROVISATION, ORGUE
A	LECTURE ET TRANSPOSITION, ORGUE
A	MUSIQUE DE CHAMBRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

MÉMOIRE

T	SUIVI DU MÉMOIRE
	MÉMOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 5 - 6

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

	INITIATION À LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET À L'ÉCRITURE (MINIMUM D'HEURES)
	SÉMINAIRES DE RECHERCHE OU DE COURS (MINIMUM D'HEURES)

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3

ANALYSE ET ÉCRITURES

A	ANALYSE ET ÉCRITURES
A	HARMONIE PRATIQUE, BASSE CONTINUE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

CULTURE PROFESSIONNELLE

A	AUDITIONS COMMENTÉES
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE
T	ACOUSTIQUE SPÉCIFIQUE ET FACTURE INSTRUMENTALE
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES
T	MARKETING

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

MA1 - PE4

ECTS	h/an
60	600

COREQUIS : -

UE437	ECTS	h/an	
	18	45	Q1+2
	3	30	Q1+2
	3	30	Q1+2
	4	60	Q1+2
	28	165	

MA2 - PE5

ECTS	h/an
60	420

PRÉREQUIS : UE437

COREQUIS : -

UE438	ECTS	h/an	
	17	45	Q1+2
	2	30	Q1+2
	2	15	Q1+2
	3	30	Q1+2
	24	120	

COREQUIS : -

UE439	ECTS	h/an	
	4	60	Q2
	4	60	

PRÉREQUIS : UE439

COREQUIS : -

UE440	ECTS	h/an	
	6	90	Q1+2
	15		
	21	90	

COREQUIS : -

UE415	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	Q1+2
	10	120	

PRÉREQUIS : UE415

COREQUIS : -

UE416	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

COREQUIS : -

UE197	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	2	30	Q1+2
	7	90	

PRÉREQUIS : UE197

COREQUIS : -

UE441	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	2	30	

COREQUIS : -

UE201	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	1	30	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	2	15	Q1
	11	165	

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

UE202	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	2	30	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	8	120	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ESA - ARTS² - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION INSTRUMENTALE

Option : **CORDES**

Spécialité : **VIOLON, ALTO, VIOLONCELLE, CONTREBASSE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER APPROFONDI

PRATIQUE ARTISTIQUE ET RECHERCHE

A	INSTRUMENT	18	45	Q1+2
A	LECTURE ET TRANSPOSITION, CORDES FROTTÉES	2	15	Q1+2
A	MUSIQUE DE CHAMBRE	4	60	Q1+2
A	ORCHESTRE ET/OU ENSEMBLE	4	90	Q1+2
A	TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR	2	15	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

MÉMOIRE

T	SUIVI DU MÉMOIRE	4	60	Q2
	MÉMOIRE			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 5 - 6

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

	INITIATION À LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET À L'ÉCRITURE (MINIMUM D'HEURES)	5	60	Q1+2
	SÉMINAIRES DE RECHERCHE OU DE COURS (MINIMUM D'HEURES)	5	60	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3

ANALYSE ET ÉCRITURES

A	ANALYSE ET ÉCRITURES	5	60	Q1+2
---	----------------------	---	----	------

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

CULTURE PROFESSIONNELLE

A	AUDITIONS COMMENTÉES	2	30	Q1+2
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	1	30	Q1+2
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	2	30	Q1
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	2	30	Q1
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE	2	30	Q2
T	ACOUSTIQUE SPÉCIFIQUE ET FACTURE INSTRUMENTALE	2	15	Q1
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES			
T	MARKETING			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

MA1 - PE4

ECTS	h/an
60	630

COREQUIS : -

UE442	ECTS	h/an	
	18	45	Q1+2
	2	15	Q1+2
	4	60	Q1+2
	4	90	Q1+2
	2	15	Q1+2
	30	225	

MA2 - PE5

ECTS	h/an
60	510

PRÉREQUIS : UE442

COREQUIS : -

UE443	ECTS	h/an	
	18	45	Q1+2
	2	15	Q1+2
	4	90	Q1+2
	3	90	Q1+2
	2	30	Q1+2
	29	270	

COREQUIS : -

UE444	ECTS	h/an	
	4	60	Q2
	4	60	

PRÉREQUIS : UE444

COREQUIS : -

UE445	ECTS	h/an	
	6	90	Q1+2
	15		
	21	90	

COREQUIS : -

UE415	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	Q1+2
	10	120	

PRÉREQUIS : UE415

COREQUIS : -

UE416	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

COREQUIS : -

UE156	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

COREQUIS : -

UE201	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	1	30	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	2	15	Q1
	11	165	

PRÉREQUIS : -

COREQUIS : -

UE446	ECTS	h/an	
	1	30	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	5	90	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ESA - ARTS² - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : FORMATION VOCALE

Option : **CHANT**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER APPROFONDI

MA1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	510	

MA2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	345	

PRATIQUE ARTISTIQUE ET RECHERCHE

A	CHANT	20	45	Q1+2
A	INSTRUMENT, PIANO (CHANTEURS)	2	15	Q1+2
A	MUSIQUE DE CHAMBRE	4	45	Q1+2
A	TRAVAIL AVEC ACCOMPAGNATEUR	2	15	Q1+2
T	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DU SYSTÈME PHONATOIRE	2	15	Q2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE453	ECTS	h/an	
	20	45	Q1+2
	2	15	Q1+2
	4	45	Q1+2
	2	15	Q1+2
	2	15	Q2
	30	135	

PRÉREQUIS : UE453			
COREQUIS : -			
UE454	ECTS	h/an	
	20	45	Q1+2
	3	15	Q1+2
	4	30	Q1+2
	2	30	Q1+2
	29	120	

MÉMOIRE

T	SUIVI DU MÉMOIRE	4	60	Q2
	MÉMOIRE			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE455	ECTS	h/an	
	4	60	Q2
	4	60	

PRÉREQUIS : UE455			
COREQUIS : -			
UE456	ECTS	h/an	
	6	90	Q1+2
	15	90	
	21	90	

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

	INITIATION À LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET À L'ÉCRITURE (MINIMUM D'HEURES)	5	60	Q1+2
	SÉMINAIRES DE RECHERCHE OU DE COURS (MINIMUM D'HEURES)	5	60	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES :

COREQUIS : -			
UE415	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	Q1+2
	10	120	

PRÉREQUIS : UE415			
COREQUIS : -			
UE416	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A	ANALYSE ET ÉCRITURES	5	60	Q1+2
---	----------------------	---	----	------

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : -			
UE156	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A	AUDITIONS COMMENTÉES	3	30	Q1+2
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	2	15	Q1+2
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	2	30	Q1
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	2	30	Q1
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE	2	30	Q2
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES			Q1
T	MARKETING			Q2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE457	ECTS	h/an	
	3	30	Q1+2
	2	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
			Q1
			Q2
	11	135	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE458	ECTS	h/an	
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	5	75	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ESA - ARTS² - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : ÉCRITURE ET THÉORIE MUSICALE

Option : **COMPOSITION**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER APPROFONDI

MA1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	735	

MA2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	570	

PRATIQUE ARTISTIQUE ET RECHERCHE

A	COMPOSITION OU COMPOSITION M.A.	18	90	Q1+2
A	FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES	5	90	Q1+2
A	INFORMATIQUE, MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR	3	45	Q1+2
A	COMPOSITION, ORCHESTRATION	2	60	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE459	ECTS	h/an	
	18	90	Q1+2
	5	90	Q1+2
	3	45	Q1+2
	2	60	Q1+2
	28	285	

PRÉREQUIS : UE459			
COREQUIS : -			
UE460	ECTS	h/an	
	18	90	Q1+2
	2	30	Q1+2
	3	60	Q1+2
	2	60	Q1+2
	25	240	

MÉMOIRE

T	SUIVI DU MÉMOIRE	4	60	Q2
	MÉMOIRE			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES :

COREQUIS : -			
UE461	ECTS	h/an	
	4	60	Q2
	4	60	

PRÉREQUIS : UE 461			
COREQUIS : -			
UE462	ECTS	h/an	
	6	90	Q1+2
	15		
	21	90	

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

	INITIATION À LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET À L'ÉCRITURE (MINIMUM D'HEURES)	5	60	Q1+2
	SÉMINAIRES DE RECHERCHE OU DE COURS (MINIMUM D'HEURES)	5	60	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3

COREQUIS : -			
UE415	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	Q1+2
	10	120	

PRÉREQUIS : UE415			
COREQUIS : -			
UE416	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A	ANALYSE ET ÉCRITURES	3	60	Q1+2
A	ANALYSE ET ÉCRITURES - ÉCRITURES APPROFONDIES	2	30	Q1+2
A	CLAVIER 2nd INSTRUMENT	3	30	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : -			
UE463	ECTS	h/an	
	3	60	Q1+2
	2	30	Q1+2
	3	30	Q1+2
	8	120	

PRÉREQUIS : UE463			
COREQUIS : -			
UE464	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	2	30	Q1+2
	4	60	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A	AUDITIONS COMMENTÉES	2	30	Q1+2
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	2	30	Q1+2
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	2	30	Q1
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	2	30	Q1
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE	2	30	Q2
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES			
T	MARKETING			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE465	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	2	30	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	10	150	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE466	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	1	30	Q1+2
	1	30	Q1
	1	30	Q2
	5	120	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ESA - ARTS² - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : ÉCRITURE ET THÉORIE MUSICALE

Option : **DIRECTION CHORALE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER APPROFONDI

MA1 - PE4			
ECTS	h/an		
60	735		

MA2 - PE5			
ECTS	h/an		
60	570		

PRATIQUE ARTISTIQUE ET RECHERCHE

A	CHANT			
A	FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS			
A	DIRECTION DE CHŒUR OU DIRECTION CHORALE			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE467	ECTS	h/an	
	2	15	Q1+2
	2	60	Q1+2
	18	90	Q1+2
	22	165	

PRÉREQUIS : UE467			
COREQUIS : -			
UE468	ECTS	h/an	
	1	15	Q1+2
	18	90	Q1+2
	19	105	

MÉMOIRE

T	SUIVI DU MÉMOIRE			
	MÉMOIRE			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE469	ECTS	h/an	
	4	60	Q2
	4	60	

PRÉREQUIS : UE469			
COREQUIS : -			
UE470	ECTS	h/an	
	6	90	Q1+2
	15		
	21	90	

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

	INITIATION À LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET À L'ÉCRITURE (MINIMUM D'HEURES)			
	SÉMINAIRES DE RECHERCHE OU DE COURS (MINIMUM D'HEURES)			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3

COREQUIS : -			
UE415	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	Q1+2
	10	120	

PRÉREQUIS : UE415			
COREQUIS : -			
UE416	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A	ANALYSE ET ÉCRITURES			
A	ANALYSE ET ÉCRITURES, ANALYSE APPROFONDIE			
A	ANALYSE ET ÉCRITURES - ÉCRITURES APPROFONDIES			
A	CLAVIER 2nd INSTRUMENT			
A	HARMONIE PRATIQUE, BASSE CONTINUE			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : -			
UE471	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	3	30	Q1+2
	2	60	Q1+2
	2	15	Q1+2
	2	30	Q1+2
	14	195	

PRÉREQUIS : UE471			
COREQUIS : -			
UE472	ECTS	h/an	
	3	45	Q1+2
	4	90	Q1+2
	2	15	Q1+2
	9	150	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A	AUDITIONS COMMENTÉES			
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS			
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE			
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS			
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE			
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES			
T	MARKETING			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE473	ECTS	h/an	
	2	60	Q1+2
	2	45	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	10	195	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE474	ECTS	h/an	
	2	60	Q1+2
	2	45	Q1+2
	1	30	Q1
	1	30	Q2
	6	165	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ESA - ARTS² - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : ÉCRITURE ET THÉORIE MUSICALE

Option : **DIRECTION D'ORCHESTRE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER APPROFONDI

PRATIQUE ARTISTIQUE ET RECHERCHE

A	FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS
A	DIRECTION D'ORCHESTRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

MÉMOIRE

T	SUIVI DU MÉMOIRE
	MÉMOIRE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 5 - 6

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

	INITIATION À LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET À L'ÉCRITURE (MINIMUM D'HEURES)
	SÉMINAIRES DE RECHERCHE OU DE COURS (MINIMUM D'HEURES)

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3

ANALYSE ET ÉCRITURES

A	ANALYSE ET ÉCRITURES
A	ANALYSE ET ÉCRITURES, ANALYSE APPROFONDIE
A	ANALYSE ET ÉCRITURES - ÉCRITURES APPROFONDIES
A	CLAVIER 2nd INSTRUMENT
A	HARMONIE PRATIQUE, BASSE CONTINUE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

CULTURE PROFESSIONNELLE

A	AUDITIONS COMMENTÉES
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES
T	MARKETING

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

MA1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	735	

MA2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	585	

COREQUIS : -			
UE475	ECTS	h/an	
	4	60	Q1+2
	17	90	Q1+2
	21	150	

PRÉREQUIS : UE475			
COREQUIS : -			
UE476	ECTS	h/an	
	18	90	Q1+2
	18	90	

COREQUIS : -			
UE477	ECTS	h/an	
	4	60	Q2
	4	60	

PRÉREQUIS : UE477			
COREQUIS : -			
UE478	ECTS	h/an	
	6	90	Q1+2
	15		
	21	90	

COREQUIS : -			
UE415	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	Q1+2
	10	120	

PRÉREQUIS : UE415			
COREQUIS : -			
UE416	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

COREQUIS : -			
UE479	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	3	30	Q1+2
	3	60	Q1+2
	2	15	Q1+2
	2	30	Q1+2
	15	195	

PRÉREQUIS : UE479			
COREQUIS : -			
UE480	ECTS	h/an	
	3	45	Q1+2
	4	90	Q1+2
	3	30	Q1+2
	10	165	

COREQUIS : -			
UE481	ECTS	h/an	
	2	60	Q1+2
	2	60	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	10	210	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE482	ECTS	h/an	
	2	60	Q1+2
	2	60	Q1+2
	1	30	Q1
	1	30	Q2
	6	180	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ESA - ARTS² - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : ÉCRITURE ET THÉORIE MUSICALE

Option : **FORMATION MUSICALE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER APPROFONDI

MA1 - PE4		
ECTS	h/an	
60	750	

MA2 - PE5		
ECTS	h/an	
60	570	

PRATIQUE ARTISTIQUE ET RECHERCHE

A	ACCOMPAGNEMENT (COURS)	4	30	Q1+2
A	APPROCHE DE L'ETHNOMUSICOLOGIE	1	30	Q1
A	CHANT	2	15	Q1+2
A	CHANT D'ENSEMBLE	2	30	Q1+2
A	CRÉATIVITÉ MUSICALE	3	30	Q1+2
A	DIRECTION DE CHŒUR OU DIRECTION CHORALE	3	30	Q1+2
A	FORMATION APPROFONDIE AUX LANGAGES CONTEMPORAINS	2	30	Q1+2
A	FORMATION MUSICALE	7	60	Q1+2
A	IMPROVISATION	1	30	Q1+2
A	RYTHMIQUE ET MOUVEMENT	1	30	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE491	ECTS	h/an	
	4	30	Q1+2
	1	30	Q1
	2	15	Q1+2
	2	30	Q1+2
	3	30	Q1+2
	3	30	Q1+2
	2	30	Q1+2
	7	60	Q1+2
	1	30	Q1+2
	1	30	Q1+2
	26	315	

PRÉREQUIS : UE491			
COREQUIS : -			
UE492	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	2	15	Q1+2
	1	30	Q1+2
	3	30	Q1+2
	3	30	Q1+2
	6	60	Q1+2
	1	30	Q1+2
	21	255	

MÉMOIRE

T	SUIVI DU MÉMOIRE	4	60	Q2
	MÉMOIRE			

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE493	ECTS	h/an	
	4	60	Q2
	4	60	

PRÉREQUIS : UE493			
COREQUIS : -			
UE494	ECTS	h/an	
	6	90	Q1+2
	15		
	21	90	

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

	INITIATION À LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET À L'ÉCRITURE (MINIMUM D'HEURES)	5	60	Q1+2
	SÉMINAIRES DE RECHERCHE OU DE COURS (MINIMUM D'HEURES)	5	60	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3

COREQUIS : -			
UE415	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	Q1+2
	10	120	

PRÉREQUIS : UE415			
COREQUIS : -			
UE416	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

ANALYSE ET ÉCRITURES

A	ANALYSE ET ÉCRITURES	5	60	Q1+2
A	CLAVIER 2nd INSTRUMENT	3	30	Q1+2
A	HARMONIE PRATIQUE	1	15	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

COREQUIS : -			
UE495	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	3	30	Q1+2
	1	15	Q1+2
	9	105	

PRÉREQUIS : UE496			
COREQUIS : -			
UE496	ECTS	h/an	
	5	30	Q1+2
	3	15	Q1+2
	8	45	

CULTURE PROFESSIONNELLE

A	AUDITIONS COMMENTÉES			
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	1	15	Q1+2
A	THÉORIE DE LA MUSIQUE ANCIENNE			
G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	2	30	Q1
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	2	30	Q1
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE	2	30	Q2
T	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DU SYSTÈME PHONATOIRE	2	15	Q2
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES			
T	MARKETING			
T	INFORMATIQUE, MUSIQUE ASSISTÉ PAR ORDINATEUR	2	30	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 4 - 5 - 6

COREQUIS : -			
UE497	ECTS	h/an	
	1	15	Q1+2
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q2
	2	15	Q2
	2	30	Q1+2
	11	150	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE498	ECTS	h/an	
	2	30	Q1+2
	1	30	Q1+2
	1	30	Q1
	1	30	Q2
	5	120	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2015-2016

ESA - ARTS² - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : **MUSIQUE**

Section : **ÉLECTROACOUSTIQUE**

Option : **COMPOSITION ACOUSMATIQUE**

CGP du 27 mai 2015

2ème CYCLE - MASTER APPROFONDI

MA1 - PE4			MA2 - PE5		
ECTS	h/an	Option	ECTS	h/an	Option
60	720	840	60	510	630

PRATIQUE ARTISTIQUE ET RECHERCHE

A	COMPOSITION ACOUSMATIQUE	10	60	Q1+2
A	COMPOSITION APPLIQUÉE AUX MULTIMÉDIAS	4	60	Q1+2
A	ANALYSE PERCEPTIVE DES RAPPORTS SON/IMAGE*	2*	60*	Q1+2
A	CRÉATION SONORE APPLIQUÉE À L'AUDIOVISUEL*	2*	60*	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

MÉMOIRE

T	SUIVI DU MÉMOIRE	4	60	Q2
	MÉMOIRE	4	60	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3 - 5 - 6

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

	INITIATION À LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET À L'ÉCRITURE (MINIMUM D'HEURES)	5	60	Q1+2
	SÉMINAIRES DE RECHERCHE OU DE COURS (MINIMUM D'HEURES)	5	60	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 3

ANALYSE DE LA MUSIQUE ÉLECTROACOUSTIQUE

A	ANALYSE PERCEPTIVE	3	30	Q1+2
A	SÉMILOGIE MUSICALE APPLIQUÉE À L'ÉLECTROACOUSTIQUE	3	30	Q1
A	SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	2	30	Q1+2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2 - 3

INTERPRÉTATION SPATIALISÉE

A	SPATIALISATION	3	60	Q1+2
---	----------------	---	----	------

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 2 - 4 - 5

TECHNIQUES ÉLECTROACOUSTIQUES DE BASE

A	INSTRUMENTATION ÉLECTROACOUSTIQUE	6	60	Q1+2
---	-----------------------------------	---	----	------

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1 - 3 - 5

TECHNIQUES ÉLECTROACOUSTIQUES SPÉCIALISÉES

A	INFORMATIQUE MUSICALE, ENVIRONNEMENTS ET LANGAGES	4	60	Q1+2
A	TECHNIQUES INTERACTIVES	2	30	Q1+2
T	TECHNIQUES DE SYNTHÈSE	3	30	Q2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1

CULTURE PROFESSIONNELLE

G	HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	2	30	Q1
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	2	30	Q1
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE	2	30	Q1
T	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES	1	30	Q1

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 4 - 6

COREQUIS : UE503-504			
UE509	ECTS	h/an	
	10	60	Q1+2
	4	60	Q1+2
	2*	60*	Q1+2
	2*	60*	Q1+2
	14	120	

COREQUIS : -			
UE501	ECTS	h/an	
	4	60	Q2
	4	60	

COREQUIS : -			
UE415	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	Q1+2
	10	120	

COREQUIS : UE499-504			
UE503	ECTS	h/an	
	3	30	Q1+2
	3	30	Q1
	2	30	Q1+2
	8	90	

COREQUIS : UE499-503			
UE504	ECTS	h/an	
	3	60	Q1+2
	3	60	

COREQUIS : UE508			
UE506	ECTS	h/an	
	6	60	Q1+2
	6	60	

COREQUIS : UE506			
UE508	ECTS	h/an	
	4	60	Q1+2
	2	30	Q1+2
	3	30	Q2
	9	120	

COREQUIS : -			
UE510	ECTS	h/an	
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	2	30	Q1
	6	90	

PRÉREQUIS : UE499			
COREQUIS : -			
UE500	ECTS	h/an	
	14	90	Q1+2
	4	60	Q1+2
	3*	60*	Q1+2
	3*	60*	Q1+2
	18	150	

PRÉREQUIS : UE501			
COREQUIS : -			
UE502	ECTS	h/an	
	6	90	Q1+2
	15	90	
	21	90	

PRÉREQUIS : UE415			
COREQUIS : -			
UE416	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

PRÉREQUIS : UE504			
COREQUIS : -			
UE505	ECTS	h/an	
	4	30	Q1+2
	4	30	

PRÉREQUIS : UE506			
COREQUIS : -			
UE507	ECTS	h/an	
	5	60	Q1+2
	5	60	

PRÉREQUIS : UE508			
COREQUIS : -			
UE509	ECTS	h/an	
	4	60	Q1+2
	2	30	Q1+2
	6	90	

PRÉREQUIS : -			
COREQUIS : -			
UE511	ECTS	h/an	
	1	30	Q1
	1	30	

*OPTION : Module de 2 cours - Les ECTS sont défactés du nombre d'ECTS attribués au cours de composition acousmatique -
Le nombre d'heures/année passe à 840 en MS1 et 600 en MS2

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2016-2017

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : THÉÂTRE ET ARTS DE LA PAROLE

Option : ART DRAMATIQUE

CGP du 2 juin 2016

1er CYCLE - BACHELOR

BLOC 1	
ECTS	h/an
60	900

PE2		PE3	
ECTS	h/an	ECTS	h/an
60	900	60	900

PRÉREQUIS : Examen d'entrée
COREQUIS : UE1.2 & UE1.3

UE1.1 JEU 1

A	ART DRAMATIQUE	10	200	Q1
A	MOUVEMENT SCÉNIQUE	2	40	Q1
A	FORMATION CORPORELLE	1	20	Q1
A	FORMATION VOCALE	2	40	Q1
T	ANALYSE DE TEXTES			
T	TECHNIQUES DU SPECTACLE			
		15	300	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES :

1,5,7

PRÉREQUIS : UE2.3, UE2.5

UE3.1.1 ECRITURE

ET MISE EN SCÈNE

OU 3.1.2 NOUVELLES

PRATIQUES SCÉNIQUES

UE2.1	JEU 3							
		14	185	Q1		10	155	Q1
		1	40	Q1				
		1	20	Q1		1	30	Q1
		1	40	Q1		2	30	Q1
						1	15	Q1
						1	30	Q1
		17	285			15	260	

1,2,5,7,8

3.1.1 : 1,3,4,5,6,7

3.1.2: 1,3,4,5,6,7,8

UE1.2 SCIENCES

HUMAINES

G	INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE	2	30	Q1
T	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ET DU THÉÂTRE	2	30	Q1
		4	60	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES :

2,3,5

UE1.3 LANGAGE 1

A	DÉCLAMATION	6	50	Q1
A	PHONÉTIQUE	2	30	Q1
T	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ET DU THÉÂTRE			
T	ANALYSE DE TEXTES	3	30	Q1
T	HISTOIRE DES SPECTACLES			
T	TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES			
T	STAGES			
		11	110	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES :

1,2,3,5

PRÉREQUIS : UE1.2 & UE1.5

UE2.2 LANGAGE 3

		8	90	Q1
		2	30	Q1
		2	30	Q1
		12	150	

1,2,3,5

PRÉREQUIS : UE2.5

UE3.2 DRAMATURGIE 1

		1	30	Q2
		2	30	Q2
		1	15	Q2
		1		Q2
		1		Q1 - Q2
		6	75	

2,3,4,5,

PRÉREQUIS : UE1.1

COREQUIS : UE1.5, UE1.6

UE1.4 JEU 2

A	ART DRAMATIQUE	17	235	Q2
T	ANALYSE DE TEXTES			
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS			
A	MOUVEMENT SCÉNIQUE	1	20	Q2
A	FORMATION VOCALE	2	35	Q2
A	FORMATION CORPORELLE	2	40	Q2
A	PHONÉTIQUE			
T	TECHNIQUES DU SPECTACLE			
		22	330	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES :

1,5,7

PRÉREQUIS : UE2.1

COREQUIS : UE2.4.1 OU UE2.4.2

UE2.3 ECRITURES SCÉNIQUES

		4	60	Q2
		3	30	Q2
		1	30	Q2
		8	120	

2,4,5,6,8

PRÉREQUIS : UE3.1.1 ou 3.1.2

UE3.3.1 NOUVELLES

PRATIQUES SCÉNIQUES

		11	155	Q2
		1	30	
		2	30	Q2
		1	30	
		1	30	
		15	245	

1,3,4,5,6,7,8

PRÉREQUIS : UE1.3

UE1.5 LANGAGE 2

A	ART DRAMATIQUE			
T	HISTOIRE DES SPECTACLES			
A	DÉCLAMATION	4	40	Q2
A	PHONÉTIQUE	2	30	Q2
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS			
G	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE			
G	INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE GÉNÉRALE			
		6	70	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES :

1

PRÉREQUIS : UE2.1

COREQUIS : UE2.3

UE2.4.1 MARIONNETTES

OU UE2.4.2 MARIONNETTES/MASQUE

		5	90	Q2
		1	30	Q2
		6	120	

1,2,4,5,6,7,8

PRÉREQUIS : UE3.1 ET UE3.3

UE3.4.1 PERFORMANCE

OU UE3.5.1 ÉCRITURES COLLECTIVES

		16	170	Q2
		2	60	Q2
		2	30	Q2
		2	30	Q2
		2	30	Q2
		24	320	

1,2,3,4,5,6,7,8

PRÉREQUIS : UE2.1

COREQUIS : 2.3.1 ET UE2.4.1 OU 2.4.2

UE2.5 JEU 4

		13	100	Q2
		1	20	Q2
		1	35	Q2
		1	40	Q2
		1	30	Q2
		17	225	

1,2,4,5,6,7,8

UE1.6 INTER-DOMAINES

G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	2	30	Q2
A	ART DRAMATIQUE			
A	MOUVEMENT SCÉNIQUE			
A	FORMATION VOCALE			
A	FORMATION CORPORELLE			
A	PHONÉTIQUE			
		2	30	

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES :

2,3,5

Option : **ART DRAMATIQUE**

	BLOC 1		PE2		PE3	
	ECTS	h/an	ECTS	h/an	ECTS	h/an
	UE1.7 REMÉDIATION 1		UE2.6 REMÉDIATION 2		UE3.4 REMÉDIATION 3	
REMÉDIATION	<i>ECTS</i>		<i>ECTS</i>		<i>ECTS</i>	
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 7	5	Q2	5	Q1-Q2	5	Q1-Q2
	5		5		5	

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2016-2017

ARTS² - ESA - I 805624 3013

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

Domaine : THÉÂTRE ET ARTS DE LA PAROLE

Option : ART DRAMATIQUE

CGP du 2 juin 2016

2ème CYCLE - MASTER SPÉCIALISÉ

MS - PE4

ECTS	h/an
60	900

PRÉREQUIS : UE3.4.1 OU 3.4.2 BACCALAURÉAT DANS LA DISCIPLINE OU ÉQUIVALENT ET EXAMEN D'ADMISSION

COREQUIS : -

UE4.1.1 ÉCRITURE DU GESTE ET DU MOUVEMENT

ou UE4.1.2 NOUVELLES PRATIQUES SCÉNIQUES

A	ART DRAMATIQUE	10	190	Q1
A	FORMATION VOCALE	1	20	Q1
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1-2-3-4-5-6-8	11	210	

COREQUIS : -

UE4.2 ARTICULATIONS DES SAVOIRS - 1

T	ANALYSE DE TEXTES	2	30	Q1
G	ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES	1	30	Q1
	TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES	1		Q1
T	STAGES	1		Q1
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 2-3-4-7-9-11-12	5	60	

COREQUIS : -

UE4.3.1 ÉCRITURE DU GESTE ET DU MOUVEMENT

ou UE4.3.2 NOUVELLES PRATIQUES SCÉNIQUES

A	ART DRAMATIQUE	10	190	Q2
A	DÉCLAMATION	2	40	Q2
A	FORMATION VOCALE	1	25	Q2
T	TECHNIQUES DU SPECTACLE	1	15	Q2
G	HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	1	30	Q2
T	SORTIES	1		Q2
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1-2-3-4-5-6-8	16	300	

COREQUIS : -

UE4.4 ARTICULATIONS DES SAVOIRS - 2

A	HISTOIRE DES SPECTACLES	1	15	Q1
T	ANALYSE DE TEXTES	1	15	Q2
T	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ET DU THÉÂTRE	1	30	Q2
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1-2-3-4-7-9-10-11-12	3	60	

COREQUIS : -

UE4.5 PROJET PRE-PROFESSIONNEL

A	ART DRAMATIQUE	12	210	Q2
A	MOUVEMENT SCÉNIQUE	1	30	Q2
T	TECHNIQUES DU SPECTACLE	2	30	Q2
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1-5-6-7-8-10	15	270	

UE4.6 RECHERCHE/CREATION

	TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES II* OU MÉMOIRE	10		
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 1-2-3-4-7-9-11-12	10		

*Production artistique inter-domaines

UE4.7 REMEDIATION 4	5		Q1-Q2
----------------------------	----------	--	-------

UE4.8 UE OPTIONNELLE/PRODUCTION

	MARKETING			
	LANGUES ÉTRANGÈRES			
	INFORMATIQUE			
	STAGES			
	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : 12	10		

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA.

Entrée en vigueur : Année académique 2014-2015

ESA - ARTS²

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

I 805624 3013

AGRÉGATION

Domaine : **ARTS PLASTIQUES, VISUELS
ET DE L'ESPACE**

	HEURES	ECTS	Pond.
CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES			
PSYCHOPÉDAGOGIE - CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES	30	3	1
CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES			
PSYCHOPÉDAGOGIE - CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES ASSORTIES D'UNE DÉMARCHÉ SCIENTIFIQUE ET D'ATTITUDES DE RECHERCHES	120	8	3
CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES			
PSYCHOPÉDAGOGIE - CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES	60	5	2
SAVOIR-FAIRE			
STAGES D'ACTIVITÉS SCOLAIRES HORS COURS	15	1	1
STAGES D'ENSEIGNEMENT	45	9	3
STAGES D'OBSERVATION PARTICIPANTE	30	2	1
PSYCHOPÉDAGOGIE - MODULE D'INFORMATION, ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE	15	1	1
PSYCHOPÉDAGOGIE - MODULE D'INFORMATION, ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ	15	1	1
TOTAL	330	30	

Approuvé par le Conseil de gestion pédagogique le **29 août 2014**

Fait à Mons, le **8 juillet 2014**

Michel STOCKHEM,
Directeur de l'ESA

Représentant du Pouvoir organisateur

Entrée en vigueur : Année académique 2012-2013

ESA - ARTS²

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

I 805624 3013

AGRÉGATION

Domaine : **MUSIQUE**

	HEURES	ECTS	Pond.
PSYCHOPÉDAGOGIE, CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES	30	5	2
PSYCHOPÉDAGOGIE, CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES ASSORTIES D'UNE DÉMARCHÉ SCIENTIFIQUE ET D'ATTITUDES DE RECHERCHE	30	5	2
PSYCHOPÉDAGOGIE, CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES	30	5	2
MÉTHODOLOGIE SPÉCIALISÉE	30	5	2
SÉMINAIRES, VISITES ET CONCERTS	15	1	1
STAGES*	165	9	3
TOTAL	300	30	

*Méthodologie spécialisée

Approuvé par le Conseil de gestion pédagogique le 14-02-2012

Fait à Mons, le 07-06-2012

André FOULON,
Directeur de l'ESA

Représentant du Pouvoir organisateur

Extrait du décret du 17-05-1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique

Article 14 §5 et article 19 §5

Il est institué un grade d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur pour le domaine de la musique et pour le domaine du théâtre et des arts de la parole.

Ce grade est créé et le diplôme y afférent est délivré par l'établissement où sont organisées les études qui y préparent.

Sont admis à se présenter aux examens conduisant à l'obtention du grade et du diplôme précités les porteurs du diplôme de licencié en musique, les étudiants poursuivant des études menant au grade de licencié en musique, les étudiants porteurs du grade de master en musique, les étudiants poursuivant des études menant au grade de master en musique avec finalité didactique. Dans ce dernier cas, l'agrégation est délivrée à l'étudiant conjointement avec le grade de master.

Dans les établissements qui les organisent, les études conduisant à l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur comportent 30 crédits correspondant au moins à 300 heures d'activités d'enseignement. Le Gouvernement détermine les matières de ces études, règle leur organisation et leur fonctionnement.

Extrait de l'AGCF du 17-09-2003 ...organisant l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur...

Article 5

Le programme de formation de tous les étudiants inscrits dans les études d'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur comporte les quatre axes visés à l'article 4 du présent arrêté (* cfr ci-dessus)

La formation comporte 300 heures d'activités d'enseignement au moins.

Un tiers du volume de la formation est affecté par les Ecoles supérieures des Arts organisant l'agrégation à des activités d'enseignement qu'elles déterminent en toute autonomie.

La formation est organisée pour les étudiants titulaires d'un diplôme de licencié délivré par une Ecole supérieure des Arts ou y étant inscrits pour l'obtention de ce diplôme. Elle peut s'étaler sur deux années.

Entrée en vigueur : Année académique 2012-2013

ESA - ARTS²

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons

I 805624 3013

AGRÉGATION

Domaine : **THÉÂTRE ET ARTS DE LA PAROLE**

	HEURES	ECTS	Pond.
PSYCHOPÉDAGOGIE, CONNAISSANCES PSYCHOLOGIQUES, SOCIO-AFFECTIVES ET RELATIONNELLES	30	5	2
PSYCHOPÉDAGOGIE, CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES ASSORTIES D'UNE DÉMARCHÉ SCIENTIFIQUE ET D'ATTITUDES DE RECHERCHE	30	5	2
PSYCHOPÉDAGOGIE, CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES	30	5	2
MÉTHODOLOGIE DU FRANCAIS PARLE	30	5	2
STAGES	180	10	3
TOTAL	300	30	

Approuvé par le Conseil de gestion pédagogique le 14-02-2012

Fait à Mons, le 07-06-2012

André FOULON,
Directeur de l'ESA

Représentant du Pouvoir organisateur

Extrait du décret du 17-05-1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique

Article 14 §5 et article 19 §5

Il est institué un grade d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur pour le domaine de la musique et pour le domaine du théâtre et des arts de la parole.

Ce grade est créé et le diplôme y afférent est délivré par l'établissement où sont organisées les études qui y préparent.

Sont admis à se présenter aux examens conduisant à l'obtention du grade et du diplôme précités les porteurs du diplôme de licencié en musique, les étudiants poursuivant des études menant au grade de licencié en musique, les étudiants porteurs du grade de master en musique, les étudiants poursuivant des études menant au grade de master en musique avec finalité didactique. Dans ce dernier cas, l'agrégation est délivrée à l'étudiant conjointement avec le grade de master.

Dans les établissements qui les organisent, les études conduisant à l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur comportent 30 crédits correspondant au moins à 300 heures d'activités d'enseignement. Le Gouvernement détermine les matières de ces études, règle leur organisation et leur fonctionnement.

Extrait de l'AGCF du 17-09-2003 ...organisant l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur...

Article 5

Le programme de formation de tous les étudiants inscrits dans les études d'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur comporte les quatre axes visés à l'article 4 du présent arrêté (* cfr ci-dessus)

La formation comporte 300 heures d'activités d'enseignement au moins.

Un tiers du volume de la formation est affecté par les Ecoles supérieures des Arts organisant l'agrégation à des activités d'enseignement qu'elles déterminent en toute autonomie.

La formation est organisée pour les étudiants titulaires d'un diplôme de licencié délivré par une Ecole supérieure des Arts ou y étant inscrits pour l'obtention de ce diplôme. Elle peut s'étaler sur deux années.